

AU SOMMAIRE

■ Ottawa cacherait les «dangers» des réacteurs Candu

■ Québec s'entend avec les fonctionnaires du SFPQ

— page 3

■ Le référendum de Khomeiny: un éditorial de Gilbert Grand

■ Des suffrages qui dorment: un commentaire de Lise Bissonnette

— page 4

■ Les forces anti-Amin lancent une attaque combinée sur Kampala

— page 9

■ Comment votent les Québécois

— page 12

■ Un bilan encourageant des cliniques de planification familiale

— page 15

Fabien Roy perd son principal organisateur

par Rodolphe Morissette

M. Léonel Beaudoin, député créditiste de Richmond, parrain de la candidature de M. Fabien Roy à la tête du Crédit social et, depuis vendredi, directeur général de la campagne de ce dernier, a succombé hier, à 17 h, à l'offre que lui a faite le gouvernement libéral sortant: il laisse la politique pour devenir commissaire adjoint de la Commission canadienne des grains.

Les tentatives du Parti libéral pour esoucher le caucus créditiste à Ottawa à la veille de l'élection fédérale auront réussi au moins à Richmond. Hier soir le ministre fédéral de l'Agriculture, M. Eugène Whelan, annonçait la nomination de M. Beaudoin, qui ne pourra plus faire de politique.

Joint en fin d'après-midi, M. Beaudoin a confié au DEVOIR qu'il avait mis un point final à sa carrière politique; qu'il ne se mêlerait en rien de la campagne créditiste; qu'il ne s'occuperait pas de l'élection dans Richmond ni de s'y identifier un successeur.

«Après 11 ans de vie politique, c'est assez», a-t-il dit.

Plus de problème de bulle à Harrisburg

HARRISBURG (d'après AFP) — Les radiations sont tellement intenses dans le réacteur nucléaire accidenté de Harrisburg qu'il faudra plusieurs années de décontamination énergétique avant même de pouvoir entamer le démantèlement ou la réparation de ce réacteur, a déclaré hier M. Robert Bernero, directeur adjoint responsable des problèmes de sécurité pour la commission fédérale de réglementation nucléaire des Etats-Unis.

«On peut tout aussi bien décider de fermer l'usine définitivement», a-t-il ajouté, soulignant que cette hypothèse est sérieusement étudiée. Il rejoignait ainsi la crainte exprimée lundi par le sénateur Gary Hart à l'effet que cette portion de la centrale de Three Mile Island, en Pennsylvanie, pourrait devenir à jamais un «mausolée d'un milliard de dollars» si on découvrait qu'il en coûterait plus cher de la réparer que d'en construire une neuve.

Pour sa part, le président de la sous-commission sur l'énergie à la Chambre des Représentants, M. Morris Udall, a qualifié de «pure spéculation» la déclaration de M. Hart pour ensuite reconnaître lui-même «qu'il faudra attendre des mois avant qu'un quelconque nettoyage puisse commencer, si toutefois un nettoyage est possible.»

Selon M. Bernero, il faudra attendre au départ au moins «plusieurs semaines»

Pour un contrôle des deniers publics

Le rapport Lambert recommande le dépôt annuel d'un plan quinquennal

par Michel Vastel

OTTAWA — La Commission royale d'enquête sur la gestion financière et l'imputabilité — commission Lambert — a recommandé hier que le gouvernement soumette chaque année au Parlement un «Plan financier quinquennal».

Ce plan quinquennal devrait fixer les limites des dépenses prévues pour les trois années à venir dans tous les ministères et organismes publics. Il déterminerait les limites de dépenses prévues, cette fois par type de mission gouvernementale, pour les cinq ans à venir. Le plan devrait fournir une indication précise des recettes prévues au cours des cinq années en extrapolant à partir du taux d'imposition en vigueur et de la croissance économique prévue. Enfin, il donnerait un état des déficits, ou des surplus, à envisager pour chacune des cinq années de la période visée par le Plan.

Dans un rapport de 600 pages remis hier au premier ministre, la Commission Lambert dessine les grandes lignes d'un vaste chambardement administratif qui impliquerait notamment:

■ Le ministère des Finances, dont la Commission veut qu'il reprenne le leadership sur toutes les questions relatives à l'économie nationale, aux dépenses publiques et aux impôts;

■ Le Conseil du Trésor, qui deviendrait un super-ministère bicéphale, empruntant une partie de son nouveau mandat à la Commission de la fonction publique pour la gestion du personnel, et au vérificateur général des Finances pour la gestion des ressources financières;

■ Le Bureau du Conseil privé, qui perdrait, au profit des Finances, le leadership qu'il avait acquis sur l'élaboration des grandes politiques, même affectant celles des ressources financières de l'État. Le Conseil privé continuerait cependant de participer à l'élaboration du fameux Plan financier quinquennal.

Aucun organisme public n'échapperait à la «Réforme» Lambert. Les ministères et autres agences soumises directement à l'autorité d'un ministre sont évidemment visés, mais également chacun des 400 organismes gouvernementaux qui en arrivent aujourd'hui à constituer un «ensemble déroutant».

L'essence même de ce rapport, qu'on présente déjà comme une sorte de «Rapport Glasco — Phase 2», vise cependant à rendre au Parlement le contrôle qu'il a manifestement perdu sur la gestion des deniers publics. Alors que la commission Glasco avait voulu qu'on «redonne la gestion aux gestionnaires», elle n'avait

Voir page 6: Lambert

■ autres informations, pages 18 et 19



Le président de la commission royale d'enquête sur la gestion et la responsabilité financière, M. Allan Lambert, à droite, explique pourquoi la commission a conclu dans son rapport que le contrôle des dépenses gouvernementales était si inefficace qu'il présentait une menace sérieuse pour l'économie. Les autres membres de la commission sont, de gauche à droite, MM. J.E. Hodgetts, O.G. Stoner, Robert Després. (Photolaser CP)

Allmand admet qu'il était au courant des entrées clandestines de la GRC

par Patricia Poirier

OTTAWA (PC) — L'ancien solliciteur général du Canada, M. Warren Allmand, a révélé hier qu'il savait fort bien que des agents du service de sécurité de la GRC devaient à l'occasion entrer par effraction chez des individus pour obtenir certains renseignements sans toutefois détenir un mandat de perquisition à cet effet.

Témoignant hier devant la commission McDonald qui enquête sur les activités répréhensibles voire illégales de la GRC,

M. Allmand a affirmé que ces opérations qui sont désormais connues sous les noms de code «300» ou «Puma» étaient tout à fait légales.

M. Allmand qui est maintenant ministre de la Consommation et des Corporations, fut solliciteur général entre le 27 novembre 1972 et le 14 septembre 1976. Il n'a pas demandé la protection de la loi de la preuve du Canada avant de répondre aux questions du procureur de la commission, Me Tony Kelly.

Interrogé au sujet de ces enquêtes né-

cessitant des entrées clandestines ou subreptices, M. Allmand a précisé qu'il n'avait pas beaucoup discuté de cette méthode d'enquête avec les dirigeants de la GRC, parce que ce ne fut jamais soulevé.

«Je savais qu'ils (les agents du service de sécurité) devaient faire cela de temps à autre», a-t-il dit.

«Je croyais que c'était légal... c'était bien connu» a-t-il ajouté alors que le juge McDonald n'a pu s'empêcher de sourcilier.

Me Kelly a voulu vérifier si M. Allmand

savait que les agents ne détenaient pas de mandat pour faire de telles entrées, et le témoin a dit qu'il était au courant.

M. Allmand a dit qu'il croyait que de telles opérations étaient légales si elles étaient autorisées par les dirigeants de la GRC, cependant il a dû admettre qu'il n'avait jamais demandé à qui que ce soit de lui préparer un avis juridique sur la question.

À la mi-octobre 1974, par ailleurs, LE DEVOIR publia un article consacré à une étude du criminologue Guy Tardif, (aujourd'hui ministre des Affaires municipales du Québec) dans lequel il était question des opérations de type 300.

L'article disait que la police fédérale recueillait certaines preuves lors d'entrées clandestines chez les individus, sans laisser de trace de leur passage. On pouvait aussi lire que M. Tardif était un ancien membre de la GRC.

M. Allmand était prêt à répondre aux questions de l'opposition découlant de cet article mais personne ne lui en posa aux Communes.

Si la question avait été posée, la GRC avait suggéré à M. Allmand de répondre, selon des documents dévoilés devant la commission hier, «La GRC est au courant de cette affaire et l'étude».

Le ministre a expliqué hier que la question des opérations 300 ou Puma n'avait pas été plus loin parce que personne n'avait posé de questions et que tôt ou tard, les notes préparées à son intention pour la période des questions, furent retirées de son cahier d'information.

Selon des témoignages déjà entendus devant la Commission McDonald, des membres du service de sécurité auraient fait au moins 47 opérations de ce genre depuis 1971 sans compter 627 autres cas possibles où des agents secrets ont installé des dispositifs d'écoute électronique en faisant des entrées par effraction.

D'autre part, il a été révélé qu'il y a eu au moins 400 opérations de ce type dans quatre provinces entre 1972 et 1976 en ce qui a trait au travail du bureau des enquêtes judiciaires de la GRC.

Dans les deux cas il s'agit de statistiques incomplètes de l'aveu même des porte-parole de la GRC.

En tentant d'expliquer pourquoi la GRC avait recouru à ces entrées clandestines

Voir page 6: Allmand

Bâtiment: pas d'entente avec le Québec, prétend l'Ontario

par Patricia Dumas
correspondance particulière

TORONTO — Le ministre du Travail de l'Ontario, M. Robert Elgie, nie qu'une entente ait été conclue entre le gouvernement de l'Ontario et celui du Québec concernant le conflit de la construction.

Il a fait cette déclaration à la sortie de la chambre hier après-midi. M. Elgie reconnaît avoir reçu un télex du ministre du Travail du Québec, M. Pierre-Marc Johnson, le 28 mars, mais ajoute que les trois principes de l'accord contenu dans ce message n'ont pas encore été étudiés par le cabinet ontarien et il se dit «surpris et déçu» que M. Johnson ait émis un communiqué de presse en plein milieu de négociations.

La proposition du ministre du Travail du Québec, M. Pierre-Marc Johnson, tient en trois points:

■ Le gouvernement du Québec constate que le gouvernement de l'Ontario a retiré son projet de loi 136, qui visait à limiter l'accès des travailleurs québécois sur les chantiers de construction de l'Ontario;

■ les travailleurs ontariens pourront être embauchés sur les chantiers de construction de toutes les régions du Québec, à l'exception de la Baie-James, lorsque la main-d'oeuvre prioritaire québécoise de la région où veut se rendre le travailleur ontarien aura été embauchée. Cependant, le travailleur ontarien devra auparavant faire la preuve qu'il a travaillé au moins 1000 heures dans la construction au cours des douze mois précédents, et il devra

détenir le sceau rouge ou le certificat de qualification du Québec s'il s'agit d'un travailleur qualifié, ou le carnet d'apprentissage s'il s'agit d'un apprenti;

■ le gouvernement du Québec demande au gouvernement de l'Ontario de se pencher sur les problèmes qui pourraient être soulevés par une certaine discrimination, à cause de leur appartenance à un régime syndical différent, qui pourrait être exercée à l'endroit de Québécois qui désirent travailler sur des chantiers de construction ontariens.

En ce qui a trait au projet de loi 136, qui empêcherait les ouvriers de la construction du Québec de travailler en Ontario, M. Elgie a souligné qu'il avait été réintroduit en chambre,

Voir page 6: Bâtiment

La visite de Begin au Caire accélère le processus de paix

LONDRES (Reuter) — Premier président du Conseil égyptien à se rendre en visite officielle au Caire, M. Menachem Begin est rentré hier soir à Tel-Aviv enchanté de sa visite.

M. Begin a déclaré aux journalistes, à son arrivée à l'aéroport, qu'il était parvenu à des accords importants avec le président Anouar Sadate au cours de leurs entretiens. Le président du Conseil a déclaré qu'il rendrait compte à son gouvernement de ces conversations ce matin. La Knesset se réunira ensuite en session extraordinaire, a-t-il précisé, déclarant qu'il ne voulait pas révéler avant le détail de ces accords.

Commencée la veille dans la plus

grande discrétion, la visite de M. Begin s'est terminée hier dans une ambiance chaleureuse, et c'est un président du Conseil visiblement d'excellente humeur qui est descendu d'avion à Tel-Aviv.

«Nous ne devons pas oublier qu'il y a 40 millions d'habitants en Égypte. Alors, je peux vous dire maintenant que j'ai plus d'amis en Égypte qu'en Israël», a-t-il dit en plaisantant, car la population israélienne est d'environ trois millions d'habitants.

M. Begin a estimé à plusieurs milliers le nombre d'Égyptiens qui l'ont acclamé le long du parcours du cortège qui le ramenait à l'aéroport, et rendu hommage à

la grande hospitalité avec laquelle il avait été reçu en Égypte.

Au Caire, on indique que près de 3,000 Égyptiens s'étaient massés le long de la route pour acclamer le président du Conseil israélien et que les soldats étaient souvent les plus enthousiastes, tapant des pieds et des mains.

La veille en revanche, les Égyptiens ne s'étaient pas dérangés pour l'arrivée de M. Begin et seul le nombre important de policiers donnait une allure inhabituelle à la capitale égyptienne.

M. Begin, qui s'est entretenu hier matin pendant près d'une heure avec le président Anouar Sadate, a annoncé que tous deux se rencontreraient le 27 mai à El

Arich pour y proclamer la réouverture de la frontière israélo-égyptienne dans le Sinaï.

Après leur rencontre à El Arich, qui aura été rendu la veille au gouvernement égyptien, MM. Sadate et Begin iront à Beersheba, dans le désert du Néguev, en Israël, puis retourneront à El Arich.

M. Begin a ajouté qu'il discuterait avec le président Sadate de la création d'un couloir aérien entre l'aéroport international du Caire et l'aéroport Ben-Gourion de Tel-Aviv.

Le président du Conseil israélien a annoncé en outre que M. Pierre Boutros-Voir page 6: Begin

Rôtisserie
Au Poulet Doré
340 est. rue
Sainte-Catherine
288-2441
près de Saint-Denis

Jean Duceppe
Piège à rebours
THÉÂTRE PORT-ROYAL
PLACE DES ARTS
MONTREAL (QUEBEC) H2X 1Z9

LES ÉLECTIONS DU 22 MAI

Joe Clark refusera de «négociateur» toute formule qui signifierait la fin du pays

par Donald Charette

QUEBEC (PC) — Le chef conservateur, M. Joe Clark, a profité hier de sa première présence au Québec depuis le début de la campagne électorale pour définir les objectifs économiques de son gouvernement, laissant volontairement de côté la question constitutionnelle.

Il a déclaré devant la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain, un auditoire non partisan qui lui a réservé un accueil tout au plus poli, que la réforme constitutionnelle et la relance économique sont indissociables, mais que le nouveau fédéralisme passe par l'économie.

Cependant, durant deux entrevues successives accordées à un réseau privé de télévision à Québec, le chef progressiste-conservateur fut amené à expliquer les positions de son parti sur le référendum québécois.

Il a tout d'abord affirmé qu'il serait absurde de sa part de dire qu'il ne négocierait rien avec le gouvernement du Québec si celui-ci obtient un oui majoritaire lors de son référendum.

Par contre, a-t-il tenu à souligner, « je ne négocierai pas



M. Joe Clark a causé politique hier avec le chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron. Le leader du parti conservateur a passé la journée à Québec. (Photolaser CP)

Trudeau s'attire des huées en critiquant «les grognons»

SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATION (PC) — Le premier ministre, M. Trudeau, s'est attiré hier des huées à Sainte-Anne-de-la-Pocotion quand il a laissé entendre qu'il était impossible de satisfaire les agriculteurs qui, a-t-il dit, sont par nature « des grognons ».

M. Trudeau était invité à prendre la parole au cegep de Sainte-Anne dans le cadre de la tournée électorale qu'il a effectuée dans les comtés du Bas-du-fluve.

Un étudiant lui a demandé comment les agriculteurs québécois pouvaient estimer obtenir leur juste part dans le système fédéral, alors que la politique agricole d'Ottawa est conçue en fonction des producteurs de l'Ouest.

M. Trudeau a notamment répondu, au grand déplaisir de

l'auditoire, que les fermiers sont d'éternels « grognons », n'étant jamais satisfaits de la température parce qu'il fait trop beau ou qu'il pleut trop.

Devant les huées, M. Trudeau a affirmé qu'il ne fallait pas se formaliser pour autant: « Je vais changer d'avis. Les fermiers sont toujours contents, ils aiment notre politique, ils aiment le ministre de l'Agriculture Eugene Whelan », a-t-il dit, provoquant une nouvelle vague de huées.

Le premier ministre entretenait hier un blitz dans les circonscriptions du Bas-Saint-Laurent, où les libéraux tentent de s'imposer face aux créditistes.

Il a prêté main forte à son ancien conseiller, M. Jean Richard, commissaire à la Commission du salaire minimum, qui tente de déloger dans Bel-

lache le créditiste, M. Adrien Lambert, député de cette circonscription aux Communes depuis 1968.

Dans la nouvelle circonscription de Rivière-du-Loup-Kamouraska, ce sont les députés sortant Rosaire Gendron (libéral) et Charles-Eugène Dionne (créditiste) qui s'affrontent, à la suite du regroupement des circonscriptions de Rivière-du-Loup-Témiscouata et Kamouraska.

M. Trudeau a par ailleurs prononcé une allocution à l'hôtel de ville de Rivière-du-Loup, où il a rappelé que le gouvernement fédéral avait déjà investi \$12 millions dans le projet de port en eau profonde de Gros-Cacouana.

A cet égard, le premier ministre a souligné que le Bas-Saint-Laurent était en lice pour abriter, au même titre que la côte atlantique, une

cadre de gazéification dans le cadre du projet de Pétro-Canada qui entend transporter par méthaniers, le gaz naturel de l'Arctique vers les marchés du sud.

Devant les étudiants de Sainte-Anne, le premier ministre a par ailleurs dû préciser à nouveau sa position face au référendum sur l'avenir constitutionnel du Québec.

Il a réaffirmé que jamais il ne négocierait la souveraineté-association, principe qui, a-t-il dit, est ambigu et n'est pas plus sérieux que de vouloir être indépendant et dépendant en même temps.

Il faut avoir le courage de prendre le risque de l'indépendance, a-t-il affirmé, disant d'autre part que le Canada devait se doter d'un gouvernement fort pour éviter que les provinces ne deviennent dix principautés « ce qui nous ramènerait au féodalisme de la France d'avant Louis XIV ».

À son entrée au cegep, le premier ministre a été accueilli par un petit groupe d'étudiants qui ont dit lui souhaiter la bienvenue dans « notre pays ».

« Mon pays est plus grand que le vôtre », a répondu M. Trudeau.

L'un des étudiants a alors répliqué: « Mais notre pays à nous est plus plaisant à vivre ».

Le premier ministre devait aussi prendre la parole en soirée à Rimouski, où les libéraux tentent de déloger le créditiste Eudore Allard qui représente la circonscription depuis 1972.

Aujourd'hui, le chef libéral doit visiter le Nouveau-Brunswick.

la souveraineté-association ou tout autre nom de code utilisé, si cela implique la fin du pays ».

M. Clark a clairement indiqué par exemple que l'union monétaire et l'union douanière ne sont pas négociables.

Il s'est dit prêt à discuter avec M. René Lévesque de changements constitutionnels, tout comme il le serait avec les autres premiers ministres provinciaux, ajoutant qu'en ce sens, le référendum est « non pertinent ».

En effet, il n'entend pas se laisser freiner dans ce processus par la « chaleur » que dégagera le référendum québécois.

Plus tôt, devant la Chambre de commerce, le chef conservateur a étalé les engagements économiques de son parti:

- atteindre un taux de croissance de 5.25 pour cent entre 1980 et 1985, alors que celui de cette année s'établit à 4 pour cent;

- réduire à 5.5 pour cent le chômage d'ici 1985;

- ramener le taux de productivité à 2.25 pour cent;

- réduire l'inflation à un niveau inférieur à 5 pour cent d'ici 1985.

Pour y parvenir, M. Clark propose de sabrer dans les dépenses gouvernementales et de mettre l'accent sur l'entreprise privée.

Le chef conservateur s'est dit conscient que ces objectifs pouvaient paraître « téméraires », mais qu'un gouvernement qu'il dirigerait pourrait relever le défi.

Le leader conservateur a noté que le taux de chômage

au Québec est passé de 5.6 pour cent en 1968 à 10.9 pour cent en 1978, dans une province « que les libéraux prennent depuis trop longtemps pour acquise ».

M. Clark avait été invité par la Chambre de commerce avant le déclenchement des élections.

C'est sans doute pourquoi le président de cet organisme a tenu, au cours de sa présentation, à insister sur sa neutralité politique.

Le chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, assistait au discours de M. Clark.

Il a déclaré que son parti n'appuierait pas officiellement les conservateurs, mais qu'il y aurait collaboration au niveau des organisations de comté.

Au cours de l'entrevue télévisée qu'il a enregistrée au cours de l'après-midi d'hier, M. Clark a reconnu qu'il pourrait peut-être devenir premier ministre « par défaut ».

Selon lui, il n'y a pas là de quoi se surprendre puisque c'est le sort réservé au chef de l'opposition.

Il a mentionné qu'il tente actuellement de gagner le respect des habitants du Québec, seule région du pays qui semble résister à son parti.

Interrogé sur le rôle de Petro-Canada, il a indiqué que le fait que le Venezuela avait haussé le prix de son pétrole, démontrait que ce pays avait essayé d'« attraper » le gouvernement canadien en négociant directement avec lui, par le biais de Petro-Canada, sans concurrence possible des sociétés privées.

la campagne des chefs



HIER

M. Trudeau était en territoire créditiste hier, dans les circonscriptions de Kamouraska (Eugène Dionne), Rimouski (Eudore Allard) et Bellechasse (Adrien Lambert). La révision de la carte électorale a quelque peu brouillé les espoirs créditistes avec la création de Rivière-du-Loup-Kamouraska, qui déplace des allégeances. A Montmagny, M. Trudeau a été reçu par 200 personnes environ et le candidat dans Bellechasse, M. Jean Richard. A sa descente d'avion, des militants lui ont offert une ole farcie. Plus tard, le premier ministre a été hué par des cégépiens de Sainte-Anne-de-la-Pocotion qui n'ont pas apprécié ses propos à l'endroit des cultivateurs, qui se plaignent toujours, a-t-il dit.

M. Joe Clark, à Québec, a promis qu'un gouvernement conservateur réduirait d'ici 1985 la hausse du coût de la vie à cinq pour cent par année, de faire tomber le taux de chômage à 5.5% et de faire grimper le taux de croissance économique à 5.2%. L'accent, a-t-il ajouté, sera mis sur l'entreprise privée. M. Clark a indiqué qu'il n'avait aucune idée combien d'argent la réalisation de ses promesses pourrait coûter, en réponse à M. Jean Chrétien qui a calculé que M. Clark avait engagé jusqu'à maintenant \$7.5 milliards en promesses électorales.

A Vancouver, c'est un chef néo-démocrate confiant, M. Ed Broadbent, qui prédit que son parti reprendra cette année les votes perdus aux libéraux en 1974. Pour empêcher les conservateurs de prendre le pouvoir cette année-là, les néo-démocrates avaient appuyé M. Trudeau. « Cela ne se répètera pas le 22 mai », a-t-il promis.

AUJOURD'HUI

Après avoir passé la nuit à Rimouski, le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, se rend ce matin à Charlo, dans le nord-est du Nouveau-Brunswick, puis à Bathurst. Dans l'après-midi, il se dirige en avion à Sydney, au Cap Breton, où il accordera une entrevue à la télévision, puis prononcera un discours. Il se rendra en soirée à Saint-Jean, où il passera la nuit.

Le chef du Parti conservateur, M. Joe Clark, est aujourd'hui à Fort McMurray, dans la circonscription la plus au nord de l'Alberta, celle d'Athabasca. Il se rendra ensuite à sa ville natale de High River, toujours en Alberta, puis à Cranbrook, en Colombie-Britannique.

M. Ed Broadbent, chef du Nouveau parti démocratique, visitera un hôpital à Regina en compagnie du ministre de la Santé de la Saskatchewan, enregistrera des émissions de télévision et sera reçu en soirée par le premier ministre néo-démocrate de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney.

Le Crédit social, enfin, doit faire connaître aujourd'hui ses projets de campagne et ceux de M. Fabien Roy.

Ed Broadbent à son tour de s'en prendre aux provinces

par Daniel Raunet

VANCOUVER — Pour le millier de sympathisants venus écouter M. Broadbent au centre culturel italien de Vancouver lundi soir, l'ennemi était tant M. Bill Bennett que M. Trudeau. Alors que circulait la rumeur du déclenchement imminent d'élections provinciales, les chanteurs et les orateurs se succédant au podium ont attaqué pêle-mêle libéraux et créditistes. Le chef néo-démocrate a bien saisi l'atmosphère de son auditoire et il a réservé ses premières flèches au premier ministre provincial.

« Nous allons faire réélire dans cette province un parti démocratique », a déclaré M. Broadbent. Le leader fédéral s'est ensuite lancé dans une diatribe contre les gouvernements provinciaux qui oeuvrent au démantèlement du régime d'assurance-santé.

Mettant dans le même sac les conservateurs de l'Alberta, du Manitoba et de l'Ontario, ainsi que les créditistes de la Colombie-Britannique, de responsables selon lui d'un gel des dépenses médicales.

Il ne s'agissait pas de la part de M. Broadbent d'une confusion entre les problèmes provinciaux et la campagne électorale fédérale, mais de la per-

ception d'un danger réel pour son parti sur la côte ouest. Le NPD n'a pour l'instant que deux sièges en Colombie-Britannique, mais le déclin local des libéraux lui permet d'espérer de récupérer ceux qu'il a perdus en 1974 et de faire élire une douzaine de députés.

Seul certains candidats néo-démocrates interrogés lundi soir. Le déclenchement d'élections provinciales en pleine campagne fédérale risquerait d'éparpiller les forces du Nouveau parti démocratique, mais la plupart d'entre eux estimaient, à tort ou à raison, qu'une telle initiative de la part de M. Bennett stimulerait l'électorat et augmenterait avec l'enjeu, les chances de leur parti.

Quoi qu'il en soit, M. Broadbent a consacré son premier séjour vancouverois à une tournée du port et à la visite de deux circonscriptions particulièrement délicates pour son parti. Vancouver-Kingsway, où se déroulait le meeting de lundi soir, est historiquement un bastion néo-démocrate. CCF puis NPD de 1953 à 1974. Lorsque la fille du fondateur du CCF, Mme Grace MacInnis, a pris sa retraite en 1974, les libéraux se sont emparés du siège avec Mme Simma Holt, une ancienne journaliste fort connue

grâce à une émission de radio à ligne ouverte.

Les néo-démocrates veulent réparer l'insulte faite à leur parti, mais Mme Holt, bien implantée auprès des minorités ethniques de sa circonscription, appréciée de certains pour ses prises de position pour la peine de mort et la retransmission par câble des émissions américaines, est suffisamment démarquée de la personnalité de M. Trudeau pour pouvoir conserver son siège.

M. Broadbent s'est également rendu à New Westminster, où le député néo-démocrate sortant, M. Stuart Leggatt, a décidé de tenter sa chance sur la scène provinciale. La circonscription hésite traditionnellement entre les conservateurs, les libéraux et les néo-démocrates et la candidate du NPD, Mme Paul-

line Jewett, est un ancien député libéral fédéral qui ne jouit pas du soutien actif de l'ensemble des militants de son association de comté.

Présidente ces dernières années de l'université Simon Fraser, dans la municipalité voisine de Burnaby, Mme Jewett a cru bon de réaffirmer ses lettres de créance auprès des syndicats en faisant acte de présence, il y a quelques jours, sur les lignes de piquetage des employés de bureau de l'université.

Les cent tours de la nouvelle carte électorale

par Rodolphe Morissette

Au Québec, la nouvelle carte électorale fédérale défavorise d'entrée de jeu le Crédit social, mais elle pourrait jouer de mauvais tours aux libéraux dans les comtés de Chambly et de Laprairie, voire dans Montréal-Dollard.

Dans 31 comtés (sur les 75 du Québec), la nouvelle carte n'aurait rien changé si elle s'était appliquée à l'élection de 1974. Par contre, elle aurait réduit sensiblement la majorité libérale dans 16 comtés, pour l'augmenter dans 15 autres, dont trois auraient été ravis aux créditistes: Rimouski, Kamouraska-Rivière-du-Loup et Champlain.

Le Crédit social aurait accru ses majorités dans Bellechasse (de quelques centaines de voix), dans Témiscamingue (de plus de 4,000 voix) et ils auraient volé le comté de Portneuf aux libéraux avec une majorité de 2,300 voix. En revanche, le Crédit social aurait vu sa majorité diminuée de 2,000 voix dans Abitibi et réduite à 55 voix (contre 849 en 1974) dans Shefford.

La nouvelle carte favorise les libéraux d'emblée dans quatre comtés où les menacent cette année les créditistes. Outre Rimouski, où les libéraux l'auraient remporté en 1974 avec une majorité de 1,400 votes, leur majorité se serait accrue de 1,000 et de 2,000 voix respectivement dans Lac-Saint-Jean et dans Charlevoix, tandis que dans Drummond, le solde positif du vote libéral serait passé de 13 à 574 votes.

À Montréal, la nouvelle carte favorise les libéraux dans deux comtés menacés par les conservateurs: la majorité libérale de 1974 serait passée de 398 voix à 2,700 dans Sainte-Marie et de 2,600 à 6,600 voix dans Saint-Henri (aux dépens des conservateurs dans ces deux derniers cas). Les libéraux gagneraient quelques milliers de votes de plus

dans Rosemont (l'ancien comté de Lafontaine), dans Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Papineau et Saint-Denis (+ 5,300, dans ce dernier).

La redistribution des comtés pourrait faire mal au Parti libéral dans Chambly et dans Laprairie. La majorité libérale de 19,300 voix de 1974 aurait fondu de 10,000 voix sur l'adversaire conservateur. Cette année, les conservateurs y présentent un excellent candidat, M. Claude Gervais, qui s'opposera au libéral Raymond Dupont. Quant au député libéral sortant de Chambly, M. Bernard Loiselle, il brigue les suffrages dans le nouveau comté de Verchères, où les libéraux auraient eu il y a cinq ans une confortable majorité de 11,000 voix.

Dans le nouveau comté de Laprairie, le vote libéral part

L'UP vise 75 comtés

QUEBEC (PC) — L'Union populaire entend présenter des candidats dans les 75 comtés du Québec pour les prochaines élections fédérales du 22 mai.

C'est ce qu'a indiqué hier à Québec le président de cette formation, M. Henri Laberge, lors d'une conférence de presse.

L'Union populaire est un parti politique indépendantiste qui entend défendre les droits du Québec à la Chambre des Communes. Il est formé de militants indépendantistes de la première heure, et dirigé par un ancien candidat du RIN dans Louis-Hébert à l'élection de 1966.

Les choix des candidats ne sont pas soumis à un congrès de nomination parce que l'Union populaire, fondée en 1978, n'est pas suffisamment structurée pour procéder à de telles assemblées, a expliqué M. Laberge.

avec 7,000 voix en moins. Il faut préciser que le candidat libéral cette année est parachuté d'Ottawa (il s'agit de M. Pierre Deniger, ancien collaborateur du ministre Otto Lang aux Transports), tandis que les conservateurs lui opposent un candidat bien connu dans le comté et extrêmement bien organisé, M. Jacques Vasseur. Ajoutons que le vote libéral dans ce comté baisse dramatiquement et constamment depuis 1968.

Ce que les libéraux pourraient perdre dans Laprairie, cependant, ils le gagneront sans doute dans le nouveau comté de Châteauguay, où se présente le député sortant de Laprairie, M. Ian Watson. En 1974, ce dernier aurait joui d'une majorité de plus de 8,000 voix.

Dans le comté montréalais de Dollard, où la majorité de M. Jean-Pierre Goyer, libéral, était de 27,100 sur le conservateur en 1974, les libéraux auraient perdu 7,000 voix. La partie pourrait être plus serrée cette année, car les conservateurs y présentent un candidat fort, soit M. Richard Holden, qui fait campagne depuis un an. Sa campagne contre les dirigeants de la Sun Life au moment où ceux-ci annonçaient le déménagement du siège social à Toronto l'an dernier a fait son effet.

La carte nouvelle défavorise les libéraux de quelques milliers de votes dans d'autres comtés, mais la chose sera vraisemblablement sans conséquence. Il s'agit de Berthier, Argenteuil, Longueuil, Louis-Hébert, Montmorency, Terrebonne et Trois-Rivières, puis, à Montréal, Laval-des-Rapides, LaSalle, Mercier, Bourassa (-5,500 voix par rapport à 1974), Saint-Michel et Vaudeuil.

Quant aux nouveaux comtés de Charlesbourg, Deux-Montagnes, Mille-Îles, Saint-Léonard, en plus de Verchères et Châteauguay, les majorités libérales y auraient été tout à fait écrasantes en 1974.

Centre d'activités physiques Laval

J'APPELLE CAP*L

LE PREMIER CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE DE LAVAL (méthode aérobique)

- Service d'évaluation physique
- Service de consultation
- Service de massothérapie

- Piste de course
- Salle de musculation
- Sauna

- Courts (3) de balle-au-mur et de racquetball
- Courts (3) de badminton
- Courts (2) de volleyball

cours de conditionnement physique

668-2090

Poste 22
1 PLACE LAVAL, LAVAL · H7N 1A1

PROBLÈMES dus à l'ALCOOL?

- problèmes familiaux
- problèmes professionnels

NOUS POUVONS VOUS AIDER
Demandez Marcel ou Mike
Discretion assurée

AUBERGE DU NOUVEAU POINT DE VUE

Rawdon
834-6793 ou 834-3297

Selon le Regroupement pour la surveillance du nucléaire

Ottawa cache les «dangers» des réacteurs CANDU

par Gilles Provost

Accusant les autorités canadiennes de cacher à la population les graves problèmes de sécurité qui affligent « nos » réacteurs nucléaires de type CANDU, le « Regroupement pour la surveillance du nucléaire » a soutenu hier que rien ne prouve que les centrales canadiennes soient adéquatement protégées contre un accident de la même nature que celui de Harrisburg. Sur la foi des informations qui ont filtré jusqu'à maintenant de la Commission de contrôle de l'énergie atomique du Canada ou de l'EAEC, le Regroupement (qui réunit 200 groupes à travers tout le Canada) a demandé hier au gouvernement du Canada de fermer immédiatement les deux centrales nucléaires qui, comme la future centrale Gentilly II au Québec,

n'ont pas de « bâtiment aspirateur » pour recueillir les gaz radioactifs en cas d'accident.

En outre, le Regroupement demande que les trois immenses centrales ontariennes qui sont dotées de telles structures de protection ne fonctionnent quand même pas à plus de 65% de leur puissance puisqu'il y a des raisons de croire que leur système de refroidissement d'urgence ne pourrait pas empêcher tout dommage au combustible s'il survient un brio important lorsqu'ils marchent à pleine vapeur.

Le Rassemblement s'inquiète aussi de voir la Commission de contrôle étudier la possibilité d'augmenter substantiellement la dose de radiation admissible pour la population et demande que toutes les données qui peuvent justifier une telle décision soient

rendues publiques.

Enfin, ce groupe de pression demande la création immédiate d'un groupe de travail qui serait chargé de faire rapport sur tous les problèmes de sécurité associés au réacteur CANDU et notamment sur les cas qui pourraient entraîner la fonte du réacteur mais qui n'ont jamais été étudiés jusqu'à maintenant.

A l'appui de sa demande et de ses inquiétudes, le Rassemblement cite aussi bien des constatations de la Commission Porter, en Ontario, que des rapports confidentiels des organismes officiels qui ont « coulé ».

On rappelle par exemple que la centrale de Pickering, malgré un rendement énergétique remarquable, a connu de fréquentes défauts de son système de confinement, à tel

point qu'il faudrait maintenant 500 ans sans accident du genre pour que les objectifs de conception soient respectés. Il y a même eu une craque dans le mur du réacteur qui a subsisté pendant un an et demi avant qu'on la détecte! Elle s'est aussi « emballée » à quelques occasions.

Le Rassemblement souligne que les vieux réacteurs prototypes de Douglas Point (200 MW) et de Rolphoton (20 MW) en Ontario, ne satisfont absolument pas aux normes de sécurité fixées à l'origine, selon les études actuelles, et qu'ils devraient être stoppés immédiatement, surtout qu'ils n'ont pas de « bâtiment aspirateur ». On demande aussi une évaluation critique de la solution retenue pour les réacteurs « standards » comme celui de Gentilly II au Québec et de Point

Leprau au Nouveau-Brunswick.

Sur la foi du procès-verbal d'un comité consultatif sur la sécurité des réacteurs, le Rassemblement soutient que les centrales actuelles n'ont pas davantage un système de refroidissement d'urgence à toute épreuve.

On demande donc des améliorations au système de refroidissement d'urgence et on cite même un expert de la sécurité pour l'Energie atomique du Canada selon qui même le nouveau système d'urgence à haute pression qu'on prévoit incorporer aux centrales futures ne pourra probablement éviter non plus toute fonte du combustible.

Dans ce contexte, on s'inquiète de voir la Commission de contrôle du Canada étudier la possibilité de relâcher les normes de protection pour le public, comme si les objectifs actuels

ne pouvaient être satisfaits.

Par ailleurs, la Société pour vaincre la Pollution de Montréal a demandé hier au gouvernement du Québec de stopper immédiatement toute construction de centrale nucléaire et de mettre en place une structure impartiale qui pourrait animer un vaste débat public sur l'adoption éventuelle de l'énergie nucléaire dans la province.

Actuellement, soutient la SVP, le public et les médias d'information doivent aller chercher leurs informations auprès des « experts » qui sont activement engagés eux-mêmes dans la production du nucléaire. « C'est comme demander à celui qui vient de mettre le feu de nous entretenir des dangers de la pyromanie », a conclu le porte-parole de la SVP, M. Pierre Lacombe.

La requête du RCM est rejetée

par Bernard Morrier

Tout en expliquant que même un jugement favorable ne pourrait avoir aucun effet, le juge Gerald McCarthy, de la Cour supérieure, a rejeté hier une requête en mandamus du Rassemblement des citoyens de Montréal, visant à obliger les administrateurs municipaux montréalais à reprendre une assemblée du conseil, que le maire Drapeau avait subitement levée, le 21 juin dernier, alors que le chat s'était installé dans la place.

Selon les prétentions du RCM, c'est illégalement que le maire avait mis fin à cette assemblée, mais le magistrat trouve pour sa part que les requérants n'ont pas montré à la Cour qu'il avaient un intérêt suffisant pour obtenir qu'on ordonne la poursuite de ladite assemblée.

« La preuve, a-t-il encore dit, a démontré que les sujets dont les membres du RCM se plaignaient de n'avoir pu discuter, à l'assemblée controversée, ont effectivement été l'objet de débats par la suite. »

De plus, vu que tous les conseillers du RCM, à l'exception d'un seul, ont été élus lors des élections de novembre dernier, le juge McCarthy opine qu'il est maintenant impossible de faire revivre les circonstances qui prévalaient le 21 juin de l'an dernier.

« Aussi, commente-t-il, une ordonnance de reprendre l'assemblée ne créerait pas d'utilité concrète et déterminante. »

Bien que le procureur du RCM, Me Filkenstein ait soutenu qu'il y avait danger que de semblables abus d'autorité se répètent dans l'avenir, le juge estime que cette éventualité n'a pas été démontrée, lors des audiences, où les deux parties ont fait entendre plusieurs témoins, et qu'il n'est pas lui-même convaincu qu'un tel danger puisse exister.

Enfin, le juge McCarthy se range du côté du procureur de la ville, Me Neville Lacroix, quand celui-ci soutient que le maire Drapeau, agissant alors comme président d'assemblée, ait effectivement pu contester à une obligation imposée par la charte de la ville, lorsqu'il a interrompu la séance sans qu'il ait eu une motion de présentée à cet effet.



Le gouverneur général du Canada, M. Ed Schreyer, a effectué une visite d'une journée à Montréal qui l'a conduit de l'hôtel de ville, au Stade olympique, à Terre des hommes, puis, en soirée, à un concert de l'orchestre symphonique. Au cours de brefs échanges de discours, le gouverneur général et le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, ont tour à tour souligné l'importance de la métropole comme centre de la vie culturelle, économique et politique du pays. (Photolaser CP)

Joron confirme l'étude des deux barrages pour Montréal

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Le ministre délégué à l'Energie, M. Guy Joron, a confirmé hier que le gouvernement et l'Hydro-Québec examinaient actuellement la possibilité de construire deux barrages hydro-électriques dans la région de Montréal.

M. Joron, qui répondait hier, à l'Assemblée nationale, aux questions posées à ce sujet par le député libéral John Ciaccia, confirmait en quelque sorte les propos tenus il y a une dizaine de jours par deux députés de la région de Montréal, MM. Patrice Laplante et Roland Dussault qui avaient alors relancé ce projet déjà étudié par l'Hydro-Québec au début des années 1970.

Pour l'essentiel, ce projet vise la construction de deux barrages aux rapides Lachine et Sainte-Marie. Ces barrages, qui pourraient fournir jusqu'à 1000

mégawatts, permettraient en plus de régulariser le débit des eaux dans la région de Montréal et de prévenir les inondations dont souffrent annuellement les citoyens de ce secteur.

La construction de ces barrages impliquerait la mise en place d'ouvrages de contrôle à Vaudreuil et Sainte-Anne-de-Bellevue, ainsi qu'aux entrées des rivières Milles-Iles et des Prairies. L'ensemble du projet pourrait coûter entre \$2 milliards et \$2,5 milliards.

Félicitant les deux députés de leur initiative, M. Joron a longuement expliqué que ce projet impliquait, outre l'Hydro-Québec, les ministères des Transports et de l'Environnement.

Aussi, d'ajouter M. Joron, le ministre d'État à l'Aménagement, M. Jacques Léonard, a-t-il été chargé de piloter en compagnie de tous ces gens une étude de « préféabilité » pour voir s'il convient

de pousser plus avant ce projet.

A cet égard, le ministre a précisé que de nouvelles techniques mises au point au cours des dernières années permettraient peut-être de résoudre divers problèmes soulevés lors de la première étude de l'Hydro, au début des années 1970.

Ces problèmes, qui ont trait à l'absence de formation de glace à cet endroit du fleuve de même qu'à l'ampleur de pareils ouvrages en milieu urbain, sont à l'origine du fait que le projet avait été à l'époque remis sur les tablettes.

Voilà maintenant qu'on le dépoussière et qu'on va essayer de voir si l'Hydro n'est pas maintenant en mesure de le réaliser.

De son côté, le député Ciaccia ne voit pas les choses du même oeil, estime que les problèmes soulevés en 1970 sont toujours existants et qualifie toute l'affaire de ballon référendaire.

Québec s'entend enfin avec les fonctionnaires du SFPQ

par Paule des Rivières

Les responsables du Syndicat des 36,000 fonctionnaires provinciaux du gouvernement (SFPQ) se sont finalement entendus avec l'Etat sur les conditions salariales de leur prochaine convention collective et signeront l'entente d'ici quelques semaines si les syndicats acceptent les positions de leurs négociateurs.

Ces derniers temps, ce sont évidemment les clauses salariales qui ont donné lieu à toutes sortes de savants calculs; la formule la plus récente et sur laquelle s'entendent les deux parties prévoit de rouvrir la convention le 1er juillet 1980 pour déterminer les taux de rémunération de la dernière année d'application de la convention collective.

Les fonctionnaires et ouvriers du gouvernement verraient par ailleurs leurs sa-

laires majorés de 11% pour la période s'étendant de juillet 1978 à juillet 1979; quant aux hausses de la deuxième année, elles varieraient de 4 à 6,5% et pour les fonctionnaires et seraient plus près de 8% pour les 8,000 ouvriers membres du SFPQ.

Les salaires du 1er juillet seraient majorés sur les échelles de l'excédent du coût de la vie subi le 30 juin 1979 par rapport à juin 1978, moins 6,5%. Par ailleurs, les syndicats ne recevant que 11% pour 1978 (ce pourcentage constituant un seuil) recevraient un montant forfaitaire de \$200 en 1979, modalité qui vise en quelque sorte à accorder aux fonctionnaires un montant dès 1979, venant précéder l'indexation agréée qui elle ne sera versée qu'en fin d'année.

Les prochaines semaines seront consacrées à l'étude de l'ensemble des conditions de travail discutées aux tables et qui couvrent la quasi-totalité des clauses; certains points restent cependant à être réglés et l'employeur doit ces jours-prochains aller chercher de nouveaux mandats au Conseil du trésor en ce qui touche certains aspects monétaires, les primes de nuit, les horaires flexibles et variables demandés par le syndicat.

L'idée de rouvrir la convention pour sa dernière année d'application est loin de déplaire au syndicat qui n'est pas particulièrement intéressé à devenir le premier groupe du secteur public à voir ses échelles pour 1980 fixées. (A l'heure actuelle les 5,000 enseignants anglo-catholiques ont eux aussi réglé tous leurs problèmes mais leur convention prend fin en 1980, n'est d'une durée que de deux ans).

Le salaire moyen du fonctionnaire se situe aux alentours de \$11,900. Les plus récentes augmentations salariales ralliant à première vue les aspirations des deux parties sont l'aboutissement de plusieurs opérations dont le dépôt patronal initial le 20 octobre dernier à l'effet de hausser les salaires de 11 pour cent la première année et d'un 3,5 pour cent moyen la deuxième année sans indexation.

Régis Trudeau soutient avoir fait «cadeau» de \$7 à \$11 millions à la Ville de Montréal

par François Roberge

C'est un beau cadeau, un cadeau de \$7 à \$11 millions qu'a fait M. Régis Trudeau à la Ville de Montréal lors des transactions signées entre les deux parties en 1975 à la suite de contrats interrompus. C'est là du moins ce qu'a prétendu l'ingénieur en structures hier devant la commission d'enquête sur les coûts de la XXIe olympiade, la commission Malouf.

En 1975, la Ville de Montréal acceptait de verser \$1,4 million à la firme RTA (Régis Trudeau et Associés) contre ses plans incomplets au chantier olympique. L'administration Drapeau-Niding versait \$1,150,000 à RTA pour le contrat incomplet du stade olympique et \$300,000 pour les plans du stationnement Pie IX/Viau dans le parc olympique lesquels avaient dû être complètement repris au coût de \$4 millions.

Or, M. Trudeau était tout à fait mécontent de ces transactions par lesquelles la Ville renonçait de plus à toute poursuite pour des frais occasionnés par des défauts de conception causés par les plans de génie.

Il estimait en effet que les plans du stade étaient prêts à 73% et que ces plans valaient de \$11 à \$12 millions. Or la Ville ne lui versa que \$1,1 million estimant pour sa part que les plans étaient prêts à moins de 30%, possiblement 20% seulement.

De plus, les retards dans la production de plans représentaient pour la Ville des dépenses accrues de plusieurs millions, puisqu'ils signifiaient une compression fort dangereuse des échéanciers.

M. Trudeau, pour sa part a soutenu hier que tous les plans préparés par ses professionnels valaient beaucoup plus que \$1 million. Quant à ceux du stationnement, ils auraient dû être payés mieux, tous ces plans a-t-il déclaré à la commission étaient approuvés Par la Ville de Montréal qui y apposait son cachet puis les imprimait elle-même pour les remettre aux entrepreneurs.

Au sujet des plans du stationnement M. Trudeau a affirmé que M. Taillibert lui-même avait dit qu'il s'agissait d'un stationnement chauffé et fermé, ce qui nécessitait une structure de béton moulé moins résistante que dans le cas d'un ouvrage à l'air libre.

La commission a alors déposé une lettre de l'ingénieur de la Ville, M. Claude Phaneuf qui spécifiait en janvier 1974, à RTA que le stationnement serait à 50% à l'air libre.

Mais a répliqué M. Trudeau, M. Taillibert aurait lui-même dit exactement le contraire lors d'une réunion tenue les 14 et 15 février 1974, à Montréal et qui regroupait MM. Louis Billotey, Roger Taillibert, Régis Trudeau et Maurice D'Arcy, un de ses associés.

Pourtant, devait-on apprendre — en coup de théâtre — quelques minutes plus tard, les plans de la Ville de Montréal

produits à l'été de 1974 d'après les « images » de M. Taillibert montraient clairement que les étages 96 et 106, soit deux niveaux du stationnement étaient composés à moitié de murs à moitié d'espaces ouverts.

Mais à l'automne de la même année, les plans de RTA furent achevés en fonction d'un stationnement chauffé. En décembre, constatant que l'on avait arrêté le chauffage et que le mur se fissurait dangereusement, M. Trudeau écrivit à M. Phaneuf pour lui enjoindre de remettre le chauffage en marche.

C'est peu après que l'on refit complètement les plans tandis que des équipes de travailleurs attendaient qu'ils soient complétés. On répara le tout à un coût to-

tal de près de \$4 millions.

Confronté aux plans de la Ville, M. Trudeau est demeuré assez confus hier, mentionnant qu'il s'agissait là de plans d'architectes qui n'étaient pas explicites. Un technicien en architecture à l'emploi de la Ville est alors venu dire qu'il avait lui-même dessiné ces plans et que de 1973 à 1976, il n'avait jamais entendu dire qu'il soit question de chauffer le stationnement Pie IX.

L'ingénieur a par ailleurs contredit fermement le témoignage rendu précédemment par le président de LVLV (Lalonde, Valois) M. Bernard Lamarre qui disait l'avoir rencontré en avril 1975 pour discuter avec lui d'un règlement acceptable

Voir page 6: Trudeau

AUJOURD'HUI

À 12 h 30, à l'hôtel Ritz-Carlton, le ministre des Communications, Mme Jeanne Sauvé, prend la parole devant les membres du club Saint-Laurent-Kiwans.

À 13 h 30, au 1212 de la rue Panet, débute un colloque de trois jours sur les mouvements nationaux dans les pays industrialisés, organisé par les départements d'histoire de sociologie et de science politique de l'UQAM.

À 14 h, au pavillon Lalemant, 5625 rue Decelles, rencontre d'information sur les activités du programme Troisième Age Culture.

À 19 h 30, au local de l'AJTM, 4800 des Erables, rencontre d'information organisée par l'Association des jeunes travailleurs de Montréal sur la sécurité et la santé au travail.

À 20 h, dernière ciné-conférence de la série les Grands Explorateurs, à l'auditorium de l'école Sir-Winston-Churchill, 2505 Côte Vertu. Yves et Danielle Somavilla présenteront leur film: « Au cœur du Bengale ». \$2.

À 20 h, réunion hebdomadaire des « Angéli-

ques », au 1003 rue Mont-Royal est.

À 20 h, à l'amphithéâtre de la faculté des sciences de l'éducation de l'université de Montréal, M. Michel de Certeau, professeur à l'université de Paris VII et à l'université de San Diego traitera des problèmes de l'université d'aujourd'hui.

À 20 h, à l'école Joseph-François Perrault, soirée sur l'Afrique du Sud et projection du film « La dernière tombe à Dimbaza ».

À Ottawa débute aujourd'hui la 21e assemblée annuelle de la commission canadienne pour l'Unesco.

Les centres de donneurs de sang sont ouverts aux heures habituelles boulevard Dorchester ouest et rue Sherbrooke est. Il y aura également cliniques de sang aujourd'hui à l'université Concordia, 1455 boulevard de Maisonneuve à la mezzanine, de 10 h à 18 h. Le candidat conservateur dans Sainte-Marie, M. André Payette, organise une clinique de sang au sous-sol de l'église ukrainienne, rue Parthenais, entre Sherbrooke et Gauthier, de 15 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30.

Voyageur redémarre

À la suite de la ratification par les chauffeurs du contrat de travail avec le syndicat des Teamsters, la compagnie d'autobus Voyageur prévoit reprendre ses services à compter de demain de façon normale aux départs de Montréal et de Québec et de façon progressive dans toutes les autres villes faisant partie de son réseau.

Voyageur espère que tous ses services fonctionneront normalement dès vendredi. Ceci n'inclut pas le service du Grand Express pour lequel la reprise entre Montréal et Québec est remise à mardi prochain.

COURS PRINTEMPS-ÉTÉ



POTERIE BONSECOURS
Initiation
Tournage
Technologie

atelier à louer pour la période d'été

Session de 6 semaines du 7 mai au 15 juin (2 cours par semaine)

Inscription et renseignements

POTERIE BONSECOURS INC.
427, rue Notre-Dame est, Vieux-Montréal
844-6253 — 844-6165
Permis de culture personnelle no. 749583



Centre d'Etude et de Coopération Internationale

4824 CHEMIN CÔTE-DES-NEIGES, MONTRÉAL, QUÉ.
H3V 1G4 — TEL.: 735-4561

L'IRAN LIBÉRÉ

Difficile récupération d'une identité violée.

Voici le nouveau titre que le Centre d'Etude et de Coopération Internationale met à la disposition de tous ceux qui s'intéressent aux problèmes des pays dépendants et sous-développés.

Informez-vous, pour abonnement aux «Dossiers-C.E.C.I.» ou pour retenir certains exemplaires.

Parmi les autres titres disponibles citons:

- Paix et Guerre au Moyen-Orient
- Les DROITS essentiels des «pauvres» et non les «BESOINS essentiels»
- L'Accolade de Conakry, Changement de Cap ou Affirmation d'un peuple?

Le référendum de Khomeiny

SANS attendre les résultats, qui ne font d'ailleurs aucun doute, du référendum organisé vendredi et samedi derniers, l'ayatollah Khomeiny a proclamé dès dimanche l'Iran « république islamique », ajoutant du même souffle que son pays allait donner au monde « un exemple de véritable démocratie ». Mais la façon même dont a été menée cette consultation populaire laisse planer les plus sérieux doutes sur l'avenir démocratique de l'Iran, à un moment où une nouvelle légalité tente de s'affirmer dans l'anarchie post-révolutionnaire.

De par la question unique choisie — « Désirez-vous qu'une république islamique remplace l'ancien régime? » — ce référendum n'était d'ailleurs qu'un plébiscite pour Khomeiny. Entre un régime honni qu'on vient de renverser et une république islamique, dont on ne connaît rien de précis mais qui est prônée par le chef religieux chiite suprême qui a de plus mené à son terme la lutte contre le chah, les Iraniens, dans leur plus grande majorité, ne pouvaient que dire oui à Khomeiny.

La précipitation et l'impérialisme qui ont marqué la mise sur pied de ce référendum s'expliquent ainsi par la volonté d'une part de profiter de la dynamique créée par le succès de la révolution et d'autre part de prendre de vitesse l'opposition laïque dont les particularismes ont été plutôt noyés dans le grand courant de ferveur islamique des derniers jours de lutte contre le chah. Piégés par la question unique, les partis laïques ou de gauche n'ont guère pu faire entendre leur voix durant la brève campagne référendaire, et ceux qui l'ont fait risquaient bien de subir l'ire de la population devant ce qui lui semblait des propos anti-khomeinistes.

Aussi, c'est un véritable raz-de-marée pro-islamique qui a déferlé sur Téhéran et la majeure partie des provinces; beaucoup plus qu'un vote, ce fut une cérémonie, relevant un correspondant étranger. Point d'isolaires, des urnes disposées un peu partout et même sur les trottoirs, les opérations de vote surveillées par un mollah et des miliciens islamiques, au milieu de spectateurs qui ne cachaient pas leurs sympathies, des bulletins de couleurs différentes pour le oui ou le non, la liste des accrocs aux procédures électorales « démocratiques » à l'occidentale est longue et ne semble pas avoir gêné les autorités iraniennes. Tout au plus, le vice-premier ministre Yazdi a critiqué l'absence de liste électorale qui a conduit les scrutateurs à devoir accepter de multiples pièces d'identité (permis de conduire, carte d'assurances, laissez-passer, etc) souvent sans photographie du titulaire.

« Ainsi, n'importe qui peut voter autant de fois qu'il peut présenter de pièces d'identité », a-t-il souligné.

Mais l'absence de liste électorale a un avantage inappréciable pour les autorités: elle permet de cacher le nombre d'abstentionnistes qui auraient suivi le mot d'ordre des partis de gauche ou des divers mouvements autonomistes. Khomeiny a pu ainsi affirmer froidement « unanimement » pour la république islamique, alors que l'on savait déjà que les Kurdes et les Turkmènes avaient massivement boycotté la consultation. Le « gouvernement de la vertu » qu'il annonce part décidément sur des bases bien suspectes.

Les mouvements laïques et de gauche qui, après avoir gagné, pour un temps, sans doute la bataille du tchador grâce aux femmes et perdu nettement celle du référendum, espèrent mieux mener celle de l'Assemblée constituante qui devrait être élue « sous peu », selon un porte-parole officiel. C'est qu'à ce niveau leur intervention peut s'avérer décisive pour le maintien dans la constitution, « islamique » bien sûr, des droits démocratiques des minorités, par exemple.

Le projet de constitution, qui devrait être rendu public incessamment, a été rédigé non par le ministère de la Justice, sans doute trop « occidentalisé », mais par des membres du « conseil de la révolution », organe occulte qui exerce en fait le pouvoir par dessus le cabinet Bazargan. Ce qui a filtré au sujet de cette future constitution, est, sous réserve d'amendements importants de dernière heure, assez précis pour y voir les fondements d'une semi-théocratie: un président-premier ministre, doté de réels pouvoirs exécutifs mais placé sous la surveillance d'un corps religieux qui pourra annuler toute action du gouvernement contraire à la loi islamique; ainsi qu'une Cour suprême formée d'un tiers de juges nommés par le président, un tiers par le parlement et un tiers par les religieux. On comprend que l'ayatollah Khomeiny ne cesse de répéter que l'islam « comprend et englobe tout ».

Certains indices permettent même de penser que la formation d'une Assemblée constituante est peut-être déjà compromise. Les militants des comités Khomeiny, qui exercent un peu partout dans le pays un contre-pouvoir minant les efforts du gouvernement provisoire de Mehdi Bazargan, ne cachent plus qu'ils souhaitent sauter cette étape, puisque « les meilleurs esprits du pays ont déjà été consultés », selon le proche conseiller de l'ayatollah, Sadegh Cotbazadeh. Un bureau

d'experts nommé par le conseil de la Révolution recevra les « suggestions » du peuple et statuera en dernier ressort; le nouveau gouvernement pourrait ainsi déjà être élu avant l'été.

Cette accélération de la mise en place des institutions islamiques risque cependant d'accroître encore deux « cassures » apparues nettement déjà lors du référendum. Cassure d'abord entre les classes instruites et les masses populaires: forts du soutien des paysans et du petit peuple qui voient dans la république islamique le remède à tous leurs maux, les khomeinistes ne cachent pas leur mépris à l'égard des milieux laïques, intellectuels libéraux ou de gauche, en qui ils ne voient que des tenants de l'ancien régime ou des communistes. Les manifestations aux portes des journaux pour convaincre les journalistes d'être « objectifs » ou le renvoi d'universitaires connus ont jusqu'ici été monnaie courante à Téhéran et ont dû ouvrir les yeux à de nombreux libéraux.

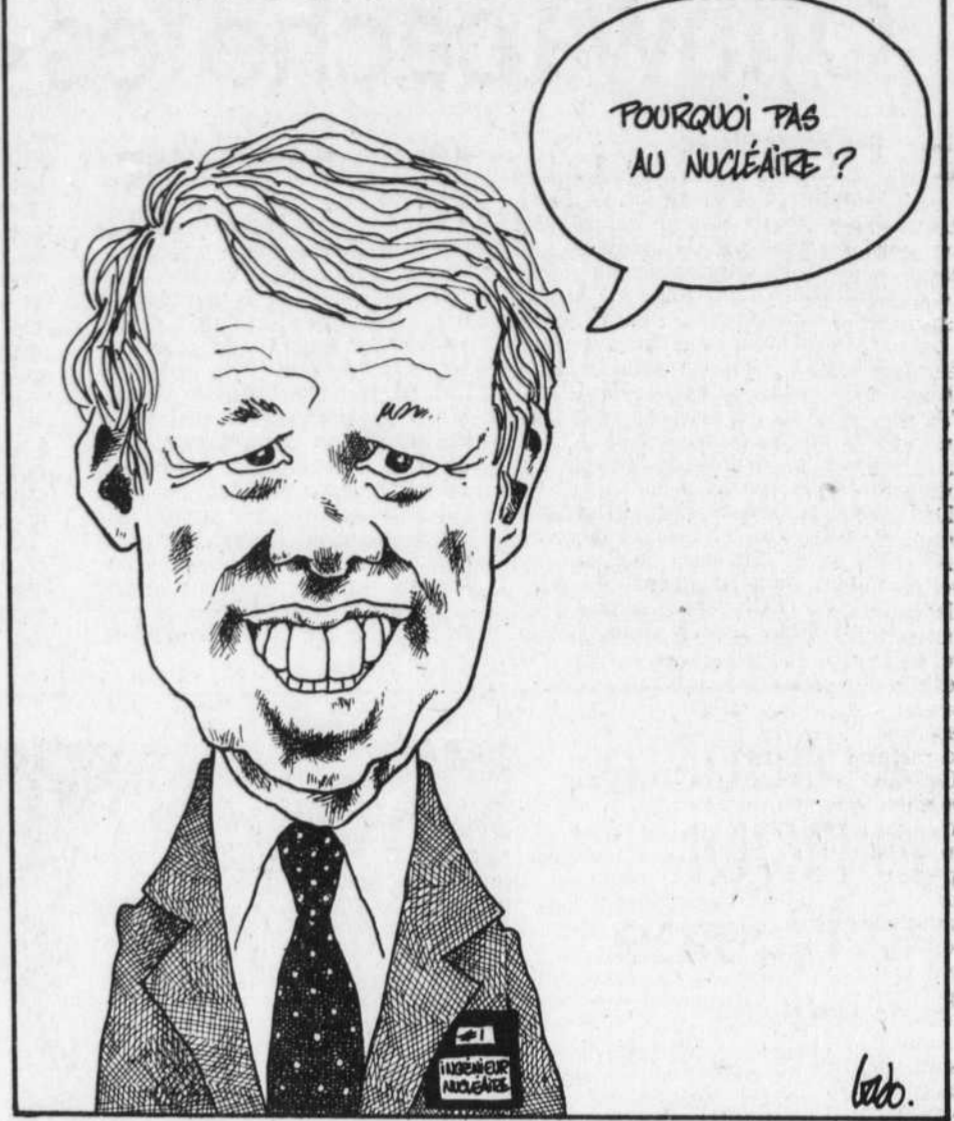
Cassure aussi entre la population iranienne chiite et les différentes minorités ethniques et religieuses, soit près de 14 millions des 34 millions d'Iraniens. La libéralisation d'un État jusque là très centralisé paraît assez mal engagée; les révoltes autonomistes se répandent du Kurdistan à l'ouest au Turkménistan, au nord-est, en passant par le Sistan-Balouchistan au sud-est et le Kouzistan au sud-ouest. Trois millions de Kurdes et 700.000 Turkmènes ont boycotté le référendum en dépit de missions de conciliation gouvernementales.

Il est vrai qu'auparavant l'armée et les milices islamiques avaient choisi la manière forte à Sanandaj, tout comme elles l'ont fait lundi à Gonbad-Kavous. Il n'est donc pas surprenant que, pour ces ethnies turbulentes, dont la plupart sont sunnites, le gouvernement central soit suspecté de n'être que l'expression du chiisme dominant. Bazargan semble certes disposé à accorder une autonomie culturelle et administrative à ces ethnies, mais en aucun cas une autonomie politique ou militaire. Mais des tribus aussi fières que les Kurdes, les Turkmènes ou les Bakhtiari ne déposeront jamais leurs fusils, garants jusqu'ici de leur indépendance et de la survie de leur culture.

Un défi de taille pour la future république; la manière dont elle résoudra cet épineux problème des régionalismes sera un bon indice des garanties « démocratiques » qu'elle prétend devoir assurer, si l'on en croit ses défenseurs actuels, à qui la population iranienne vient de donner un chèque en blanc.

Gilbert GRAND

COMMENT FAIRE LA LUMIÈRE SUR LE DRAME DE HARRISBURG ?



LETRES AU DEVOIR

Les funérailles d'un policier abattu

En quoi la mort violente d'un policier est-elle différente de celle de n'importe quel autre individu qui meurt dans une situation analogue? Par exemple, il est évident qu'un pilote d'avion court un plus grand risque de mourir dans l'accomplissement de ses fonctions que dans un accident quelconque.

Les policiers et les pompiers sont sujets aux mêmes normes fatidiques que tous les autres membres de la société. La loi du destin est dure et impitoyable et elle ne fait pas exception pour eux. Les statistiques révèlent d'ailleurs — toutes proportions gardées — que le nombre de meurtres, d'accidents mortels divers, sans tenir compte des innocentes victimes, qui trouvent la mort tous les jours sur les champs de bataille, est plus grand chez les individus en général que chez les policiers et les pompiers réunis et ça n'importe où dans le monde entier.

Quand un individu décide de devenir policier, il le fait librement et pour d'autres raisons que celles de protéger la société ou de verser son sang pour les autres. Il connaît les risques et les ennuis que cette profession comporte, mais il

connaît surtout les avantages marginaux fort intéressants et autres bénéfices — comme le salaire et les heures de travail — que sa situation va lui rapporter.

Corneille a écrit: « à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire ». Lorsqu'un policier meurt sous les balles d'un assassin, il possède la gloire éternelle; mais est-il nécessaire que les funérailles ou la cérémonie religieuse s'accomplissent sous le déploiement de toutes sortes de démonstrations profanes et émotives propres à sombrer dans le fétichisme?

Même les parents de la victime regrettent ce genre d'étalage ostensible, lequel est surtout de nature à flatter la cupidité des badauds et la vanité de nos municipaux et provinciaux comme les idylles de Bion dans le chant funèbre en l'honneur d'Adonis.

Je viens de lire un article dans lequel le signataire, un policier de la CUM, accuse les médias d'être une des causes de la prolifération du crime. Dans cet article il est facile de déceler de l'amertume et de la vengeance. Il prône le rappel de la peine de mort. Je voudrais dire trois choses au poli-

cier en question: 1) Le policier en général n'est pas un ange qui n'a d'humain que ce qu'il lui faut pour rester sur terre. 2) Il ne faut pas tuer le criminel il faut le convertir. 3) Si tout allait bien dans notre société le policier ne serait plus nécessaire.

Dans des circonstances malheureuses comme celles que nous avons vécues dernièrement, il faut revenir au moment où l'épisode du crime avec toutes ses conséquences affreuses se termine, qu'il y a des cœurs qui souffrent.

Les parents de la victime et du coupable sont les tristes témoins d'un malheur effroyable et les deux familles innocentes méritent notre sympathie la plus généreuse. D'une part nous pensons à la mère de la victime dont le cœur endolori se détache péniblement du creuset de l'épreuve. D'autre part nous ne pouvons pas penser à la mère de l'accusé ou du présumé coupable dont le cœur sera sans doute pour toujours prisonnier des espoirs étouffés, des bonheurs disparus et des rêves éteints.

M. GABOURY

Montréal, mars 79.

Le Canada ne doit céder à aucun chantage

C'est avec surprise et incrédulité que j'ai remarqué le manque de perception de M. J.-C. Leclerc de certains de ces collègues des médias en ce qui a trait au problème du boycottage arabe. Certains pays arabes imposent l'obéissance à leurs lois de boycottage dans leurs rapports commerciaux. L'Ontario interdit à ses compagnies de s'y prêter. M. Leclerc semble ne voir dans tout ceci qu'une question de gros sous, et, ce faisant, il passe complètement à côté du sujet.

Le boycottage arabe s'exerce à différents niveaux. Le plus direct empêche toute relation entre Israël et les pays arabes. Ensuite, ce boycottage prétend interdire les rapports commerciaux avec toute compagnie étrangère qui traite avec Israël. Que les pays arabes mènent leur propre guerre, libre à eux! Mais de quel droit veulent-ils nous embarquer, nous, dans leurs problèmes politiques? Nous nous rappelons tous l'affaire du boycottage de Cuba que les Etats-Unis ont voulu imposer au Canada. Laisserons-nous demain la Chine nous inter-

dire de commercer avec le Vietnam, ou vice-versa? Cette ingérence indue est déjà grave, mais à un autre niveau ce boycottage devient totalement inacceptable, car répugnant. Il interdit aux compagnies qui veulent commercer avec les Arabes, en particulier l'Arabie Saoudite, d'avoir parmi leurs dirigeants des Juifs, et d'avoir comme représentants dans la péninsule arabe des travailleurs féminins, juifs ou noirs. Il fait de ces trois groupes, femmes, juifs ou noirs, des citoyens de seconde catégorie à qui certains emplois seraient interdits. Ceci est l'imposition à la population canadienne des mesures racistes et sexistes des pays arabes. Elections ou pas, l'institutionnalisation du racisme et du sexisme des pays arabes au Canada est une attaque contre les droits de la personne et du citoyen.

Quel que soit le chantage émanant de l'étranger, nos dirigeants se doivent de garantir l'égalité de tous.

Sarah M. ZYLBERG

Montréal, le 25 mars 1979.

Une attitude qui nie le progrès

« Le droit légal des parents à recevoir un cours de formation morale plutôt que religieux... n'est pas applicable actuellement... la CECM entend donc prévoir le regroupement des « exemptés » dans certaines écoles catholiques avoisinantes », pouvait-on lire avec abaissement dans LE DEVOIR du 23 mars dernier.

Il s'agit là de changer un mal pour un plus grand mal. En effet, quelle est la priorité: donner un cours de formation morale moyennant des problèmes de transport en plus de l'éloignement de l'enfant de son milieu, ou garder l'enfant dans son école habituelle, avec les amis qu'il voit, dans la plus grande facilité de transport possible (malgré les fermetures d'écoles), en tâchant peu à peu d'organiser ces fameux cours remplaçant la formation religieuse?

Renseigner les parents sur leur droit ne me semble pas se faire « promoteur de l'exemption religieuse »! Actuellement, la CECM fait, non pas de la promotion, mais des pressions sur les parents et les enfants pour les inciter à ac-

cepter, dans la plus pure tradition depuis 1841, l'enseignement religieux.

S'il est difficile actuellement, vu le nombre restreint d'individus, d'organiser les services aux « exemptés », qu'en sera-t-il à l'avenir, avec cette formule de marginalisation (oui, c'est bien de cela qu'il s'agit) qui en découragera un plus grand nombre, et qui de plus rendra inutile pour le MEQ de prévoir des ressources supplémentaires qui, paraît-il, manquent? On crée ainsi une forme plus grande de marginalisation, basée sur une volonté d'encadrer, d'enrégimenter.

Si l'enfant exempté se sentait rejeté étant hors de la classe, il en discuterait avec ses parents: voilà ce qu'est la démocratie.

Informé au minimum, ne pas appliquer un droit légal, marginaliser, au nom d'un « attachement à l'actuel (depuis 138 ans) système d'éducation confessionnel », voilà qui nie la démocratie... Voilà qui nie aussi le progrès.

Jacinthe AUBIN
Montréal, le 28 mars 1979

Des suffrages qui dorment

Peut-être parce qu'on n'a eu qu'une moitié d'intérêt pour une enquête qui n'a scruté qu'une moitié de l'électorat, les résultats du dernier sondage IQOP commandé par la nouvelle revue Point-virgule sur les femmes québécoises et la politique ont failli passer inaperçus. Grand bien ferait toutefois aux inapertus de s'y intéresser, par pragmatisme si ce n'est par conviction, puisque les réponses révèlent surtout un bassin d'électrices encore à conquérir, très souvent indécises, tant à l'égard des partis que des options constitutionnelles de l'heure.

C'est d'ailleurs cette indécision, cette distance du monde politique et de ses passions particulières qui, bien plus que le conservatisme qu'on leur accole sans y regarder de près, caractérisent les femmes. Certes elles ont tendance à préférer la droite à la gauche, les options connues à l'aventure mais cela n'a rien à voir, on ne le rappellera jamais assez, avec leur sexe. A scolarité égale, à statut social égal, les opinions des femmes se répartissent comme celles des hommes et elles ne se distinguent plus comme groupe. Mais elles n'en sont pas encore là, on le sait fort bien, et pour le moment une forte partie d'entre elles n'ont tout simplement pas choisi.

Peut-être faut-il l'attribuer à ce flottement, mais il n'y a guère de conclusions à tirer des parties du sondage s'intéressant aux questions constitutionnelles.

Alors que le sondage de Radio-Canada indiquait il y a dix jours que 49% des Québécoises étaient prêtes à donner au gouvernement québécois le mandat de négocier la souveraineté-association, la même question, posée par l'IQOP, ne trouve plus

que la moitié d'adhérentes (24,6%). Les réponses aux questions portant sur les options mêmes (statu quo, fédéralisme renouvelé, indépendance) divergent aussi, parfois largement, de celles que relevait Radio-Canada. D'un sondage à l'autre, cependant, le taux d'indécision, sans être constant, demeure très élevé, ce qui pourrait expliquer les fluctuations.

S'il n'avait porté que sur les scrutins, référendaires ou électoraux, le sondage IQOP-Point-virgule n'aurait d'ailleurs que répété des recherches maintes fois faites, puisque tous les sondages dignes de ce nom permettent d'étudier séparément les opinions politiques des femmes et des hommes. Celui-ci intéresse surtout par le début d'éclairage qu'il fournit sur les raisons du désintérêt et de l'indécision politiques des femmes.

Leur désaffection semble tenir beaucoup plus du scepticisme et de la déception que du traditionalisme ignorant qu'on tend à leur prêter. Ainsi près des trois quarts des Québécoises interrogées affirment qu'aucun parti politique, fédéral ou provincial, n'a de « véritable considération » pour les problèmes spécifiques des femmes. Et loin de s'en satisfaire, celles-ci souhaiteraient des transformations en profondeur.

De fortes majorités — ici, les taux d'indécision dégringolent — trouvent que les femmes ne perdraient rien « à rivaliser avec les hommes en politique », aimeraient que la députation compte un nombre égal d'hommes et de femmes, souhaitent la création d'un ministère de la Condition féminine, sont déçues des minces efforts des partis pour recruter des candidates féminines, et sont assurées

que l'administration de la chose publique serait plus efficace avec une plus grande proportion d'électrices.

Non seulement les femmes sont donc très conscientes et insatisfaites de la place qu'on leur fait au sein de la vie politique, mais encore votent-elles en fonction des politiques d'abord, et non des beaux yeux des candidats, comme le croient les don juans des hustings. C'est le programme des partis qui influe au premier chef leurs décisions, et une large majorité récuse l'idée de devoir « voter comme son parti ». Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si les deux ministres les plus populaires auprès des femmes, au sein du cabinet québécois, sont M. Jacques Parizeau, l'auteur de la suppression de la taxe de vente sur des biens de première nécessité, et Mme Lise Payette, authentiquement sensible à la situation de la femme comme à celle des consommatrices.

La cohérence est donc beaucoup plus grande qu'il n'y paraît dans les choix politiques des femmes. Conscientes des pesses des partis à leur égard, sensibles aux programmes qui les touchent mais qui sont loin d'être suffisants, elles perdent l'intérêt ou s'abstiennent. Certains analystes, frappés par exemple par la croissance du taux général d'abstention lors d'élections fédérales, croient à déceler en plusieurs régions une forme de protestation passive, à défaut de regroupement politique qui pourrait la canaliser. Il serait intéressant d'appliquer cette analyse au vote féminin, suffrages qui dorment à cause d'un sentiment d'aliénation plutôt que d'insouciance ou d'irresponsabilité.

Lise BISSONNETTE

Racisme et nationalisme

par Jean-Marc Brunet

Mis en cause dans un compte rendu publié la semaine dernière dans LE DEVOIR, l'auteur donne ici la réplique.

J'ai lu avec surprise, dans votre journal du 30 mars, page 3, les propos de Monsieur Antonio Jean, un noir de la Conférence Afro-Canada, à l'effet que je me ferais « le propagandiste d'un nationalisme fondé sur la race et la vigueur biologique ». Au cours de la

même conférence de presse, ce personnage identifia le nationalisme qu'on me prête à celui des nazis. Par la même occasion, il en profita pour me rattacher idéologiquement aux idées qui auraient alimenté au Québec (?) la « violence raciste pendant la deuxième guerre mondiale ».

Or voici les faits. D'abord je défie qui que ce soit de citer un seul passage d'un seul de mes écrits où je prônerais un « nationalisme fondé sur la race et la vigueur biologique ». J'ai utilisé le mot race dans le sens de la « race humaine » et la « vigueur biologique » signifie pour moi la santé intégrale de

l'individu. Rattacher ces deux expressions au nationalisme n'est que grossière invention et pure calomnie. Ceci relève carrément de la malhonnêteté intellectuelle.

Je trouve regrettable que la Conférence Afro-Canada, qui défend en principe un but louable, endosse de tels propos. J'y vois, pour ma part, une manipulation par l'aile marxiste de la CSN, d'où émanent ces saloperies. En effet, Antonio Jean affirme, au cours de la conférence de presse, tenir ces faits d'une résolution de la CSN. Cette résolution vient des discussions de cette centrale à forte ten-

dance marxiste sur la question nationale (Propositions de la CSN pour la discussion sur la question nationale, page 37, résolution no 18).

Voilà le chat sorti du sac! C'est dans la « Note explicative » accompagnant cette résolution que mon nom est mentionné et qu'on me présente comme « le propagandiste d'un nationalisme fondé sur la race et la vigueur biologique ». Cette note n'est que salissage gratuit, ce qui est conforme aux méthodes très staliniennes que n'hésite pas à adopter la CSN lorsqu'il s'agit de discréditer ceux qui voient clair dans son projet d'édifier au Québec un État totalitaire marxiste-léniniste. Il y a au moins dix ans que je dénonce la fumisterie de cette centrale et les dangers qu'elle fait courir à la démocratie. Je la connais bien car je suis, soit dit en passant, un ancien président de syndicat de la CSN, à l'époque où je gagnais ma vie et mes études comme journaliste.

Que la Conférence Afro-Canadienne défende les droits légitimes des noirs qui vivent ici, soit. Mais que ces derniers soient manipulés et reprennent à leur compte les faussetés que la CSN répand sur moi, ceci est inacceptable. J'espère que cette mise au point fera réfléchir tous les noirs de bonne foi, de même que l'ensemble des Canadiens, sur ce qui, peut-être, se cache en coulisse derrière la Conférence Afro-Canadienne. C'est un fait incontestable que tous les défavorisés et les groupes minoritaires constituent, partout sur terre, des milieux de prédilection pour le travail d'infiltration révolutionnaire marxiste. Je crains fort que, par l'entremise de Monsieur Antonio Jean, Afro-Canada soit manipulé et fasse déjà le jeu de la CSN.

Rolande A. LACERTE

Chutes et trébuchements

Ainsi donc, la chute du dollar canadien aurait été provoquée par les velléités d'indépendance du Québec. Le premier ministre l'affirme avec toute la vigueur qu'on lui connaît et c'est à peine si l'on ose rétorquer: « c'est un peu court, monsieur. Et le dollar américain, lui? » Des terroristes de la crisette d'octobre (quelques-uns, selon la rumeur publique, auraient échappé à la rafle généralisée. Pendant que l'on entassait nos poètes et chanteurs en prison, d'autres dangereux artisans de l'insurrection appréhendée n'auraient été ni... appréhendés, ni inquié-

tés.) Auraient-ils réussi à s'infiltrer chez nos puissants voisins pour miner, saper, ronger, d'insu de la vigilante CIA, la monnaie américaine? Le programme OSE serait-il, en vérité, l'Opération de Saper Économique? Diable, c'est le cas de le dire, sont capables de tout nos gens quand ils envoient de l'avant!

Hier, les communistes avaient réussi à provoquer l'écroulement du pont de Trois-Rivières. Le premier ministre de l'époque l'avait affirmé sans rire et sans faire rire (sauf M. Trudeau qui a un bon sens de l'humour).

Quant un gouvernement trébuche et menace de tomber c'est de bonne politique d'attribuer sa chute à une poignée d'activistes. Le risque, c'est qu'à tant crier « au loup, au loup », les moutons finissent par ne plus bêler. Des fois on se demande si la menace de pénurie de pétrole ne se chauffe pas du même bois vert. Électeurs, les bras nous en tombent: en ces temps difficiles, il n'y a que les prix qui montent, s'enflent, grimpent, grimpent et ça, paraît-il, c'est la faute à personne!

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$65, par année; six mois: \$36, trois mois: \$24. À l'étranger: \$70, par année; six mois: \$38, trois mois: \$27. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1,50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3381 (lignes groupées).

Puebla, départ et aboutissement d'une Église

par
Pierre Masson, o.p.

Le Père Pierre Masson, dominicain, a été bibliothécaire à l'Université pontificale Saint-Thomas-d'Aquin (Angelicum) de Rome, et secrétaire du maître général de son Ordre. Il est membre du conseil de l'Académie pontificale mariale internationale, et y a présenté plusieurs études. Il participera au prochain congrès marial de Saragosse (Espagne). Il est docteur en théologie de l'Université pontificale du Latran avec une thèse récemment publiée sur Newman et l'Esprit-Saint. Il a pu suivre la réunion de Puebla comme observateur privé. Il a déjà séjourné un an au Mexique, au Centre universitaire culturel que son Ordre a ouvert près du campus de l'Université nationale.

lin, moins engagés en faveur de tel ou tel mouvement, ne tiennent pas compte des idées et des convictions acquises par ceux-ci. Pourtant la conférence est composée des élus des conférences nationales, et travaille sur un texte issu d'investigations elles aussi commencées au niveau local. On craint les manipulations. C'est de l'orientation supérieure aussi, des valeurs maîtresses qui seront peut-être choisies d'un retour vers l'immobilisme ecclésiastique qu'on a peur.

Tout le monde a pu dire son mot, avec l'appui, pourrait-on dire, des moyens de communication! Cela signifie tout l'intérêt même vital que l'on a ressenti pour cette conférence. Pour tous, il importait que la voix de chaque mouvement soit entendue et prise en considération. Négliger certains, à leur dire, c'était mettre en jeu l'avenir même d'une authenticité chrétienne en Amérique latine. Il ne faut pas se surprendre si avant déjà, comme après, il y en eût pour craindre les effets négatifs de la Conférence ou même son triste bilan.

L'Église en Amérique latine apparaît marquée depuis dix ans par une remarquable évolution de l'évangélisation, se déroulant cependant dans une situation complexe et changeante, et se compliquant elle-même. Après Medellín, peu à peu prend corps une doctrine de la libération que les prêtres engagés auprès des pauvres... Tout l'Évangile devra dans ce système se ramener à ceux-ci. Sous divers

chapiteaux, s'érigeront diverses théories et lectures de l'Évangile.

Dans un monde dominé par les dictatures politiques, les multinationales et les grandes influences capitalistes, l'ondée de révolution marxiste et communiste apparaît bien proche de la préoccupation pour les pauvres enseignée par l'Évangile. Vivre en milieu injuste, où les quelques riches abusent de millions de pauvres, apparaît intolérable et inacceptable à tout chrétien authentique. Aussi l'apparente inertie des autorités ecclésiastiques (on ne tient pas toujours compte des initiatives moins très efficaces dues à l'Institution), leurs bons rapports avec les autorités et les classes élevées, semblent de vrais scandales, et il arrive que ce ne soit pas sans raison.

À l'heure de Puebla, cependant, l'on ressent un peu partout qu'une alliance des chrétiens avec le marxisme n'est pas défendable, et apparaît même des plus dangereuses. Elle falsifierait le christianisme et servirait les seules fins de la révolution populaire. Quelques prêtres, quelques évêques mêmes ne sont pas totalement convaincus de cette antinomie. Il faudrait peut-être se demander si l'Église ne devait pas, justement, à Puebla, retrouver sa vérité, préciser ses buts et ses intentions, dire tout haut ses choix et ses alliances. En un mot, faire la vérité sur sa mission, sur sa personnalité, vérifier les orientations de tant de groupes dynamiques en faveur des pauvres, et conscient du message que sans doute maladroitement mais aussi cruellement les apôtres de l'Évangile aux pauvres avaient formulé, assumer en pleine lumière ses devoirs pour un monde souffrant, désorienté, blessé, en attente impatiente d'une initiative énergique et héroïque même, de salut et de survie.

Le discours d'ouverture de la Rencontre de Puebla est apparu à plusieurs comme la grande charte de l'Église en Amérique latine, pour les temps à venir. On y trouve une grande conscience des problèmes réels, une sympathie très forte pour l'esprit d'initiative et pour une participation plus dynamique et plus responsable à la vie des peuples, une attention plus grande aux données qui définissent la réalité contemporaine, mais aussi un rappel très net des vérités fondamentales de l'Église dans son institution et sa mission. Beaucoup d'articles écrits sur les positions prises par le pape ne semblent pas tenir compte de ce discours. Il mérite sûrement d'être lu à nouveau.

Il se base évidemment sur les rapports remis à la Rencontre de Puebla mais aussi sur une conscience aigüe de la situation apostolique en Amérique latine, les tendances diverses, les oppositions entre groupes, et aussi la situation socio-

économique et politique qui influence la vie des hommes. Le pape n'a pas voulu se contenter de prendre position par rapport à la théologie de la libération, par exemple. Car c'est de cela que l'on s'inquiète. Il a pensé d'abord redéfinir la mission de l'Église, le rôle des évêques, des prêtres et des laïcs, puis proclamer devant la réalité contemporaine, comment l'Église entend sa mission, et faire la vérité sur la libération.

En effet, la question de la libération est bien celle qui préoccupe tout l'Amérique latine. Les peuples se sentent privés de la liberté à plus d'un titre. Les apôtres de l'Évangile ressentent de façon viciée le besoin de courir au secours des victimes des nouveaux esclavages. Mais comment alors définir l'action de l'Église, comment situer ses initiatives? Est-ce vrai que l'Évangile doit signifier en tout et pour tout cette course au secours?

La réponse de Jean-Paul II se présente de façon très ample: « Les engagements pastoraux dans le champ social doivent être éclairés par un concept chrétien de libération. L'Église sent le devoir d'annoncer la libération de millions d'êtres humains, le devoir de coopérer à fortifier cette libération; mais elle sent aussi le devoir correspondant de proclamer cette libération dans son sens intégral, profond, annoncé et accompli par Jésus. « Libération de tout ce qui oppresse l'homme, et tout d'abord, rédemption du péché et du mal, dans la joie de connaître Dieu et d'être connu de Lui » (Paul VI, Evangelii Nuntiandi, n.9). Une libération qui dans la mission propre à l'Église n'est pas réduite aux dimensions limitées de l'économique, du social, du culturel, du politique, et n'est pas sacrifiée aux exigences d'une stratégie donnée, d'une méthode ou d'un but immédiat. »

Peut-on parler ici de retour à l'inertie, de condamnation pure et simple de toute idéologie de libération? Je ne le crois pas, tout au contraire. C'est à la fois reconnaître pour l'Église un devoir (dans les temps récents, pas toujours rempli avec l'énergie, le don de soi qu'appellent les circonstances, mais cela aussi l'Église l'a reconnu), un devoir rempli au cours des temps avec grand bienfait pour l'humanité (faut-il taire ces faits? Les pierres, les édifices mêmes d'oeuvres d'anciennes, protesteraient), et aussi déterminer de quelle libération, dans toute son extension l'Église veut et doit être le porteur. Une libération, encore une fois, non réduite au seul plan socio-économique et politique: ce serait réduire l'Évangile à un système politique, lui enlever ce qui fait sa force et lui donne son sens, sa transcendance, sa finalité spirituelle, sa conscience de l'homme en son intégrité.

Mais une libération qui sera loin de se dégrader ou d'ignorer les esclavages socio-économiques dus à l'injustice, à l'absence d'Évangile. Tout cela, c'est demander aux chrétiens engagés dans l'action sociale, économique et politique, d'illuminer leur marche par la plénitude de la doctrine de foi qu'ils ont reçue.

Par ailleurs, tout le discours du pape tend à dire aux évêques sa pensée sur leur rencontre. Les évêques, leur dit-il, sont en effet, maîtres de la vérité, celle sur le Christ, sur l'Église, et sur l'homme. Ils en sont les premiers défenseurs et prédicateurs, ils sont les signes et les témoins de l'unité. Dans la conjoncture actuelle, ils sont appelés à promouvoir la dignité de l'homme, en sa totalité, en son intégrité. Discours d'une grande amplitude, d'une grande ouverture.

Clairement aussi, est affirmé en quel sens l'Église ne peut s'allier d'aucune façon aux mouvements marxistes, ni approuver quelque autre système socio-économique qui ne respecte pas tout d'abord les droits de l'homme. Critique aussi du capitalisme. Car l'opposition à un système ne doit pas signifier alliance avec un autre! D'ailleurs, en Amérique latine, on le sait, le danger actuel n'est pas tellement dans les mouvements, pourtant dynamiques mais toujours d'opposition inspirés du marxisme, que dans les régimes dictatoriaux et l'exploitation capitaliste non freinée.

L'anxiété des masses peut faire briller comme solution désirable justement un renversement politique au profit de l'opposition, mais l'Église ne reste pas insensible à ces problèmes si graves. Il faut maintenant que toute l'institution ecclésiastique marche dans l'unité et que les théories libérationnistes se transforment dans le sens plus complet de l'Église exprimé par le pape.

Le texte provisoire final de Puebla est un véritable effort en ce sens. Bien sûr, on ne pouvait s'attendre à ce que trois cents évêques puissent produire un texte tout d'une venue, également fort en toutes ses parties, ou toujours explicite en faveur d'une action plus énergique et étendue. Pourtant, je notai sa structure même, basée sur les faits, sur l'histoire,

sur les données présentes, sur la situation réelle de l'évangélisation; Au Plan des buts l'Église n'est pas chargée de promouvoir des renversements sociaux... mais bien des changements des esprits et des cœurs, dans le sens de la dignité de l'homme racheté.

Je notai aussi son approche positive des réalités religieuses de l'Amérique latine, en particulier la réalité du culte et des dévotions que l'on a tendance souvent à décrier, en ironisant sur l'Église adonnée aux dévotions mais sans conscience des problèmes sociaux. La Rencontre pense à tout ce qu'il y a de positif dans ces dévotions, à les animer et orienter, pour qu'elles nourrissent un christianisme vrai dans son culte comme dans l'amour du prochain. On n'aura donc pas à chasser les statues des églises pour les rendre authentiques!

Aussi, la promotion de l'instruction religieuse à tous les niveaux. Ce thème revient toujours: assurer une catéchèse authentique, en vérifiant les manuels, en promouvant partout l'enseignement de la foi, des doctrines de l'Église, en promouvant aussi la vie même de l'Église, dans les communautés de base, les paroisses, les diocèses, les nations, les régions.

De plus, une action de promotion de la justice dans la société, dans les gouvernements, au nom de la mission de l'Église, aux plans national et international.

Ainsi, les mouvements dynamiques de libération auront eu le bon effet d'appeler toute l'Église à prendre en mains sa responsabilité auprès des pauvres, auprès de tous les hommes, de promouvoir une action spéciale immédiate. Si au 16e siècle, l'Église a donné une impulsion extraordinaire aux missions d'évangélisation des nouveaux mondes, aujourd'hui, une nouvelle conscience est prise d'une action d'évangélisation au plan même de la vie sociale, économique et politique. Il faut qu'à ce niveau l'Église annonce aussi l'Évangile, en faisant les applications et en donnant les éclaircissements précis nécessaires. Nécessité aussi d'engager les laïcs, d'unifier les efforts des chrétiens. Non, l'Église ne saurait être analysée selon une dialectique du dominant et du dominé. Et si on a cru pouvoir le faire, c'est seulement par la faute et l'inertie de certains, non par son essence intime. C'est tout l'ensemble des chrétiens qui est appelé à témoigner.

Bientôt, le texte provisoire muni des corrections, additions et révisions jugées nécessaires, sera publié avec l'assentiment du pape, pour donner à l'Église en Amérique latine une base officielle et sûre à son action pour les temps à venir. Ce document attendu par tout le monde, ne manquera pas d'inspirer aussi toutes les chrétiens, et la nôtre.

REPRISE

Les prophètes de malheur

par
Gérard Picard

Président du Conseil sur le maintien des services de santé et des services sociaux en cas de conflit de travail, M. Picard répond ici à un éditorial de Lise Bissonnette, publié le 30 mars dernier.

Comme président du Conseil sur le maintien des services de santé et des services sociaux en cas de conflit de travail, je puis vous assurer que j'ai suivi la situation de près, sans trop de mérite, je vous le concède; le mérite en revient aux parties elles-mêmes. En règle générale, les grévistes, membres de divers syndicats, de même que les nombreux syndiqués non-grévistes, et aussi, d'autre part, la direction de chacun des centres hospitaliers affectés et la profession médicale ont fait

preuve de bon jugement. Les précautions nécessaires avaient été prises pour ne pas mettre en péril la santé publique. Les médias d'information, à quelques nuances près, ont donné la même évaluation générale de la situation. Vous même, dans votre article, n'êtes pas, comme je le comprends, en désaccord sur ce point, je n'ai donc pas cru devoir, même si cela vous a déçu, faire l'autopsie de cette grève. Je sais très bien qu'une grève dans les services de santé est une chose sérieuse et que les opinions sont partagées sur les remèdes (c'est le cas de le dire) à apporter en de telles circonstances. J'ai agi de manière à ne provoquer personne. Je dois rencontrer les mêmes parties au cours des mois qui viennent. Le Conseil et moi-même examinons les meilleurs moyens à prendre afin d'assister leur demande des parties qui désirent en arriver à une entente sur le maintien des services essentiels en cas de conflit de travail. Le Conseil favorise les ententes.

Un dernier mot sur la grève d'avertissement avant d'aborder un autre sujet. Les listes syndicales et les ententes des parties sur les services essentiels à maintenir ont été, selon mes informations, respectées en règle générale. Quelques accrochages mineurs ici et là. Ces exceptions confirment la règle. On s'attend sans doute que je fasse mention de la formule anti-grève des Infirmières unies. Le Conseil n'avait pas, à mon avis, à se prononcer sur cette formule. Aucun malade ne pouvait être négligé selon cette formule qui a posé, principalement, des problèmes administratifs. Inutile d'insister puisqu'il est question que les tribunaux soient appelés à se prononcer sur le différend que cette formule a fait naître.

Je reviens, tel que promis, à votre interprétation de la loi couramment identifiée sous le nom de Loi 59.

Vous écrivez: « Selon les termes de la Loi 59, les parties devraient en effet avoir conclu des ententes sur les services essentiels depuis janvier dernier. (...) La Loi 59 prévoit au surplus, en cas d'impossibilité d'arriver à une entente, que les syndicats se rendent responsables de déposer leur propre liste, et leur définition des services essentiels ».

Je regrette, mais ce n'est pas ce que la loi dit. Je sais que je ne dois pas engager une polémique sur cette question, mais je puis dire, et je citerai les textes à l'appui, qu'une liste syndicale, une fois déposée, ne peut être modifiée, mais qu'elle peut être remplacée par une entente. Quant à la négociation d'une entente, elle peut se faire en tout temps jusqu'à la date d'expiration d'une convention collective, et même après, si les parties en conviennent. Une liste ou une entente, selon le cas, est une condition préalable à remplir avant le recours à la grève.

En rapport avec ce que vous avez écrit, le texte pertinent de la loi 59 (art. 99 j) prévoit qu'une liste syndicale, transmise à l'autre partie et déposée au Conseil, « détermine le nombre de salariés par catégorie de services maintenus par l'établissement en cas de conflit de travail. La liste ne peut être modifiée par la suite, mais si une entente intervient entre les parties postérieurement à son dépôt, l'entente prévaut ».

Vous aurez noté, j'en suis sûr, qu'une liste déposée ne peut être modifiée, mais qu'elle peut être remplacée par une entente. D'autre part, il est arrivé et il peut fort bien arriver encore qu'un syndicat, au lieu de préparer une liste, s'en tienne à la négociation d'une entente sur les services essentiels. En pareil cas, non seulement aucune date précise n'est fixée, mais je crois pouvoir ajouter que la loi n'interdit pas, sur accord des parties, une entente puisse être modifiée. C'est la règle du droit commun.

C'est justement en rapport avec l'application de cette procédure que j'ai eu l'occasion de discuter récemment avec le ministre du Travail et de la Main-d'œuvre, M. Pierre-Marc Johnson, des meilleurs moyens à prendre soit en vue de permettre au Conseil d'exercer ses pouvoirs d'enquête, soit en vue d'assister les parties. Le ministre du Travail a accepté de donner suite sans délai à cette demande et il a donné sur-le-champ, en ma présence, les directives nécessaires à cette fin. Le Conseil discutera des procédures d'application dans quelques jours. Ceci ne change en rien la politique générale du Code du travail, les parties ont les mêmes responsabilités et l'opinion publique reste le chien de garde de cette expérience unique en son genre sur le continent américain.

Soit dit en passant, pour éviter toute confusion, le régime syndical nouveau établi par la Loi 59 ne s'applique qu'aux syndicats dont les conventions collectives doivent expirer à la fin de juin prochain. C'est un autre régime syndical qui s'applique à tous les syndicats dont les conventions collectives ont expiré à la fin de juin 1978, c'est-à-dire aux syndicats dont les membres ont participé à la grève d'avertissement du mercredi, 28 mars 1979.

NDLR: Dont acte sur mon rappel incomplet des termes de la loi 59. Mais mon éditorial, qui s'inquiétait surtout de l'efficacité du Conseil sur le maintien des services de santé et des services sociaux, aura au moins eu une heureuse suite en cette mise au point de M. Picard. Car la loi 59 fait d'abord et avant tout obligation au Conseil qu'il préside « d'informer le public de la situation qui prévaut en matière d'ententes, de listes syndicales et de maintien des services essentiels lors d'un conflit de travail ». La lettre que M. Picard nous adresse aujourd'hui est à notre connaissance sa première évaluation publique de la situation qui régnait en milieu hospitalier le 28 mars dernier. L.B.

J'AI lu attentivement votre éditorial (LE DEVOIR, vendredi 30 mars 1979) intitulé « En attendant le pire ». Ce titre, à mon sens, peut être assimilé à une prédiction de prophète de malheur. Rôle relativement facile. On ne peut ni admettre, ni contredire. Il faut attendre.

Pourtant, même s'il s'agit d'un exemple dont il ne faut pas exagérer l'importance, la réalité d'une grève d'avertissement d'un jour (mercredi 28 mars) dans un certain nombre de centres hospitaliers, au cours de laquelle il ne s'est produit aucun incident fâcheux, bien qu'elle ait comporté des inconvénients, ne me paraît pas soutenir votre pessimisme tel que projeté dans le futur. Il faut attendre, vous aussi. La bonne foi des parties est présumée jusqu'à preuve du contraire. À moins que vous ne soyez déjà à la recherche d'un bouc émissaire de votre choix, au cas où... « Tout annonce, dites-vous, que la situation s'envenimera ». Et vous donnez ensuite une interprétation, à mon avis erronée, de la Loi 59. J'y reviendrai tout à l'heure.

Une vie au service de l'humanité

La récente tragédie de l'Anceinne-Lorette nous incite à penser davantage aux victimes que nous avons pu connaître et aimer.

Il a fallu leur brutal départ en cette soirée du vingt-neuf mars dernier pour que nous puissions mieux sentir leur présence. La vie devient parfois à ce point routinière que souvent seule la mort peut nous aider à découvrir le vrai visage de ceux qui nous quittent. Et encore, la mort ne met en évidence que ceux et celles ayant plus ou moins accompli des fonctions officielles, ayant déjà eu leur nom dans les journaux, en un mot, des gens connus.

Laétitia Bélanger n'était pas de ceux-là: même si elle militait depuis plus de deux ans au sein du cabinet d'un ministre, elle n'a pas eu droit aux manchettes officielles. En fait, nulle manchette n'aurait pu lui rendre justice. La vie de Laétitia fut une lutte au service de tout ce qui peut ennoblir l'humanité: la recherche inlassable et souvent même intransigente de la justice, la haine de la médiocrité et de la bêtise, l'amour de l'aventure, le culte du beau, la cause du Québec et le refus des demi-solutions qui voudraient concilier ambitions et convictions.

Laétitia ne laissait personne indifférent. On l'aimait pour sa vaste culture qui l'incitait à dévorer jusqu'aux petites heures des piles d'ouvrages sur tous les sujets.

On l'aimait pour sa fantaisie, sa bohème et son humour chaleureux.

On l'aimait pour la force de ses convictions qui excluait cependant tout dogmatisme, tout système rigide. Laétitia, c'était un peu l'anarchie au service du beau, de l'humain, du partage et de la découverte. Elle éveillait et elle stimulait continuellement car la routine n'avait pas de prise sur elle.

Elle n'était nullement faite pour les horaires précis, les plans organisés, les carrières bien rodées. D'ailleurs ses prises de position courageuses ne lui auraient sans doute guère facilité les choses. Elle était trop occupée à découvrir des gens et des pays, à choyer des enfants, à partager des convictions, pour travailler à sa propre promotion. Sa tâche aux affaires sociales lui paraissait parfois ingrate, car elle avait conscience de ne pouvoir mener à terme tous les problèmes que lui apportait son volumineux courrier consciencieux tenu à jour. Elle écoutait profondément ceux qui l'approchaient et en même temps savait se montrer fort critique à l'encontre de ceux qui rompaient à ses yeux l'harmonie du cœur et de la beauté.

Laétitia Bélanger n'a pas vraiment disparu: une fleur, une cantate de Bach, un miaulement, un sourire d'enfant prolongent en nous sa présence. Quant à ses siens, elle nous réunit et nous rend plus vrais et plus beaux.

C'est sans doute ce qu'elle aurait souhaité.

Hubert de RAVINEL
Montréal, le 2 avril 1979

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU SCUQ
Jeudi, 5 avril, à 20h
Polyvalente Pierre Dupuis
200, rue Parthenais

- Fonds de défense professionnelle
- Protocole d'entente quadripartite
- Arbitrage

COLLOQUE
sur la recherche en
ÉNERGIES
RENOUVELABLES
vendredi 6 avril 1979
À l'École Polytechnique,
campus de l'Université de Montréal,
Amphithéâtre C-631, de 9h à 17h.

- 14 communications scientifiques données par les chercheurs, professeurs et assistants de l'École Polytechnique et de la Faculté de l'Aménagement de l'Université de Montréal.
- 3 conférenciers invités: MM. R. Pigeon (Direction Générale de l'Énergie, Gouvernement du Québec), A. Grignon (Centre National de Recherche du Canada), et A. Potworowski (Ministère de l'Énergie, Mines et Ressources du Canada).
- Pour renseignements supplémentaires, s'adresser au Comité organisateur

E. Bilgen (Président), J. Galindo et C. Gueymard
Département de Génie Mécanique, École Polytechnique de Montréal.
Tél: 344-4683 et 4981
— ENTRÉE LIBRE —

Avis aux étudiants
de l'UQAM

PRÊTS ET BOURSES

Suite à une entente intervenue avec les organismes concernés, les Services aux étudiants procéderont à la distribution de tous les chèques de bourses (prêts-bourses) émis par le Ministère de l'Éducation jusqu'en date du 6 mars inclusivement.

Étant donné l'interruption provisoire des activités de l'Université, les chèques seront exceptionnellement remis au **1187 rue Bleury** (Centre d'accueil et d'information) selon l'horaire suivant:

ENTRE 10 HEURES ET 16 HEURES
Le jeudi 5 avril 1979
Le vendredi 6 avril 1979

N.B. Advenant la reprise des activités régulières de l'Université avant cette période, les chèques seront distribués aux bénéficiaires selon la procédure habituelle.

La Direction des Services aux étudiants



Abitibi, Témiscamingue, Réservoirs Cabonga, Gouin: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 0. Aperçu pour jeudi: neige.

Pontiac-Gatineau, Rivière-du-Loup, Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 2 à 4. Aperçu pour jeudi: neige.

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville, région montagneuse de l'Estrie-Beauce: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 6. Aperçu pour jeudi: neige ou pluie.

Lac Saint-Jean Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 2 à 4. Aperçu pour jeudi: neige.

Québec, Rivière-du-Loup, La Malbaie: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 5. Aperçu pour jeudi: neige ou pluie.

Rimouski, Matapédia, Gaspé, Baie-Comeau, Ste-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie: dégagement et vents modérés en matinée. Ensoleillé par la suite. Maximum 3. Aperçu pour jeudi: ennuagement suivi de neige.

Sept-Îles, Basse-Côte-Nord, Ile Anticosti: dégagement. Vents modérés. Maximum 2. Aperçu pour jeudi: ensoleillé avec passages nuageux.

troupe créditistes qui commencent à s'animer dans certains comtés de Québec. D'autres députés créditistes ont été approchés par les dirigeants du gouvernement libéral depuis deux ans. M. Charles-A. Gauthier, député de Sherbrooke, a révélé à Sherbrooke, le 25 mars, qu'on lui avait déjà « placé \$50,000 sur la table » pour qu'il ne prononce plus les mots « Crédit social ». Le député de Bellechasse, M. Adrien Lambert, s'est fait offrir un poste au sénat il y a quelques années. Interrogés sur ces questions, les députés créditistes se montrent cependant plus que discrets.

M. Léonel Beaudoin, un agriculteur de Bromptonville, près de Sherbrooke, avait représenté le Crédit social aux Communes depuis 1968. Et jusqu'à lundi, il devait toujours se représenter dans Richmond. C'est lui qui avait parrainé la candidature de M. Fabien Roy à la tête du Crédit social, depuis que le caucus avait décidé, en février, de prier son prédécesseur, M. Lorne Reznowski, de démissionner. Parmi les députés créditistes à Ottawa, M. Beaudoin avait la réputation d'être le plus fédéraliste du groupe.

M. Fabien Roy n'a pu être joint hier soir pour commenter la nouvelle. C'est du reste LE DEVOIR qui a appris la nomination de M. Beaudoin à ses plus proches collaborateurs.

◆ Bâtiment

contrairement à la déclaration du communiqué. Par contre il a admis qu'il attendait encore avant de l'envoyer en commission parlementaire parce qu'il espérait toujours qu'une entente survienne sous peu entre les deux provinces.

Quant à la déclaration de M. Johnson selon laquelle les ouvriers ontariens de la construction du Québec auraient libre accès aux chantiers de construction québécois en autant que la main-d'oeuvre locale soit déjà toute employée, M. Elgie y voit « plusieurs problèmes ». Il explique que des subdivisions qui sont prévues par l'Office de la construction du Québec comportent des complications qu'il n'a pas encore fini d'étudier.

Ces subdivisions s'appliqueraient dans certaines des treize régions du Québec et représenteraient en fait des régions, à l'intérieur de la région. Selon M. André Sormany, agent d'information de M. Johnson. Elles s'appliqueraient à des régions comme l'Abitibi et la Gaspésie et peut-être même à la région métropolitaine, mais ne toucheraient pas vraiment la région Ottawa-Hull. Les chantiers de la Baie-James ne faisaient pas partie de ces accords.

Enfin M. Elgie reconnaît qu'il existe de la discrimination syndicale envers certains ouvriers de la construction du Québec travaillant en Ontario. Il comprend le désir du gouvernement au Québec de mettre fin à ces pratiques et déclare que son gouvernement est conscient du problème et espère y trouver une solution. Par contre, il a refusé d'élaborer sur cette partie de l'entente publiée par le ministère du Travail du Québec.

Interrogé sur les implications dans ce conflit de la déclaration officielle du gouvernement de l'Ontario selon laquelle il n'accepterait pas de négocier la souveraineté-association avec le Québec, M. Elgie a déclaré que cette prise de position n'entraîne pas du tout en ligne de compte dans les discussions sur le conflit de la construction: « Il a insisté sur le fait qu'il n'y avait « aucune considération sous-jacente dans les discussions », et a réitéré que bien qu'il « avait beaucoup de respect pour M. Johnson, ce n'est pas vrai que nous avons conclu une entente ».

◆ Allmand

tines, M. Allmand a dit que cela faisait partie de son mandat que d'enquêter sur la sécurité pour prévenir l'espionnage ou le sabotage.

« C'est le mandat du service de sécurité, a reconnu M. Kelly, mais est-ce prévu par la loi... c'est une autre question », a-t-il ajouté.

Le procureur de la commission a rappelé au témoin que l'opération Bricole, (le cambriolage des locaux de l'Agence de Presse libre du Québec en octobre 1972) et l'opération Ham (le vol des listes de membres du Parti québécois en janvier 1973) étaient des opérations de type Puma.

« Étaient-ce des opérations légales? », a-t-il demandé.

M. Allmand a répliqué qu'il n'était pas en position de fournir une opinion légale sur la question, parce qu'il y avait beaucoup de différence entre le fait de photocopier ou de photographier des documents et le fait de les emporter et de les détruire comme ce fut le cas de l'APLQ.

Il a ajouté que le directeur du service de sécurité, M. John Starnes, était mécontent lorsqu'il a pris connaissance des détails de l'opération Bricole parce qu'il ne l'avait pas autorisée.

« Si M. Starnes l'avait autorisée l'opération aurait-elle été légale? », a encore demandé M. Kelly.

Le ministre a dit qu'il ne pouvait se prononcer mais que l'ancien commissaire, M. Roger Nadon, avait déjà dit que c'était illégal.

M. Warren Allmand est avocat et détient des diplômes de l'université McGill et de l'université de Paris.

Tout au long de son témoignage hier, M. Allmand a souligné que durant son mandat en tant que solliciteur général, il avait toujours insisté afin que la police fédérale respecte la loi et les directives du gouvernement dans l'exercice de ses fonctions.

Il a souligné qu'il avait demandé à plusieurs reprises aux dirigeants de la GRC s'ils ouvraient le courrier et que ces derniers avaient toujours répondu par la négative.

Ceux-ci avaient tenté de le convaincre d'amender les lois sur les postes afin de permettre à la police d'ouvrir le courrier dans le cadre de la lutte au trafic des stupéfiants.

M. Allmand a dit qu'il en était arrivé à la conclusion que les demandes de la GRC étaient justifiées, et qu'ils devraient avoir accès au courrier lors d'enquêtes sur les stupéfiants, et sur la sécurité nationale.

Toutefois, il n'a pu dire à quel moment précis la GRC a pu sur la première fois qu'elle ouvrait le courrier des individus. On sait qu'en novembre 1973, M. All-

Les JOUX RASSEMBLÉS



Hausse de 7% des tarifs aériens à partir du 1er mai prochain

GENÈVE (Reuter, AFP) — Le prix des transports aériens, passager et marchandise, augmentera de 7% au 1er mai, a annoncé hier l'Association du transport aérien international (IATA).

La décision prise à l'issue d'une semaine de travaux par les représentants de 65 compagnies aériennes internationales a été justifiée par la hausse des prix du carburant.

L'IATA a cependant précisé que dans certaines régions l'augmentation ne serait que de 5% qui sera appliquée sur certaines lignes aériennes, comme les lignes Europe-Moyen-Orient (sauf Israël), l'Atlantique sud, Europe-Afrique et sur d'autres lignes pour le fret.

En outre, certaines compagnies aériennes comme Swissair appliqueront une hausse de seulement 5% sur les tarifs exprimés en monnaies locales.

Les gouvernements doivent encore approuver cette hausse des tarifs qui seront

publiés par chaque compagnie aérienne. La hausse de 7% annoncée par l'IATA s'applique à un tarif libellé dans une unité de compte établie par l'Association que chaque compagnie doit maintenant exprimer en monnaies locales.

Les nouveaux tarifs entreront en vigueur le 1er mai mais les billets vendus avant le 9 avril même pour des voyages postérieurs au premier mai, seront facturés aux anciens tarifs.

Ces hausses concernent les différents tarifs appliqués par les compagnies aériennes régulières affiliées à l'IATA (première classe, classe touristique, tarif apex...) mais non les prix des vols notamment « charters » des compagnies « indépendantes ».

Elles résultent, selon les responsables de l'IATA, du relèvement des prix des produits pétroliers notamment du carburant.

Selon l'IATA, l'augmentation du prix du carburant depuis décembre 1978 de-

vrait entraîner une augmentation des coûts des compagnies de plus de 2,2 milliards de dollars en 1979.

Le prix du carburant, qui se situait autour de 44-46 cents américains le gallon (un gallon; 3,80 litres) en décembre 1978, devrait atteindre 65,4 cents en moyenne en 1979 et 68,5 en mars 80, selon des estimations de l'IATA qui ne prennent pas en compte la récente décision de l'OPEP sur le prix du brut (hausse de 9% au premier avril du prix officiel de l'OPEP à laquelle s'ajoute des « primes » appliquées par certains pays producteurs).

Les observateurs remarquent d'ailleurs une certaine similitude entre les décisions de l'IATA et celle de l'OPEP. Les membres des deux organisations semblant avoir adopté le même système de fixation des prix: un « menu à la carte » avec une hausse « officielle » modulable suivant les participants et les régions concernées.



◆ Lambert

pas prévu de mécanismes de contrôle, notamment par le gouvernement et les élus du peuple. Allen Lambert a lui-même présenté le rapport de sa commission royale comme un « prolongement » du rapport Glasco, suggérant au gouvernement et au Parlement les moyens « d'exiger la gestion des gestionnaires ».

La Commission Lambert a été créée en novembre 1976, quelques mois après que le Vérificateur général ait lancé un véritable pavé dans le marais administratif en « s'inquiétant sérieusement du fait que le Parlement — et, en réalité, le gouvernement — ne contrôle plus de façon efficace l'utilisation des deniers publics, ou semble prêt de perdre le contrôle... ».

En cette période électorale, les commissaires se sont bien gardés hier de jeter la pierre à quiconque. Pas plus au gouvernement, dont on a quand même souligné, « le mérite d'avoir créé cette commission royale d'enquête », qu'au Parlement, qui « n'a pas su jouer son rôle de gardien des deniers publics », ni au public canadien, qui a pourtant « fait preuve d'une grave apathie devant la croissance vertigineuse des déficits gouvernementaux ». Ces déficits atteignent aujourd'hui le record inégalé de \$12 milliards, ou le quart des dépenses publiques.

Outre le président, M. Allen Lambert, ancien président de la Toronto-Dominion, on retrouve sur cette commission MM. Robert Després, ancien sous-ministre du Revenu à Québec, puis p.-d.g. de la Régie d'Assurance maladie et président de l'Université du Québec.

Fait inhabituel, au moment même du dépôt du rapport de la commission, le premier ministre a annoncé la création d'un groupe de travail, composé de hauts fonctionnaires, et chargé de lui faire rapport, à l'automne, quant aux suites à donner aux recommandations de la Commission Lambert.

La suggestion de soumettre au Parlement un plan financier quinquennal fait partie du programme électoral du NPD. Quant aux conservateurs, ils affirment hier que ce rapport leur donnait raison: le rapport Lambert est une condamnation de l'administration Trudeau. Les moins prolifiques, et de loin les plus réservés, sont les hauts fonctionnaires eux-mêmes qui seraient les plus impliqués par une telle réforme. Comme on le dit dans l'introduction, ils sont en effet mis au défi de redécouvrir la parcimonie et de se consacrer à bien gouverner les ressources ».

Le signe le plus révélateur du malaise qui domine actuellement l'administration fédérale souligne la Commission, « ce n'est pas un déficit de trésorerie de \$12 milliards, mais plutôt que ce déficit n'ait pas été prévu ou pressenti en ce sens qu'il n'aurait pas été inclus dans un plan à long terme ».

La Commission Lambert cite notamment l'exemple fameux des budgets Turner où, simultanément, on a indexé les programmes sociaux, liant ainsi ces dépenses à la spirale inflationniste, et on a indexé le régime d'impôt sur le revenu, s'assurant que les revenus provenant de cette source iraient en diminuant. « L'effet conjugué de ces deux mesures contradictoires ne pouvait résulter qu'en un accroissement des déficits », constate la Commission Lambert.

Enfin la Commission condamne ce que M. Jacques Parizeau appelait récemment la « sédimentation » de certains programmes devenus désuets, mais oubliés dans un des coins de l'enveloppe budgétaire annuelle. La Commission propose d'ailleurs un moyen radical: créer une méthode d'annulation automatique « de ces programmes, après dix ans d'existence. La recommandation principale, visant la présentation d'un plan quinquennal, sujet à des révisions annuelles en fonction de la conjoncture, permettrait au Parlement, et au public, de suivre littérale-

ment à la trace le gouvernement. Le Plan permettrait surtout au ministère des Finances de reprendre le leadership des politiques budgétaires et fiscales puisque c'est lui qui fixerait, cinq ans à l'avance, le montant global à affecter à chaque grande mission gouvernementale. Les commissaires sont en effet convaincus que ce sont les ministères, et surtout le Bureau de Conseil privé qui organisent eux-mêmes leurs propres programmes, viennent négocier leur financement au Conseil du trésor, lequel transmet la facture au ministère des Finances, qui arrange son budget en conséquence! C'est le système strictement inverse que propose la Commission Lambert. De plus, le débat annuel sur le plan quinquennal aurait l'avantage de faire prendre conscience à la population du coût réel des programmes qu'elle réclame et de leurs implications sur l'équilibre financier de l'Etat.

Le Conseil du trésor, rebaptisé « Conseil de gestion », verrait ses pouvoirs considérablement accrues. Il serait dirigé par deux sous-ministres et comprendrait deux organisations parallèles: l'une, menée par l'actuel vérificateur des finances, deviendrait un « Secrétariat de la gestion financière » et contrôlerait l'affectation des ressources à l'intérieur des ministères. L'autre appelée le Secrétariat de la gestion du personnel, reprendrait une partie des attributions de la Commission de la fonction publique pour ce qui est de la dotation en ressources humaines. L'indépendance de la commission de la fonction publique, pour ce qui est de l'évaluation des fonctionnaires, serait par ailleurs renforcée.

Le nouveau Conseil de gestion procéderait, annuellement, à un examen de la performance du ministère et de ses cadres supérieurs et ferait un rapport écrit au ministre responsable. Le président du Conseil de gestion, un ministre comme actuellement, ferait lui-même un rapport d'ensemble au Cabinet.

Deux ministères de services communs — les Approvisionnement et Services et les Travaux publics — devraient poursuivre la réforme amorcée depuis quelques années et qui vise à facturer les ministères et organismes clients au coût réel des services rendus. Une innovation cependant: les ministères-clients auraient l'occasion, une fois par année, de contester les montants exigés par ces ministères de services communs, au besoin en se retranchant derrière les propositions d'un fournisseur privé.

Quant aux autres ministères, la Commission Lambert propose que leur sous-ministre, comme le ministre, soit directement comptable de ses faits et gestes devant le Parlement, notamment devant le comité des comptes publics. Le rapport Lambert déplore que le gouvernement attache plus d'importance aux qualités « politiques » d'un candidat sous-ministre qu'à ses qualités de gestionnaire. La Commission constate également que « la grande mobilité des sous-ministres, au cours de ces dernières années, a eu des effets néfastes sur la gestion des ministères et sur la possibilité de les tenir responsables de leurs actes ».

Une série de 165 recommandations de la Commission Lambert porte enfin sur cette « deuxième fonction publique » que constituent les quelque 400 organismes de la Couronne, et sur le Parlement lui-même à qui on veut donner les moyens de vérifier que les ministres et sous-ministres ont effectivement utilisé leurs ressources, aux fins pour lesquelles il les lui a octroyées.

Après deux ans de travaux, 600 pages de rapport et \$2,7 millions de deniers publics, la Commission Lambert semble modérément optimiste sur l'avenir de son rapport. Elle cite quand même le mot d'un ancien Secrétaire d'état américain pour qui, « opérer une réforme administrative, c'est comme effectuer une appendicectomie alors que le patient est à monter un escalier, un piano sur le dos... ».

◆ Fabien Roy

sez. J'abandonne la chose pour des raisons personnelles ». M. Beaudoin a ajouté que les représentants du gouvernement lui avaient fait une offre surprise: « Je ne m'y attendais pas. Je n'ai eu que quelques heures pour y penser. J'ai dit oui ».

La nomination de M. Beaudoin pourra contribuer à démoraliser une partie des

mand avait signé une lettre préparée à son intention et destinée au député conservateur, M. Allan Lawrence, affirmant que ce n'était pas la pratique de la GRC d'ouvrir le courrier de première classe de quiconque.

◆ Harrisburg

dant à peine trente secondes. Toutefois, un porte-parole de la Metropolitan Edison (propriétaire de la centrale) soulignait hier qu'un tel niveau est inraisonnable puisque le toit de béton de la centrale serait alors traversé par les radiations.

Le problème de déterminer qui a raison est extrêmement difficile parce que les radiations ont endommagé l'équipement électronique de mesure, comme le signalait hier un autre porte-parole de la commission de réglementation nucléaire, M. Karl Abraham. Déjà certains appareils ont cessé de fonctionner et les données fournies par les autres doivent être accueillies avec méfiance, a-t-il fait remarquer.

Pour le moment, on ignore complètement l'intensité des dommages dans le réacteur et les estimations à ce sujet varient entre 10% et 50%. En outre, même si cette gigantesque bouilloire produit de moins en moins de chaleur, sa température reste encore bien au-dessus du niveau d'ébullition de l'eau et la pression y est d'à peu près 60 fois la pression atmosphérique.

Même si les experts soulignent unanimement que le danger a beaucoup diminué depuis l'élimination de la bulle de gaz explosifs qui nuisait au refroidissement du combustible, on précise quand même que de nouveaux incidents peuvent encore se produire.

Ainsi, le refroidissement progressif peut encore provoquer des contraintes

importantes dans la structure et entraîner le bris d'autres éléments de combustible, éléments qui auraient dû demeurer enfermés dans leur gaine étanche.

Pour cette raison, on ignore la nature exacte de la contamination radioactive à laquelle on aura à faire face quand le refroidissement sera terminé. Il est probable par exemple que la majorité des radiations proviennent d'éléments qui se décomposent rapidement, ce qui pourrait amener une diminution rapide de la radioactivité.

Par contre, il est aussi possible que même le béton de la centrale soit imbibé de déchets radioactifs à vie très longue, ce qui compliquerait beaucoup la décontamination. Pour le moment on s'interroge en outre sur la possibilité de remettre en service l'autre réacteur nucléaire de la centrale qui est théoriquement en excellent état.

Pendant que ces spéculations vont bon train, les autorités ont stocké à Harrisburg de grandes quantités de médicaments pour empêcher que l'iode radioactif (qui peut encore se dégager) ne se fixe dans la glande thyroïde des humains. Environ 100,000 bouteilles d'iode de potassium sont déjà sur place et 150,000 autres sont en cours d'acheminement.

Les autorités ont aussi révélé que huit experts fédéraux appelés sur place ont reçu des doses de radiation supérieures au maximum permis en trois mois (soit trois rems). L'un d'eux a reçu 3,4 rems en une seule journée.

◆ Begin

Ghali, ministre d'Etat égyptien chargé des Affaires étrangères, se rendrait la semaine prochaine en Israël avec un exemplaire du traité ratifié par le Parlement égyptien. Cette ratification doit avoir lieu ce week-end.

M. Moshe Dayan, ministre israélien des Affaires étrangères, apportera alors au Caire l'exemplaire israélien du traité qui a déjà été ratifié, a ajouté M. Begin.

Les négociations sur l'autonomie accordée aux Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza commenceront à Beersheba un mois après la ratification du traité par l'Égypte. Ensuite, elles se poursuivront alternativement à Beersheba et El Arich, a précisé M. Begin.

Le président Sadate, qui se trouvait aux côtés de M. Begin, a ajouté qu'il avait demandé au président du Conseil israélien de transmettre à M. Yigael Yadin, vice-président du Conseil israélien, une invitation à se rendre en visite officielle au Caire.

M. Begin a déclaré également qu'après la visite de M. Dayan il s'attendait que M. Ezer Weizman, ministre israélien de la Défense, soit reçu au Caire pour des entretiens militaires avec le général Kamel Hassan Ali, ministre égyptien de la Défense.

Tant M. Sadate que M. Begin semblaient satisfaits de leurs entretiens. L'Égypte est satisfaite d'obtenir la restitution d'El Arich deux semaines plus tôt que prévu, décision qui pourrait accélérer l'ensemble du processus de retrait israélien.

Israël se félicite de la réouverture de la frontière avant la fin de la période intermédiaire de neuf mois et non après, comme le traitait le stipule. En outre, un accord apparemment obtenu pour l'ouverture d'un couloir aérien, à propos duquel les pourparlers ne devaient s'ouvrir que plusieurs mois plus tard.

« Comme vous le voyez, nous avons fait de réels progrès au cours de nos entretiens », a souligné M. Begin, « et nous nous sommes promis de rester en contact direct pour que des progrès soient réalisés également à l'avenir. »

« Je suis plus que satisfait », a renchéri M. Sadate. Faisant cependant allusion à l'hostilité du reste du monde arabe envers la conclusion de ce traité de paix, M. Sadate a déclaré à la presse qu'il était « habitué » à une telle situation et qu'il avait déjà eu de vives protestations dans le monde arabe lors de la signature des accords de désengagement après la guerre de 1973.

« Nous avons décidé de donner aux autres un exemple de la manière dont, après une si longue période en état de guerre, des nations peuvent faire la paix et, mieux encore, établir des relations

d'amitié et de bon voisinage » a déclaré pour sa part M. Begin.

En dehors de ses entretiens politiques avec le président Sadate, M. Begin a eu le temps de visiter les pyramides, de se rendre à la principale synagogue du Caire et de voir le musée du Caire et ses trésors de l'époque pharaonique. Des mesures de sécurité sans précédent avaient été prises pour protéger le président du Conseil, qui s'est montré souriant pendant tout son séjour et s'est déclaré enchanté d'avoir vu les pyramides et le musée.

Seule exception à l'isolement dans lequel la police a maintenu M. Begin, hier matin, des Égyptiens l'ont acclamé à sa sortie du musée et sur la route conduisant au palais Koubbeh, où ont eu lieu les entretiens.

Avant le départ de la délégation israélienne, un membre de l'entourage de M. Begin a déclaré à l'agence Reuter: « Ce voyage visait essentiellement à réduire la tension entre Égyptiens et Israéliens après les difficiles négociations du traité de paix ». Il a ajouté que M. Begin était tout à fait satisfait de son séjour.

Entre-temps, la menace de l'extrémisme du Likoud, ultra-nationaliste, de passer à l'opposition, s'est concrétisée lundi par un premier départ: celui du député Moshe Shamir.

Dans les milieux politiques de Jérusalem, on estime que d'autres défections vont suivre au sein du bloc Likoud que dirige le premier ministre Menachem Begin: en premier lieu, Mme Gueoula Cohen.

On s'attend dans les milieux politiques que le nouveau mouvement fondé par M. Shamir, « Eretz Israël » (la terre d'Israël au sens biblique, comprenant la Cisjordanie) rallie nombre d'opposants au traité de paix, ce qui, à coup sûr, rendra plus difficile encore la négociation sur l'autonomie en Cisjordanie et à Gaza.

L'ancien ministre du Commerce et de l'Industrie, qui avait quitté le gouvernement après Camp David, a déclaré qu'à la veille des négociations sur l'autonomie « ce n'était pas le moment de quitter le Likoud ».

Mais des groupes tels que « le Mouvement pour le grand Israël » (qui rejette même l'évacuation du Sinaï) et le mouvement qui vient de fonder M. Yuval Neeman (ancien chef adjoint du renseignement militaire), pourraient fort bien se joindre au nouveau parti de M. Shamir.

◆ Trudeau

Suite de la page 3

avec la Ville de Montréal dans ces deux dossiers.

« Jamais ces rencontres n'ont eu lieu a déclaré M. Trudeau, absolument pas! »

Par contre à deux reprises, M. Trudeau en compagnie de son avocat rencontre M. Charles-Antoine Boileau, le directeur des Travaux publics de la Ville et Me Michel Côté et un autre avocat de Montréal pour négocier les deux transactions.

M. Trudeau, qui avait achevé la résidence de M. Gérard Niding à Bromont depuis peu, rencontre M. Niding à l'automne de 1974 pour discuter de ses honoraires suspendus au stade olympique et accélérer le règlement du dossier.

En janvier M. Trudeau rencontre de nouveau M. Niding, selon l'agenda de ce dernier. Mais il ne s'en rappelle plus. M. Niding lui-même doit témoigner aujourd'hui devant la commission.

4 avril
par la PC et l'AP

Il y a 11 ans aujourd'hui, le 4 avril 1968, le pasteur Martin Luther King, défenseur non violent des droits des Noirs américains, était assassiné à Memphis. James Earl Ray fut condamné à 99 ans de prison pour ce meurtre.

1950 — Le gouvernement indien écarte un complot dirigé contre le dieu du premier ministre Nehru.

1949 — Signature du traité de l'Atlantique Nord, alliance anti-communiste.

1947 — Création de l'Organisation de l'aviation civile internationale, avec le siège à Montréal.

1939 — Le Canada reconnaît le gouvernement de Franco en Espagne.

La campagne référendaire

Les fonctionnaires pourront participer

par Bernard Descôteaux

QUEBEC — Les fonctionnaires québécois pourront se livrer à un travail de partisan politique à l'occasion du prochain référendum à la condition toutefois que ce soit en dehors de leur service et pourvu que ce référendum ne survienne pas en même temps qu'une élection.

Le directeur général des élections, M. Pierre-F. Côté, a émis cet avis dans une lettre adressée au leader parlementaire de l'Union nationale, précisant que rien dans les lois actuelles n'interdit une telle participation à tout référendum aux membres de la Fonction publique québécoise.

L'opinion de M. Côté vient confirmer celle émise il y a quelques semaines par le ministre de la Fonction publique, M. Denis de Belleval, qui d'ailleurs se demande s'il n'y aurait pas lieu de revoir l'interdiction faite aux fonctionnaires de se livrer à un travail partisan au cours d'une élection fédérale ou provinciale.

C'est au cours de l'étude en commission parlementaire des crédits du ministère de la Fonction publique hier matin que l'avis de M. Côté a été rendu public par le député de Johnson, M. Maurice Bellemare, qui avait à l'origine demandé au directeur général des élections de se prononcer. Pour M. Bellemare, il s'agit de dénoncer par ce biais la politisation de la Fonction publique québécoise, un thème repris de plus en plus fréquemment par les partis d'opposition.

Dans son avis, le directeur général des élections, passe en revue les diverses lois et la doctrine légale qui traite de la participation des fonctionnaires aux diverses activités partissanes.

La loi 50 sur la fonction publique, qui entre en vigueur ces jours-ci, stipule que tout travail partisan au cours d'une élection fédérale ou provinciale est interdit, ce qui n'empêche pas cependant de verser une contribution à un parti politique à un candidat, d'assis-

ter à une assemblée politique ou d'être membre d'un parti politique. En dehors des périodes électorales les fonctionnaires peuvent donc se livrer à un travail partisan, de noter M. Côté qui insiste toutefois sur l'obligation de réserve. Cette obligation interdit au fonctionnaire de manifester son opinion de telle manière que cette manifestation compromette son autorité ou la confiance que les administrés peuvent avoir dans les services administratifs.

D'autre part, le directeur général des élections note que nulle part dans la législation actuelle il n'est possible d'assimiler un référendum à une élection ou d'établir un lien quelconque entre les deux. Il faut en conclure qu'une élection n'étant pas un référendum, les fonctionnaires ont droit d'accomplir à cette occasion un travail partisan à la condition que ce soit en dehors des heures de service ou d'une campagne électorale. Évidemment l'obligation de réserve s'applique à cette occasion, note M. Côté.

Le leader parlementaire de l'Union nationale ne met pas en doute l'avis du directeur général des élections. Il y voit plutôt un autre exemple d'une « nouvelle moralité politique » qui s'installe dans la Fonction publique tendant à une politisation générale de l'administration québécoise. Pour M. Bellemare s'en est peut-être fini de la neutralité de la Fonction publique, et il devrait demander au ministre l'adoption d'un code de déontologie pour le fonctionnaire en prévision du référendum.

De code de déontologie, il n'y en aura pas qui sera adopté pour le référendum de façon particulière, semble-t-il, puisque hier le ministre déposait devant la commission parlementaire un règlement touchant les normes de conduite et de discipline adopté en vertu de la nouvelle loi de la fonction publique.

Ce règlement reprend pour l'essentiel ce qui existait déjà et n'apporte pas de changements quant au comporte-

ment des fonctionnaires relativement au référendum ou d'autres activités politiques. Pour le ministre, la principale règle qui devrait alors être observée par les fonctionnaires ce sera celle de l'obligation de réserve qui impose une discrétion proportionnelle au rang occupé par le fonctionnaire. D'autre part le ministre, semble peu enclin à aller plus loin et à restreindre ce droit de participer au référendum d'autant plus qu'il s'interroge avec d'autres membres du gouvernement sur la possibilité de lever l'interdiction qui est faite quant à la participation aux élections. Sans s'engager plus avant à ce propos, il souhaite toutefois qu'un débat ait lieu entre les partis politiques.

La participation des fonctionnaires au référendum, tout comme l'augmentation du personnel politique dans les cabinets de ministres dénoncée aussi par M. Bellemare, ne met pas en cause la neutralité de la Fonction publique, semble croire le ministre qui souligne les diverses mesures adoptées par le gouvernement pour justement améliorer la séparation qui doit exister entre fonction publique et pouvoir politique.

L'une de ces mesures a été d'interdire au personnel politique l'accès direct à la Fonction publique à l'occasion d'abandon des activités politiques auprès des ministres comme le voulait la pratique. Dorénavant le personnel politique d'un ministre, s'il veut accéder à la Fonction publique, devra postuler un poste et réussir un concours comme tout autre citoyen.

L'autre mesure, la plus importante aux yeux du ministre, est l'adoption de la loi 50 l'été dernier, loi qui n'entraîne en vigueur que le premier avril cependant. Cette loi qui avait été fort contestée lors de sa présentation, semble maintenant mieux accueillie.

Aux yeux de M. de Belleval c'est là une réforme qui s'imposait.



M. Ernest Crépeau, ex-maire d'Anjou.

Pris d'un malaise cardiaque Crépeau quitte la cour en ambulance

par Bernard Morrier

Peu avant que ne débute la deuxième journée des procédures, relativement à une réclamation de \$658,428,28, intentée par Ville d'Anjou, à Gilles Séguin, ancien secrétaire-trésorier, Jean-Paul Pilon, ex-gérant, et à celui qui fut maire-fondateur de la municipalité, Ernest Crépeau, ce dernier a subi un malaise cardiaque qui a nécessité une hospitalisation à Saint-Luc.

Disant se sentir mal hier matin, M. Crépeau a d'abord été conduit à l'infirmerie du Palais de justice, où il reçut certains soins. Un peu plus tard, on le vit réapparaître en fauteuil roulant, plus blanc que neige, devant le juge Perry Meyer, qui suggéra qu'on amène le malade à l'hôpital. Ce qui fut fait par ambulance.

Au même moment, le magistrat décrétait qu'en l'absence du défendeur, la cause allait se poursuivre mais qu'on n'y entrerait que le premier avril cependant. Cette loi qui avait été fort contestée lors de sa présentation, semble maintenant mieux accueillie.

Cette procédure a pu se poursuivre jusqu'au milieu de l'après-midi, puis, quand on projetait de faire entendre un certain témoin, le procureur de l'ex-maire s'y opposa, invoquant l'absence de son client. On convint donc de suspendre l'audience jusqu'à aujour-

d'hui, afin de se donner le temps de prendre des nouvelles de l'état de M. Crépeau.

La veille, c'est le juge Yves Laurier, de la Cour supérieure, qui avait déposé. Celui-ci, au moment où il était avocat, avait été 29 ans durant conseiller juridique pour Ville d'Anjou et, à ce titre, il a expliqué que la Ville lui avait demandé une lettre autorisant celle-ci à effectuer certains paiements partiels aux Entreprises Lafleur.

C'était au sujet d'une transaction de \$400,000, concernant une expropriation de terrains qu'on destinait à un parc-école.

Tout en donnant son assentiment, le juge Laurier avait cependant cru opportun de mettre la Ville en garde contre le fait que tous les documents sur la propriété des terrains n'avaient pas été obtenus. Le magistrat a expliqué qu'il craignait que la Ville ne paie deux fois, si les terrains étaient hypothéqués.

Il a soutenu qu'il n'avait jamais autorisé, ni même conseillé, de faire les paiements, même si en juin 1967, il recevait la visite de Crépeau et Séguin, accompagnés d'un certain M. Asselin, des Entreprises Lafleur, et possiblement de Max Gordon, pour lui réclamer une lettre d'autorisation de paiement.

Ce n'est qu'après que M. Asselin fut assermenté par Me Laurier, que Ville d'Anjou fit un paiement de \$230,000.

Immigrants: la FTQ veut «rapatrier» les pouvoirs

par Louis-Gilles Francoeur

Le colloque de la FTQ sur les problèmes des travailleurs immigrants a appuyé hier le principe d'un rapatriement au Québec de tous les pouvoirs actuellement aux mains du fédéral, qui seraient « nécessaires » à l'élaboration et à la mise en place d'une politique globale et efficace.

Cette question a d'ailleurs fait l'objet d'une importante discussion hier lors de la plénière de clôture du colloque. Finalement, les délégués ont voté en faveur d'une résolution qui se lit ainsi: « La FTQ presse le gouvernement du Québec de rapatrier les pouvoirs nécessaires pour définir sa propre politique d'immigration, en consultation étroite avec le mouvement syndical et selon les critères élaborés plus loin ».

Diverses raisons expliquent la ligne adoptée par les délégués dans ce domaine, notamment la nécessité pour le Québec de faire valoir ses priorités au plan culturel ainsi que le mécontentement de la FTQ face aux lois fédérales régissant l'immigration.

Le président de la FTQ, M. Louis Laberge, qui revenait de Suède, a d'ailleurs résumé en termes très durs l'analyse des lois fédérales faite par les délégués en trois jours de travaux. Il s'agit de « lois arbitraires et inhumaines », a-t-il dit.

Les résolutions du colloque explicitent davantage ce jugement.

Le colloque s'est opposé en effet au système fédéral actuel, qui empêche dans les faits les travailleurs immigrants de se prévaloir des droits, comme celui de s'associer et d'avoir un traitement égal à l'embauche, dont bénéficie en principe les autres travailleurs.

Les délégués se sont opposés d'autre part à la notion « d'immigrants sous conditions » et ils ont demandé au gouvernement québécois de ne pas appliquer cette section des lois fédérales, que l'on retrouve aux articles 14 à 17 de la loi votée en 1976.

La sous-information faite par le gouvernement fédéral à l'étranger sur la réalité du

monde du travail, du marché économique et du syndicalisme, a été perçue comme une fraude morale dont les nouveaux venus font les frais. L'Octroi et le retrait des permis de travail accordés en vertu du système actuel donne lieu à trop d'abus, ont conclu les délégués. Les employeurs, la police et même des fonctionnaires de l'immigration profitent de l'état de dépendance extrême des immigrants pour les obliger à oublier en quelque sorte leurs droits les plus élémentaires, lorsqu'ils ont la chance de les connaître.

C'est pourquoi la FTQ a insisté pour que les normes minimales de travail s'appliquent à tous les travailleurs, c'est-à-dire à tous les immigrants qui cessent ainsi d'être des citoyens de seconde zone. De la même façon, cette centrale insiste pour que les immigrants bénéficient de tous les programmes de sécurité sociale pour lesquels ils cotisent automatiquement.

Afin de mettre fin au « chantage » dont les immigrants sont souvent victimes, la FTQ a en outre réclamé du fédéral qu'il

permette à tous les travailleurs immigrants « temporaires » de pouvoir demeurer au pays « jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leur statut d'immigrant reçu sans être obligés de retourner dans leur pays d'origine ».

La FTQ a adressé une sévère mise en garde aux associations ethniques et culturelles qui servent parfois de paravent à certains employeurs « qui en profitent pour exploiter de façon éhontée les travailleurs immigrants ». M. Laberge a expliqué que plusieurs employeurs utilisaient ces associations pour obtenir une main-d'oeuvre à bon marché, souvent payée en deça du salaire minimum. Ces mêmes associations, a-t-il ajouté, conseillent aux immigrants insatisfaits de se tenir tranquilles, s'ils ne veulent pas perdre leur permis de travail.

De la même façon, le président de la FTQ a promis de faire étudier en profondeur le dossier des « agences privées de placement » qui trouvent chez les immigrants une pâture à leurs « appétits de requins ».

LESAGE LAMOTHE COSSÉTTE
OPTICIENS D'ORDONNANCES

ASSOCIÉS JACQUES LAMOTHE O.O.D. MARC COSSÉTTE B.A.O.O.D. PRESCRIPTIONS DE LUNETTES LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES LENTILLES PROGRESSIVES

MONTREAL
• 3425 rue St-Denis (Métro Sherbrooke)
• POLYCLINIQUE DE MONTREAL 12245 rue Grenet (Cartierville)
• 5000 Boul. St-Laurent (Boul. St-Joseph)

LAVAL
• POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE 300 est Boul. de la CONCORDE (Duvernay)

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
845-4221

Des « rayons de la mort » fusent d'une centrale nucléaire US

HARRISBURG (AP) — La plus forte contamination observée atteint 10 millirems à l'intérieur de la zone d'exclusion.

La probabilité que le réacteur de Three Mile Island se désintègre au même coup des milliers de personnes de la région.

Hier soir à Harrisburg, par mesure de précaution, le gouverneur du État de Pennsylvanie, M. Dick Thornburgh a annoncé la mise en place d'un évacuation de 100 000 habitants vivant à proximité.

WASHINGTON (AP) — Les déclarations faites par le gouverneur de la Pennsylvanie, Dick Thornburgh, hier soir, ont provoqué une réaction de panique dans la région de Harrisburg, où vivent 100 000 personnes.

Les radiations peuvent provoquer des modifications aux cellules

165,000 évacués

Le monde entier est inquiet

Four éviter le pire à Harrisburg

Les techniques éclater la bulle de gaz radioactif

SOLANGE VINCENT

LA FICTION NUCLEAIRE

De porteurs d'eau à exportateurs d'énergie.

QUÉBEC/AMÉRIQUE

Vient de paraître

Un livre qui dénonce les dangers du nucléaire et la vaste imposture que constitue la surproduction d'énergie.

Un ouvrage essentiel !

Dénoncer les responsables des dégâts actuels est impérieux. Les obliger à rendre des comptes est indispensable. Voilà pourquoi un livre comme **La Fiction nucléaire** a été écrit.

Voilà pourquoi il doit être lu par tous ceux que préoccupe notre avenir immédiat... ou notre simple survie.

160 p. \$7.95

BON DE COMMANDE

Vous pouvez recevoir ce livre chez vous en postant ce coupon. Nous assumons tous les frais d'expédition.

Ci-joint la somme de sous forme de chèque mandat-poste, pour exemplaire(s).

Nom

Adresse

Code

à l'ordre de: ÉDITIONS QUÉBEC/AMÉRIQUE
450 est, rue Sherbrooke, Suite 801, MONTREAL, P.Q. H2L 1J8
Tél.: (514) 288-2371

Bhutto a été pendu

KARACHI (AP) — L'ancien premier ministre pakistanais, M. Zulfikar Ali Bhutto a été exécuté.

L'ancien premier ministre pakistanais, âgé de 51 ans, destitué en 1977 à la suite d'un coup de force du général Zia-ul-Haq, avait été condamné à la peine capitale pour avoir ordonné l'exécution d'un de ses adversaires politiques.

Peu de commentaires à Karachi sur l'exécution par pendaison de M. Zulfikar Ali Bhutto. Le quotidien Jang a cependant révélé que le président Zia Ul-Haq avait rejeté, mardi, tous les appels à la clémence qui lui avaient été adressés pour que la vie de l'ancien premier ministre soit épargnée.

La pendaison d'Ali Bhutto a provoqué ce matin un choc en Inde ou la Radio a interrompu ses émissions pour en donner la nouvelle. « Toute sa vie, Bhutto a eu avec l'Inde une relation passionnée amour-haine », écrit dans son premier commentaire l'agence indienne d'information P.T.I. Celle-ci rappelle notamment que M. Bhutto et M. Indira Gandhi, alors premiers ministres du Pakistan et de l'Inde, avaient signé en 1972 l'accord de Silha qui réglait définitivement la dernière guerre indo-pakistanaise en 1971 pour l'indépendance du Bangladesh.

Les éditorialistes de la presse indienne ont critiqué la « prudence » du gouvernement indien actuel dirigé par M. Morarji Desai, qui a été un des rares chefs de gouvernement à ne pas demander la grâce de Bhutto.

Les observateurs soulignent que M. Desai et son ministre des affaires étrangères, M. Atal Jajpayee, ont multiplié au cours des derniers mois les déclarations selon lesquelles l'Inde veille avant tout à maintenir de bonnes relations avec ses voisins, relations qu'ils estiment bien meilleures aujourd'hui qu'avant 1977, quand Mme Gandhi était au pouvoir. Zulfikar Ali Bhutto n'avait pas d'égal sur la scène politique pakistanaise. Tous

ceux qui l'ont approché au cours des vingt années d'une carrière politique particulièrement brillante, amis comme ennemis, s'accordaient à lui reconnaître une intelligence aigüe et une personnalité hors du commun.

D'origine patricienne, réformiste et non révolutionnaire, l'ancien premier ministre avait choisi son modèle en occident dont la culture et les valeurs l'avaient imprégné dès sa jeunesse passée dans les meilleures universités américaines et britanniques.

Toujours vêtu d'un impeccable complet à l'occidentale, abordable le plus souvent par l'estrade aux quatre coins du pays pour l'étendue de ses connaissances historiques. Il remplissait ses discours en parfait anglais de citations puisées dans les ouvrages les plus divers et son goût pour les raccourcis et les images fortes conféraient à tous ses écrits un « style Bhutto », piquant et quelque peu outré, partement reconnaissable.

Agé de 51 ans, issu d'une puissante famille d'aristocrates terriens, M. Bhutto s'était fait le champion des classes déshéritées et des « masses exploitées » du Pakistan.

Tribun remarquable, l'ancien premier ministre n'hésita pas durant ces six années et demi de pouvoir de 1970 à 1977 à battre l'estrade aux quatre coins du pays pour mieux fustiger les adversaires de son « socialisme islamique », ceux qui appelaient les « princes, les parasites et les nantis ».

Ses excès d'autorité, des méthodes contestables de gouvernement et deux mauvaises récoltes en 74-75 et 75-76 conduisirent à une révolte religieuse et populaire et à son renversement par l'armée en juillet 1977.

Né le 5 janvier 1928 à Larkana, dans le Sind (sud-Pakistan), le jeune Bhutto suivit rapidement les traces de son père, l'influent sr Shanahaz Khan Bhutto, et entra en politique comme on entre en religion.

L'armée iranienne s'amène en force pour apaiser la rébellion turkmène

GONBAD KAVOUS (Reuter) — Chars et troupes aéroportées de l'armée iranienne ont pris position hier dans la ville turkmène de Gonbad Kavous.

Ainsi ont pris fin huit jours de combats de rues qui auraient fait, de source turkmène, trente morts dans cette communauté et 116 chez les miliciens iraniens, ces derniers fixant toutefois ce bilan à 50 dans leurs rangs et 150 chez les Turkmènes.

L'armée n'a rencontré aucune résistance et plusieurs centaines de soldats poursuivaient leur avance en direction de la frontière soviétique, située à environ 240 km au nord, vraisemblablement dans le but de reprendre en main les nombreux postes de gendarmerie désarmés par les rebelles.

L'arrivée des colonnes armées a eu lieu quelques heures après l'annonce d'un cessez-le-feu proclamé par les autorités militaires dans la matinée. Plusieurs rebelles avaient entre temps fui vers les villages de montagne. Avec leurs armes, tandis que plusieurs habitants de cette ville de 80.000 âmes les avaient renoués à la mosquée et avaient regagné leur domicile.

Alors qu'on entendait la voix d'un officier iranien criant dans un haut-parleur: « Musulmans turkmènes, frères et sœurs, l'armée est là. Cessez le feu. Rendez vos barrières à vos frères militaires », quelques femmes turkmènes couvertes de châles et de voiles bariolés, quelques hommes au visage buriné et aux traits asiatiques, « coiffés du traditionnel chapeau d'astrakhan, souriaient aux journalistes qui accompagnaient les troupes.

Pour la première fois depuis cinq jours, les ambulances ont pénétré dans la zone des combats et ont ramassé les cadavres de miliciens abattus sur lesquels s'acharnaient des chiens faméliques.

Trois chars « Scorpion » ont pris position sur la place du marché. Des soldats montent

la garde au sommet de la Tour de briques du sultan Kabous, vieille de 973 ans.

Certains habitants de la ville ont déclaré que les rebelles avaient pris la fuite emmenant avec eux des otages appartenant aux milices islamiques qu'ils n'entendent relâcher qu'en échange des Turkmènes détenus par ces derniers.

Le bilan des victimes reste inconnu. Aucun journaliste ni aucun Turkmène n'est autorisé à pénétrer dans la morgue municipale, située dans le secteur persan de la ville.

Les Turkmènes assurent

n'avoir reçu aucun soutien de leurs compatriotes résidant en Union soviétique, ainsi que l'avait laissé entendre la semaine dernière le vice-premier ministre, M. Amir Entezam. Ils affirment avoir combattu avec des armes prises aux militaires iraniens et avoir été approvisionnés en nourriture par leurs compatriotes des villages voisins. Il semble en effet que ces descendants des redoutables conquérants des steppes d'Asie centrale n'aient eu aucune difficulté à s'emparer des postes de gendarmerie espacés le long de la frontière.

Aux dires des Turkmènes, les combats ont été provoqués par les miliciens islamiques, seuls responsables du maintien de l'ordre dans la ville depuis la chute du chah. Ces derniers auraient tiré sur la foule lors d'un rassemblement au pied de la Tour du sultan Kabous le 26 mars dernier. Les Turkmènes présents avaient alors décidé de boycotter le référendum sur l'établissement d'une république islamique. Peu après, les milices avaient mis à sac un centre culturel turkmène.

Sunnites, à l'instar des Kur-

des qui, il y a deux semaines, avaient fait le siège de la garnison de Sanandaj, capitale du Kurdistan alors que la majorité de la population iranienne est musulmane chiite, les Turkmènes soulignent toutefois que leur combat n'obéit pas à des impératifs religieux, mais au désir d'obtenir davantage d'autonomie.

Il semble d'ailleurs, d'après les premiers témoignages recueillis, que les Turkmènes estiment avoir maintenant convaincu les autorités de Téhéran de la légitimité de leurs revendications.

Le nouveau régime espère ramener la vie à Phnom Penh, ville fantôme

PHNOM PENH (Reuter) — Phnom Penh, la capitale cambodgienne, que peuplaient autrefois deux millions de personnes, est encore aujourd'hui la ville du silence. Les fleurs déploient un tapis de couleurs le long de ses rues, mais personne ne se promène plus sur les boulevards pour goûter les charmes de cette cité durement marquée par la guerre.

Beaucoup des anciennes résidences de l'ère coloniale française ont survécu, majestueusement, à trois années de ravages et d'abandon. Elles ne sont plus que des corps sans âmes. La jolie capitale n'est plus capable de subvenir à la vie des citadins. Tout manque: l'eau est rare, l'électricité inexistant, les magasins sont fermés, et il n'y a plus d'écoles ni d'hôpitaux.

Les habitants de Phnom Penh avaient tous été contraints de quitter la ville il y a trois ans, au lendemain de la victoire du régime Khmer rouge. Au nom de l'auto-suffisance, les Khmers rouges avaient imposé l'émigration vers les campagnes, chacun devant cultiver la terre et produire sa propre nourriture.

Un processus inverse commence aujourd'hui, lentement. Le gouvernement de M. Heng Samrin, qui a la caution des Vietnamiens, est désireux de repeupler la capitale, mais les problèmes restent énormes.

Le régime du premier ministre Pol Pot, chassé du pouvoir il y a trois mois, s'était systématiquement employé à faire de Phnom Penh une ville fantôme. Les centaines de puits dans la ville existent toujours, mais leur eau est empoisonnée par des morceaux de cadavres.

Les seuls habitants de la capitale, à l'heure actuelle, sont un millier de responsables cambodgiens et de militaires vietnamiens. Le Vietnam et le Laos ont maintenu leurs ambassades, bien qu'il n'y ait plus de fonctionnaires.

Les nouvelles autorités préfèrent que, pour l'instant au moins, la population civile demeure dans les campagnes à l'extérieur de la ville. Elle peut continuer à y cultiver le riz et les légumes. A Phnom Penh, il n'y a ni ravitaillement, ni travail.

La nouvelle administration

à un autre problème difficile à résoudre, celui d'identifier les anciens habitants de la ville. La population qui s'est regroupée dans les environs de la capitale est vêtue de chemises et de pantalons noirs.

Tous ont l'air de paysans, après avoir été obligés de travailler dans les champs pendant les trois années écoulées. Dans le village de Sreng Chameri, à sept kilomètres de Phnom Penh, plus de 4.500 civils sont arrivés récemment. L'un d'eux, un homme dans la quarantaine, qui paraît souffrir de malnutrition, dit qu'il n'a pas de papiers sur lui, mais qu'il était médecin. D'autres affirment qu'ils étaient professeurs, ingénieurs ou chimistes.

Le gouvernement n'a aucun moyen de contrôler la véracité de leurs affirmations. Tous ont perdu leurs papiers d'identité il y a trois ans, au moment de l'émigration forcée vers des communes agricoles au caractère plus que rudimentaire.

Il n'y a plus de monnaie au Kampuchéa. Les partisans de Pol Pot ont fait sauter la Banque nationale avant de prendre la route du maquis où ils poursuivent aujourd'hui la lutte contre la nouvelle administration. Les rues autour de la banque sont jonchées de billets de banque encore tout neufs, des liasses de centaines de billets entourées de papier brun. Il y a notamment la monnaie que le régime Pol Pot avait fait imprimer après son arrivée au pouvoir. Ce même régime devait ensuite abolir la monnaie.

Les pagodes bouddhistes sont restées debout. La plupart, cependant, ont été saccagées. L'enceinte de la pagode de Pochentong est envahie par les herbes folles. Le sol est parsemé de débris d'obus. Les lourdes portes en bois de tek

contribuant ainsi à l'érosion, au déboisement et à l'épuisement des sols ». La FAO note encore que pauvreté et environnement inadéquat sont des facteurs contribuant de manière croissante à une détérioration de l'état de santé.

On s'attend à ce que les ministres réunis à Rome préconisent une distribution plus équitable des sols fertiles, une multiplication des réformes agraires et la mise en valeur des terres vierges.

Pour Moscou, Pékin a violé le traité d'amitié

MOSCOU (d'après Reuter et AFP) — Une station de radio soviétique — Radio Paix et Progrès — a dénoncé hier la décision de la Chine de ne pas renouveler son traité d'amitié et d'assistance mutuelle avec l'Union soviétique lorsqu'il arrivera à expiration l'année prochaine et a accusé les dirigeants chinois de poursuivre « une politique antisoviétique et antisocialiste ».

L'affirmation de l'agence Chine-Nouvelle selon laquelle le traité n'existe plus depuis longtemps que de nom, et selon laquelle la Chine ne l'a pas violé, « ne correspond aucunement à la réalité », a déclaré le commentateur de Radio Paix et Progrès.

Celle-ci, qui se présente comme la voix de l'opinion publique soviétique, affirme que ce sont les dirigeants chinois qui sont à l'origine de l'accroissement de la tension dans les relations sino-soviétiques.

« La décision chinoise de ne pas renouveler le traité est le prolongement logique de la politique antisoviétique, antisocialiste de Pékin, politique de collusion avec les réactionnaires et impérialistes », a ajouté Radio Paix et Progrès.

Par ailleurs, en Chine, un Pékinois a critiqué hier la direction du Parti communiste pour la répression exercée contre certains auteurs d'affiches, tandis que la presse officielle a dénoncé les jeunes avides du mode de vie « pourri » de la bourgeoisie.

« S'il y a des gens qui ont écrit des dazibao combattant le marxisme-léninisme, la pensée de Mao Tsetoung et la direction du parti, ils les ont écrit avec l'assentiment du parti » qui les a laissés libres d'agir en pleine connaissance de cause, écrit l'auteur anonyme d'une affiche apposée hier au mur de Xidan.

De leur côté, les étudiants à l'université de Beida à Pékin ont vivement critiqué la circulaire de la municipalité qui grandit la menace de la rééducation politique, du camp de travail et de la prison pour les « réactionnaires » et « contre-révolutionnaires » attaquant le socialisme et les dirigeants, rapporte un étudiant chinois:

« Cette circulaire n'a pas le soutien des masses », a-t-il ajouté.

Cependant, alors que les lecteurs sont toujours nombreux à lire les affiches au mur de Xidan, où les textes orthodoxes sont désormais plus nombreux depuis la publication de la circulaire municipale, la presse officielle est pleine d'articles appelant la jeunesse à plus de discipline, de respect du socialisme et des bonnes moeurs.

On relève en particulier un commentaire signé du Quotidien de Pékin qui vante les vertus de la « saine morale socialiste » et dénonce cette « mode différente qui se propage parmi un nombre infime de jeunes et les contaminent ».

« Influencés par des inepties et des dazibao réactionnaires selon lesquels le socialisme le céderait au capitalisme, ces jeunes, selon le Quotidien, recherchent le mode de vie bourgeois: ce à quoi ils rêvent à longueur de journée, c'est d'habits bizarres, de rock-and-roll, de cheveux longs ou ondulés. Cette mode est tout à fait incompatible avec le mode de vie propre à la nouvelle longue marche (NDLR-vers la modernisation de la Chine). » L'auteur de l'article critique « la complaisance pour les coiffures étrangères, la coquetterie, la recherche d'un mode de vie pourri ».

Cet article s'inscrit dans une campagne officielle contre la libération de ces derniers mois. Sa publication coïncide avec l'annonce à Pékin de troubles dans des centres provinciaux. Ceux-ci ont sans doute précipité la reprise en main des mouvements pour la liberté d'expression en faveur des droits de l'homme ou bien de la démocratie.

Changhai, Canton et Wuhan ont été le cadre de manifestations de rues et d'une poussée de la criminalité. Une banque a été attaquée à Changhai et deux personnes ont été tuées en essayant d'arrêter les voleurs, ont rapporté des diplomates occidentaux de retour de province.

Dans une gare de Canton, des manifestants ont pris d'as-

saut des trains et lapidé la police. L'émeute de Canton rappelle celle de février à Changhai où des jeunes avaient occupé la gare principale en rentrant de vacances pour ne pas repartir travailler à la campagne.

Le monde compte huit cent millions de démunis et leur nombre croît sans cesse

ROME (Reuter) — Près de la moitié de la population du globe vit dans le tiers monde, hors des villes. La majorité est pauvre et huit cent millions de ces personnes sont complètement démunies. Le nombre de ces parias de la société croît chaque année tandis que le rythme du développement ralentit.

Telles sont les données que l'Organisation mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) soumettra à une conférence ministérielle qui se réunira à Rome du 12 au 20 juillet.

Baptisé Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, ce rassemblement durera neuf jours mais il est peu vraisemblable qu'il aboutisse à une amélioration sensible de la situation désespérée qui décrit le document de travail que lui a préparé la FAO.

Pourtant la FAO estime que « sans un engagement beau-

coup plus ferme à accélérer le développement rural (dans le tiers monde), la situation générale s'aggraverait sérieusement à très court terme ».

Dans nombre de pays, note la FAO, il existe une petite classe de propriétaires terriens prospères mais « la vaste majorité de populations de la campagne reste marquée du sceau de la pauvreté traditionnelle ».

Qui plus est, de nombreux gouvernements du tiers monde se livrent à une discrimination qui favorise les habitants des villes, qui exercent une influence politique plus grande, au détriment de ceux des campagnes.

Ils encouragent également les cultures susceptibles d'être exportées, et donc de rapporter des devises étrangères, par rapport à celles qui pourraient nourrir la population locale.

Le résultat en est que « la pauvreté rurale a augmenté depuis le milieu des années

soixante », le bénéfice de l'amélioration des conditions de vie étant « principalement » revenu aux populations urbaines.

Dans les pays les plus pauvres, le taux annuel de croissance de la production agricole a diminué de 2,5 pour cent, dans les années soixante, à 1,9 pour cent dans les années soixante-dix. Ce taux, bien inférieur à celui de la croissance démographique, signifie que les pays pauvres doivent davantage importer leur nourriture.

Le déficit céréalier du tiers monde, qui était de 16 millions de tonnes en 1970, atteindra 90 millions de tonnes dans les six ans à venir, prévoit la FAO.

Elle relève d'autre part, que « les paysans à qui est dénié l'accès au sol fertile, monopolisé par les grands propriétaires et les sociétés étrangères, n'ont d'autre solution que la culture de zones marginales,

Si vous avez moins de 40 ans vous le pouvez encore...

L'AVENIR PASSE PAR LA JEUNE CHAMBRE

JEUNE CHAMBRE DE MONTRÉAL
1380 Gilford, Suite 206, Montréal, Qué. H2J 1R8
Tél.: 526-3309

FORMULE D'INSCRIPTION
NOM: PRENOMS:
ADRESSE: CODE POSTAL:
TÉL. DOM.: DATE DE NAISSANCE:
ÉTUDES: EMPLOI:
EMPLOYEUR:
ADRESSE: TÉL.:
COURRIER: AU DOMICILE AU TRAVAIL SEXE: H F
STATUT M C PRÉNOM DE L'ÉPOUSE-MEMBRE
Je désire faire partie du secteur.
Je, soussigné, sollicite mon admission à la JEUNE CHAMBRE DE MONTRÉAL et je m'engage à suivre les règlements.
Signature du candidat

Pas d'accord SALT conclu cette semaine

WASHINGTON (AFP) — Le porte-parole du département d'Etat, M. Hodding Carter, s'est efforcé hier de dissiper l'impression qu'un accord américano-soviétique sur la limitation des armements stratégiques (SALT-2) sera nécessairement conclu cette semaine.

« Les négociations, a-t-il dit, sont au milieu de leur phase la plus complexe... Il s'agit d'une longue procédure qui pourrait encore nécessiter plusieurs séances de travail. Je ne peux pas faire de prédiction ».

Lundi, des sources proches de la Maison Blanche avaient laissé entendre qu'un accord pourrait sans doute être achevé cette semaine si les Soviétiques apportaient des réponses positives aux dernières contre-propositions américaines.

Depuis janvier dernier, les pourparlers qui se déroulaient jusqu' alors périodiquement au niveau ministériel entre MM. Cyrus Vance et Andreï Gromyko, alternativement à Moscou, Genève et Washington, ont été accélérés. Il ne se passe pratiquement plus de semaine sans que le secrétaire d'Etat Cyrus Vance reçoive l'ambassadeur d'URSS à Washington M. Anatoly Dobrynine, pour tenter de résoudre les derniers points en suspens. Leur prochaine rencontre aura lieu vraisemblablement demain.

Les forces anti-Amin lancent une attaque combinée sur Kampala

NAIROBI (AFP) — Les forces combinées de l'armée tanzanienne et des exilés ougandais ont lancé hier une attaque contre la capitale ougandaise et se sont, pour la première fois, violemment heurtés sur le périmètre de défense de Kampala aux forces défendant le régime militaire du président Idi Amin.

De durs accrochages ont eu lieu hier matin dans le secteur de Budó, à une quinzaine de kilomètres au sud-ouest du centre de Kampala, apprenait-on hier à Nairobi. Le nombre des victimes n'est pas connu, mais, estiment les observa-

teurs en Afrique orientale, c'est la première fois que des combats s'engagent à proximité immédiate de la capitale. Jusqu'à présent en effet, les opérations militaires autour de Kampala consistaient seulement en tirs d'artillerie. Ces combats indiquent d'autre part que si, à la fin de la semaine dernière, la contre-offensive de dernière heure des alliés libyens du maréchal Idi Amin a permis de stopper momentanément l'avance des forces anti-gouvernementales, elle ne les a pas fait reculer. Tanzaniens et exilés ougandais, qui semblent solidement

établis autour de Mpigi, à 35 kilomètres au sud-ouest de Kampala, ont pu réorganiser leurs forces et ont ainsi relancé leur offensive en direction de la capitale. Cette reprise de l'offensive au sol a été d'autre part facilitée par la poursuite, au cours des deux derniers jours, des tirs d'artillerie contre la capitale et sa région et, lundi, par les raids aériens de l'aviation tanzanienne. Ces actions combinées ont en effet obligé les forces loyales au maréchal Amin — constituées maintenant principalement de renforts libyens, l'armée ougan-



Un Arabe d'un village occupé du Sinaï salue deux militaires israéliens de faction. Son sourire annonce le retour prochain (dans deux mois) de ce territoire à l'Égypte, en vertu du récent traité de paix israélo-égyptien. (Photolaser AP)

Élections prévues pour les 9 et 10 juin en Italie

ROME (Reuter) — La date des élections législatives italiennes devrait être fixée jeudi probablement au 9 et 10 juin, indiquait-on hier de source bien informée. Depuis que le Parlement italien a refusé la confiance au gouvernement de coalition de M. Giulio Andreotti, samedi dernier, toutes les formations politiques préparent leur campagne électorale. Hier, M. Enrico Berlinguer, chef du Parti communiste italien (P.C.I.), a mis à profit la séance de clô-

ture du congrès de son parti pour prononcer son premier discours électoral. Il a ainsi rejeté sur les démocrates-chrétiens la responsabilité des élections anticipées, les accusant « d'avoir écarté toutes les propositions en faveur d'une solidarité démocratique réelle », et a demandé aux socialistes de former avec le P.C.I. une alliance de la gauche. Il est nécessaire, a-t-il dit, de livrer « une bataille claire et définitive (...) sous le dra-

peau de l'union de la gauche ». Il semble cependant peu probable, que le Parti socialiste, troisième force politique du pays, réponde favorablement aux avances communistes. Sous la direction de M. Bettino Craxi, il a en effet adopté une ligne anti-communiste et pro-occidentale. Dans le camp démocrate-chrétien, l'attention se concentre sur la préparation du conseil national qui permettra d'établir le programme électoral. De source informée, on considère probable l'adoption d'un projet rejetant la participation de communistes ou apparentés au gouvernement. On précise cependant que certains dirigeants du parti, dont M. Andreotti, considèrent que l'Italie n'est gouvernable qu'avec le consentement et le soutien du P.C.I. Ces mêmes dirigeants pensent qu'après les élections, il sera donc nécessaire de trouver un compromis avec les communistes sans pour autant céder à leurs exigences d'entrer au gouvernement.

Par ailleurs le secrétaire général de l'ONU s'est déclaré hier « très inquiet » devant la poursuite de la guerre entre l'Ouganda et la Tanzanie, et il a regretté « l'élargissement » du conflit, référence implicite à la Libye. Dans un communiqué publié à Genève, où il séjourne depuis lundi, M. Waldheim a souligné « les importantes pertes humaines et les souffrances » provoquées par la guerre. Il a regretté « l'échec des nombreux appels et initiatives visant à l'arrêt de la guerre ». Enfin, il a lancé un appel à « toutes les parties » engagées dans ce conflit pour qu'elles mettent fin et « cherchent une solution à leurs différends en application de la charte de l'ONU ».

Budget électoral en Grande-Bretagne

LONDRES (Reuter) — Le budget britannique destiné notamment à assurer diverses transactions financières de l'Etat jusqu'aux élections législatives anticipées du 3 mai apporté par ailleurs un encouragement aux contribuables, sous forme d'un plan de réduction de l'impôt sur le revenu pour la moyenne des contribuables en relevant d'environ 9 pour cent le seuil d'imposition à partir du 1er août.

tempers en Grande-Bretagne depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, a fait de son chant du cygne une évaluation de la situation économique britannique et occidentale en général. La Grande-Bretagne a ramené au printemps dernier son taux d'inflation au-dessous du taux moyen des démocraties industrielles. Depuis, le taux britannique est demeuré au-dessous du seuil des dix pour cent.

De 25 pour cent il y a quelques années, le taux d'inflation annuel de la Grande-Bretagne s'établit actuellement à 9,6 pour cent. Pour l'Italie, la France, les États-Unis et l'Allemagne de l'Est, les chiffres correspondants sont: 13,4, 10,1, 9,9 et 3,3 pour cent selon les dernières statistiques disponibles. Healey se propose de rembourser prochainement encore un milliard de dollars au Fonds monétaire international en avance sur le calendrier prévu. La Grande-Bretagne aura ainsi remboursé au F.M.I. l'équivalent de tous les tirages qu'elle avait effectués en 1976 pour surmonter sa crise financière.

À l'origine de ce plan figurait un amendement apporté l'an dernier à un projet de loi par l'aile gauche du Parti travailliste au pouvoir, qui a esquivé un vote de censure à la Chambre des communes la semaine dernière. M. Denis Healey, chancelier de l'Échiquier (ministre des Finances) a décidé de s'en tenir à cette initiative dans son budget de transition, bien que tout nouveau gouvernement, après le 3 mai, ait le droit, s'il le désire, d'arrêter différents taux d'impôts.

À l'origine de ce plan figurait un amendement apporté l'an dernier à un projet de loi par l'aile gauche du Parti travailliste au pouvoir, qui a esquivé un vote de censure à la Chambre des communes la semaine dernière. M. Denis Healey, chancelier de l'Échiquier (ministre des Finances) a décidé de s'en tenir à cette initiative dans son budget de transition, bien que tout nouveau gouvernement, après le 3 mai, ait le droit, s'il le désire, d'arrêter différents taux d'impôts.

À l'origine de ce plan figurait un amendement apporté l'an dernier à un projet de loi par l'aile gauche du Parti travailliste au pouvoir, qui a esquivé un vote de censure à la Chambre des communes la semaine dernière. M. Denis Healey, chancelier de l'Échiquier (ministre des Finances) a décidé de s'en tenir à cette initiative dans son budget de transition, bien que tout nouveau gouvernement, après le 3 mai, ait le droit, s'il le désire, d'arrêter différents taux d'impôts.

À l'origine de ce plan figurait un amendement apporté l'an dernier à un projet de loi par l'aile gauche du Parti travailliste au pouvoir, qui a esquivé un vote de censure à la Chambre des communes la semaine dernière. M. Denis Healey, chancelier de l'Échiquier (ministre des Finances) a décidé de s'en tenir à cette initiative dans son budget de transition, bien que tout nouveau gouvernement, après le 3 mai, ait le droit, s'il le désire, d'arrêter différents taux d'impôts.

À l'origine de ce plan figurait un amendement apporté l'an dernier à un projet de loi par l'aile gauche du Parti travailliste au pouvoir, qui a esquivé un vote de censure à la Chambre des communes la semaine dernière. M. Denis Healey, chancelier de l'Échiquier (ministre des Finances) a décidé de s'en tenir à cette initiative dans son budget de transition, bien que tout nouveau gouvernement, après le 3 mai, ait le droit, s'il le désire, d'arrêter différents taux d'impôts.

Le maire de Paris s'en prend à Giscard et à la majorité gaulliste

PARIS (d'après AFP et Reuter) — La crise, qui secoue épisodiquement depuis plusieurs mois la majorité parlementaire française, s'est aggravée depuis quelques jours à la suite des déclarations de M. Jacques Chirac, président du Rassemblement pour la République (RPR-gaulliste), au sujet de l'élection présidentielle de 1981.

M. Chirac, qui a été pendant deux ans le premier chef du gouvernement après l'élection à la présidence de la République de M. Valéry Giscard d'Estaing en 1974, a estimé lundi soir à la télévision française « qu'aucun candidat de la majorité, y compris l'actuel chef de l'Etat, ne serait élu aux prochaines élections présidentielles » si la politique actuelle n'était pas modifiée.

M. Chirac, qui est également maire de Paris, a reproché au président Giscard d'Estaing les orientations de sa politique intérieure, qui « contribue à accroître le chômage en France », et sa politique européenne qui, « de compromis en compromis », dessert les intérêts de la France.

En réponse à M. Chirac, M. Barre a expliqué qu'il avait pris cette décision parce que cette liste, conduite par le ministre français de la Santé, Mme Simone Veil, « soutiendra sans équivoque la politique européenne du président de la République ». Le premier ministre a enfin ajouté qu'il n'avait pas l'intention de poursuivre la polémique avec M. Chirac. M. Jean Lecanuet, président de l'UDF, s'est de son côté inquiété de ces « coups de boutoir », donné par M. Chirac à la majorité.

Belgique: le cabinet Martens met fin à six mois d'impasse

BRUXELLES (Reuter) — M. Wilfried Martens, nouveau premier ministre, a prêté serment hier devant le roi Baudouin de Belgique, au cours d'une cérémonie qui a marqué la fin de près de six mois de crise politique.

L'arrivée à la tête du gouvernement de M. Martens, président du Parti social-chrétien flamand (C.V.P.), a été rendue possible par la signature d'un accord entre cinq des six partis politiques qui composaient la précédente coalition gouvernementale. Les deux partis sociaux-chrétiens francophone et flamand, (PSC et CVP) les deux ailes du Parti socialiste (P.S. francophone et BSP flamand) et le Front des francophones (FDF). Seule la Volksunie flamande a décidé de rejoindre le Parti libéral dans l'opposition.

Le programme de gouvernement approuvé dimanche par les cinq formations politiques, avait été préparé par M. Paul Vanden Boeynants, chargé

d'expédier les affaires courantes depuis la démission de M. Léo Tindemans au mois d'octobre dernier. M. Vanden Boeynants, membre du Parti social-chrétien francophone, sera un des trois vice-premiers ministres du gouvernement de M. Martens. Pour satisfaire les cinq partis membres de la coalition, M. Martens a formé un gouvernement particulièrement important: 24 ministres et 8 secrétaires d'Etat. De nombreuses personnalités politiques conservent les portefeuilles qu'elles détenaient dans le gouvernement Tindemans. C'est notamment le cas de M. Henri Simonet (P.S.) (Affaires étrangères) et de M. Willy Claes (B.S.P.) (Affaires économiques, vice-premier ministre).

Le primat polonais reçoit des dissidents

VARSOVIE (AFP) — Le cardinal primat de Pologne, Stefan Wyszyński, a, pour la première fois, accordé, dimanche dernier, une audience à trois membres du « Comité d'autodéfense sociale KOR », apprenait-on hier de bonne source à Varsovie. Au cours de cette rencontre sans précédent et qui a, précise-t-on de même source, revêtu un « caractère purement privé », les professeurs Jan Kielanowski et Henryk Wujec, ainsi que l'actrice Halina Mikolajska ont attiré l'attention du chef de l'Église polonaise sur l'« intensification ces derniers temps » de « répressions » qui frappent les dissidents en Pologne et en particulier le corps enseignant de l'« université volante ».

Le cardinal Wyszyński aurait, indique-t-on toujours de même source, promis à ses interlocuteurs d'intervenir auprès des autorités. Le 23 mars dernier, un groupe d'une trentaine de « personnes en civil » avaient envahi l'appartement à Varsovie de M. Jacek Kuron, le principal animateur du « comité KOR », qui, ce jour-là, devait faire une conférence dans le cadre de l'« université volante ». M. Kuron et sa famille avaient été sérieusement molestés.

CHAPEAU!

RENAULT 5!

Essayez la Cinq, emportez la casquette!

Chapeau! la dernière idée Renault. Vous essayez la Cinq et vous emportez avec vous une casquette fantastique, au goût du jour. Découvrez du même coup les merveilleuses qualités de la Cinq, son confort, son charme, sa maniabilité, sa logeabilité... et la Cinq consomme moins d'essence que ses concurrentes du même prix. Toutes ces qualités magiques vous feront peut-être attraper le "chnac" et gagner la casquette à tous les coups.

LE "CHNAC", ÇA S'ATTRAPE!

RENAULT 5

Essayez votre casquette et la Cinq chez:

MONTRÉAL Au Pavillon de l'Auto Inc., 7665 boul. Lacordaire 259-6981 Automobiles Renault Ville-Marie Inc., 2230 rue Vau, 254-9971 Lareau Automobiles Inc., 1824 ouest, rue Ste-Catherine, 937-9551 Montréal-Dauphine Inc., 12050 boul. Laurentien, 331-6130	PIERREFONDS Renault Pierrefonds Ltée, 14199 ouest, boul. Gouin, 620-1511 LAVAL Concordia Auto Ltée, 4450 boul. Lévesque, 661-0660 Auto Gibraltar Inc., 1215 boul. Laurentides, 669-7171 Autos G.S.R. Inc., 2032 boul. Labelle, 667-3123 RIVE-SUD Rendez-Vous Automobiles Ltée, 825 boul. Taschereau, 672-6660	REPENTIGNY Mario Béanger Inc., 528 Notre-Dame, 581-0779 STE-THÉRÈSE Garage A. Paquin Inc., 171 est. Blainville, 430-2233 VALLEYFIELD Pierre Automobiles, 270 boul. Mgr. Langlois, 371-0711
---	--	---

J'ai attrapé le "Chnac"

Il faut «optimaliser» le rendement de chaque million de dollars (Parizeau)

par Michel Nadeau

Un déficit plus élevé n'aurait pas contribué à diminuer le chômage au Québec, a soutenu hier le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau. Prenant la parole hier midi devant quelque 625 participants à un déjeuner de la Chambre de commerce de Montréal, le ministre a affirmé que la priorité était « d'optimaliser » le rendement de chaque million de dollars.

Des critiques de l'opposition ont reproché au gouvernement de ne pas avoir augmenté substantiellement le déficit du gouvernement en dépensant davantage pour stimuler l'économie.

L'ancien professeur aux HEC a raconté qu'en effet, les manuels scolaires indiquaient que les gouvernements se devaient d'activer l'économie par un déficit en période de ralentissement économique. « Mais les expériences des dernières années ont donné des résultats contraires à ce que disent les manuels » a lancé M. Parizeau.

Pour résoudre les problèmes de l'emploi, « les gouvernements ont souvent choisi la fuite en avant par des déficits qui n'ont pas eu l'impact prévu. »

On a surtout réussi à accélérer l'inflation. Et si le déficit s'accroît parce qu'on a beaucoup plus de fonctionnaires, cela peut être avoir un effet sur l'emploi mais fort peu sur l'économie.

Pour le grand argentier du gouvernement québécois, la question est de savoir comment utiliser au maximum chacun de nos millions.

« Les contribuables ont l'impression de ne pas en avoir pour leur argent dans les

services gouvernementaux. » Ces propos ne pouvaient mieux tomber que dans l'oreille de la Chambre de commerce de Montréal qui a tenté à plusieurs reprises de lancer l'idée d'une version québécoise du règlement XIII de la Californie.

« Il faut donc sortir de l'ornière des déficits anormalement élevés » a ajouté M. Parizeau.

Ceci explique pourquoi Québec a ramené à \$1,4 milliard le niveau de l'excédent des dépenses sur les revenus. Une partie du déficit provient de la contribution du gouvernement aux caisses de retraite des fonctionnaires.

Jettant un coup d'oeil du côté du président de la Chambre, M. Yves Guérard, le ministre a déclaré: « Évidemment, \$175 millions ce n'est pas beaucoup compte tenu du déficit accumulé dans nos caisses. Pour un actuair, ce n'est peut-être pas esthétiquement valable mais c'est un début. »

Le ministre des Finances a reçu un accueil assez favorable de la part des hommes d'affaires présents. On a remercié le conférencier en soulignant la qualité de son budget compte tenu de la marge de manoeuvre dont disposait le gouvernement.

En ce qui concerne l'écart entre les salaires au Québec et en Ontario, M. Parizeau a déclaré que 100% des contribuables payaient plus d'impôts antérieurement. « Maintenant il y en a 25% qui en paient moins et un autre quart où l'écart est moindre. C'est une amélioration » a dit le ministre.

Au chapitre de la réforme municipale, M. Parizeau a expliqué comment les nouvelles

mesures laisseront plus d'argent aux villes de la Communauté urbaine de Montréal afin de permettre à celles-ci de financer la CUM. « Tout ceci est négociable » a répété à plusieurs reprises le ministre.

Au chapitre de l'épargne-actions, le ministre dit avoir entendu parler de plusieurs projets d'émissions d'actions par différentes entreprises. Mais en raison de la rareté tra-

ditionnelle de capital de risque au Québec, il faudra attendre quelques temps avant de voir les résultats de cette initiative inédite.

Dans son budget de lundi dernier, le gouvernement de la Colombie-Britannique a consenti un abattement aux contribuables pour les dividendes perçus à partir des actions de compagnies ayant leur siège social dans cette province. Ce changement, qui

ressemble un peu au projet québécois, montre que « le Québec n'est pas toujours le dernier » a lancé le ministre.

Pour ce qui est de Asbestos Corp, M. Parizeau a tout simplement signalé que son bureau et les dirigeants de General Dynamics tentent présentement de fixer la date d'une rencontre entre les représentants du gouvernement et l'actionnaire majoritaire de Asbestos Corp.

Javelin a perdu \$6 millions

Canadian Javelin Ltée a connu une mauvaise année 1978 puisqu'elle déclare une perte nette de \$6,5 millions, à comparer avec le bénéfice net de \$6,3 millions de 1977.

Cela correspond à une perte nette de 91 cents par action au lieu du bénéfice de 89 cents par action l'année précédente. Les revenus bruts de la compagnie ont chuté, passant de \$16,6 millions en 1977 à \$10,5 millions en 1978; la baisse de revenus se monte à \$6,080,141 exactement.

Canadian Javelin donne plusieurs explications sur ces mauvais résultats. D'abord une perte totale de \$4,8 millions proviendrait d'une nou-

velle loi fiscale de Terre-Neuve qui aurait privé la compagnie de la plus grande part des droits et bénéfices miniers réalisés par sa filiale à 98%, Nalco.

Canadian Javelin rappelle qu'elle a payé des millions de dollars pour acquérir ces concessions auprès du gouvernement terre-neuvien et des milliards pour explorer ces terrains et que la loi passée en juin dernier, rétroactive au 1er janvier 1979, la prive des bénéfices générés par ces investissements.

La compagnie de M. John Doyle qui est à nouveau cédée à la Bourse de Montréal depuis l'été dernier, éponge

aussi les « scandales » dévoilés ces dernières années. Elle a dû reconnaître un profit extraordinaire de \$5,3 millions non déclaré en 1959 lors d'une transaction sur Wabush Iron Co. Elle a aussi payé des honoraires professionnels intervenus lors de la tentative de prise de contrôle par des administrateurs dissidents en 1976.

Canadian Javelin fait aussi état, dans son communiqué, des pertes de revenus imputables au conflit de travail intervenu dans le transport entre la Mine de fer de lac Wabush et l'usine de Pointe-Noire, qui a empêché la livraison de minerai de fer dans les ports.

Six autres ouvertures à Québec

Les magasins Co-op grignotent le marché

par Marie-Agnès Thellier

En s'appuyant sur la volonté du mouvement coopératif de privilégier le développement de coopératives de consommation, la Fédération des magasins Co-op poursuit son ambitieux plan d'expansion en ouvrant cette année six centres coopératifs dans la région de Québec, qui n'en comptait que quatre au début de l'année.

La fédération a défini une stratégie basée sur plusieurs principes: s'appuyer sur les huit coopératives régionales créées en 1976 comme base de développement; viser le marché des centres urbains, là où vivent la plupart des consommateurs; ensuite ne démarquer des projets que soutenus par une équipe locale de coopératives; enfin diversifier les services et les produits offerts.

Alors que Montréal avait vu l'an dernier s'ouvrir le Cooprix de Longueuil, c'est Québec qui est cette année le fer de lance de l'expansion avec la création de cinq Cooprix (Donnacona, Saint-Nicolas, Charlesbourg, Loretteville et Saint-Jean Chrysostôme) et d'un dépanneur dans le secteur de Charlesbourg. Les Cooprix ont une surface moyenne de 25,000 pieds carrés.

L'expansion prévue pour 1979, à Québec et à Trois-

Rivières serait au total de 175,000 pieds carrés. Quand on sait qu'il faut compter environ \$65 par pied carré pour financer l'achat du terrain, la construction et l'aménagement et \$8 à \$10 par pied carré pour financer le premier inventaire, on s'aperçoit que les coopératives de consommateurs devront mobiliser \$12,5 millions au moins, venus notamment du mouvement Desjardins qui semble prêt à épauler la fédération des magasins Co-op.

Les coûts de plus en plus élevés de la construction amènent cependant le directeur général M. Marc Delisle, à guetter toutes les possibilités d'acquiescer le bail d'un magasin qui ferme dans un centre commercial ou dans un centre de quartier. Il s'agit de profiter des opportunités, pour réduire le coût des expansions prévues, si le milieu est prêt à prendre en mains une telle initiative, a-t-il expliqué récemment lors d'une entrevue ac-

cordée au DEVOIR.

Jusqu'ici, les coopératives de consommateurs étaient trop marginales avec leur 4% de la part du marché. « Soyez aussi gros que nous », leur disaient les coopératives agricoles et les caisses d'épargne et de crédit. L'objectif est donc à terme de quintupler la part du marché aux mains du mouvement coopératif en grignotant chaque année 1% du gâteau. A Québec par exemple, avec les expansions planifiées pour 1979, les centres coopératifs auraient dans quelques années 8,5% du marché au lieu des 4% actuels. A Montréal où vivent 60% des consommateurs, les coops ne détiennent que 1% du marché alors qu'elles en ont plus de 20% dans le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie et de 15% au Saguenay-Lac Saint-Jean.

Depuis 18 mois, la fédération a mis sur pied des équipes techniques renforcées pour appuyer les coopératives ré-

Pierre Arbour quitte la Caisse de dépôt

(par Michel Nadeau) — Celui qui durant de nombreuses années a géré le portefeuille d'actions de plusieurs centaines de millions de la Caisse de dépôt et placement, M. Pierre Arbour quittera bientôt ses fonctions pour devenir conseiller en placements et en financements d'entreprises.

Associé depuis peu avec M. Pierre Mercier qui était jusqu'à tout récemment avec la maison Mercier/Quimet/Masse, M. Arbour se propose également de prendre diverses initiatives dans le domaine pétrolier. Les deux partenaires prévoient d'abord la création, d'ici juin, d'une société en commandite pour l'exploration dans l'Ouest canadien. Mais à plus long terme, Arbour, Mercier Inc, par l'intermédiaire de filiales, songe à acquérir des actions de compagnies pétrolières pour établir au Québec « un centre de décision dans le domaine du pétrole et du gaz naturel ».

Depuis la création de la Caisse de dépôt, M. Arbour était au département des investissements en actions. En 1976 cependant, il passa du côté « staff » avec le titre de « directeur-conseil en investissements corporatifs ». Il fut le principal responsable de la fusion des chaînes de magasins Provigo et M. Loeb, deux entreprises dont la Caisse était un actionnaire important.

Rue Saint-Jacques, une rumeur courre présentement à l'effet que M. Arbour joigne la compagnie des Pétroles Laduboro de Québec, une firme dont la Caisse est aussi un important actionnaire. Cependant, M. Arbour a nié la possibilité qu'il prenne la direction de cette entreprise de la ville de Québec qui possède des intérêts dans le domaine pétrolier et minier, au Québec et en Alberta.

M. Arbour a commenté ainsi son départ de

la Caisse où il travaillait depuis douze ans: « Il fallait mettre en pratique l'expérience acquise. En lançant ma propre entreprise, j'ai voulu agrandir mes possibilités. »

Selon lui, il existe présentement un « vacuum » dans le domaine financier au niveau des conseillers indépendants auprès des entreprises. Les banques et les compagnies de fiducie qui remplissent souvent ces fonctions, ont des intérêts directs dans les formes de financement qu'adoptent ensuite les compagnies.

« Arbour, Mercier Inc agira comme conseiller en financement pour la croissance des entreprises ou le regroupement de compagnies » poursuit M. Arbour.

Mais le projet d'une compagnie pétrolière, propriété de Québécois de langue française, semble lui tenir particulièrement à coeur. Ce projet ne sera pas réalisé en quelques mois mais il demeure un objectif à long terme pour les deux associés.

M. Arbour a soigné particulièrement ce secteur au cours des dernières années. On sait que la Caisse de dépôt est parvenue à accumuler 17% des actions de Morcen Energy et 11% des titres de Husky Oil. Malheureusement, tout comme dans le cas d'un bloc de 10% de CAE Electronics, aucun homme d'affaires québécois ne pouvait prendre la relève de la Caisse pour exercer un contrôle effectif sur ces entreprises. Dans tous les cas, la Caisse se contentait d'un rôle passif, touchant ses dividendes. Une fois formés, les blocs d'actions ne furent que très rarement utilisés pour servir des intérêts du Québec.

Les participations de la Caisse de dépôt dans Husky Oil, Norcan Energy et CAE Electronics ont depuis été, en très grande partie, vendues et liquidées.

Pour la Ligue Le dernier choix

Les quelque 86 Caisses membres de la Ligue des Caisses d'économie du Québec devront utiliser davantage les services offerts par leur Ligue sinon les dirigeants de cet organisme opéreront pour la dernière alternative: la fusion avec une autre fédération de Caisses d'épargne et de crédit.

C'est la réponse qu'a apporté la direction de la Ligue à un article publié la semaine dernière dans le DEVOIR. On indiquait alors que la croissance des dépenses de cet organisme coopératif pourrait forcer la Ligue à fusionner avec la Fédération des Caisses d'épargne et de crédit.

Aussi, le directeur général, M. Maurice King affirme: « La Ligue était à la croisée

des chemins et il ajouta que les Caisses devaient fournir à la Ligue des outils financiers nécessaires si elles voulaient bénéficier des services qu'elles demandaient ».

La grande majorité des délégués présents à la récente assemblée annuelle ont paru réceptifs à cette solution. « Une augmentation de la cotisation annuelle actuelle, qui équivaut présentement à moins de la moitié des coûts d'affiliation des autres fédérations, devrait tout au moins s'en rapprocher pour permettre une augmentation et une meilleure qualité des services », indique le communiqué.

Les délégués prendront les décisions nécessaires tout au long de l'année grâce aux nombreuses activités prévues. « Si les Caisses, par leurs représentants, ne réagissent pas à cette situation, ajouta Maurice King, la dernière alternative, qui est de fusionner la Ligue à une autre fédération deviendra une réalité ».

■ Non aux Français

L'Agence de surveillance des investissements étrangers a rejeté, une demande de la société ARC-Gestion, de Rennes en France, d'établir à Montréal une compagnie pour promouvoir la construction de bâtiments, sous le nom de Société d'études, de réalisations et de gestion immobilières. Ottawa n'a pas donné d'explications sur les causes du refus.

L'Asie a cependant approuvé une demande de Lacana Mining, de Toronto, société contrôlée par DuPont de Montréal, de prendre le contrôle de Discovery Minerals et de Patton Minerals, de Calgary.

Ottawa a emprunté plus de \$1.3 milliard en mars

OTTAWA (PC) — Le Canada a profité d'une importante hausse de ses réserves en dollars américains, en mars. Cet accroissement des devises étrangères était dû presque entièrement à des emprunts à l'étranger.

Les statistiques publiées hier par le ministère fédéral des Finances font état de réserves en dollars américains qui se sont accrues de \$1,32 milliard en mars. Il faut toutefois souligner que, durant ce même mois, le gouvernement canadien a injecté dans son économie des emprunts en devises américaines de \$880,3 millions en provenance de Suisse, et de \$484,2 millions provenant du Japon.

Notons également que, en mars, le gouvernement a retiré \$300 millions de ses réserves en devises américaines pour rembourser certains emprunts contractés l'an dernier auprès de quelques banques à charte.

Si on ne tient pas compte

des emprunts fédéraux à l'étranger, les réserves canadiennes en dollars américains ne se sont donc accrues que de \$258 millions en mars.

En temps normal, les fluctuations de la réserve canadienne en monnaie étrangère sont symptomatiques de l'interventionnisme fédéral sur les marchés des changes en vue de stabiliser le dollar canadien. Quand la valeur du dollar canadien est en régression, les cambistes de la Banque du Canada achètent des dollars canadiens, réduisant ainsi les réserves. Quand, comme c'est le cas à l'heure actuelle, le dollar canadien est à la hausse, il vend des dollars canadiens en retour de dollars américains, augmentant d'autant les réserves fédérales.

La hausse des réserves, en mars, malgré son peu d'importance relative, est la plus forte enregistrée depuis octobre dernier.

Elle a été accompagnée d'une forte reprise de la mon-

naie canadienne. Le dollar a en effet repris près de deux cents, comparativement à la devise américaine durant le mois de mars.

Les réserves fédérales sont présentement constituées de \$5,42 milliards en divers devises étrangères, soit la plus forte balance des comptes depuis janvier 1977.

Si les réserves en monnaie américaine ont augmenté, tous les autres secteurs du holding canadien ont régressé. Les réserves en or ont baissé de \$1,8 million, les réserves en devises étrangères autres que le dollar américain ont décliné de \$4 millions et les droits de tirage spéciaux du Fonds Monétaire International ont fléchi de \$8,4 millions.

La réserve nette de la balance des comptes, depuis le 28 février, ce qui comprend tous les emprunts, les remboursements d'emprunts et les changes sur les devises de toutes sortes, était en hausse de \$1,31 milliard.

le dernier chic...

avoir sa maisonnette à LaCité.

Maisonnettes à 2 paliers: au 1er palier: cuisine avec lave-vaisselle, salle à manger, salon et w.c. au 2e palier: les chambres (2 ou 3 à votre choix), salle de bain complète et balcon.

Venez nous visiter Demandez Mme J. Piche ou M.L. Thompson

845-4173 350 ouest, rue Prince Arthur à l'angle de l'avenue du Parc.

c'est la vie rêvée!

LaCité

MAXIM'S

Les meilleures spécialités gastronomiques du chef Léon Chanel sont encore au menu du Pierre de Coubertin. 284-1110

Le Quatre Saisons MONTREAL

Four Seasons Hotel

Simpsons Limitée et **Simpsons-Sears Limitée**

Les compagnies Simpsons Limitée et Simpsons-Sears Limitée annoncent aujourd'hui qu'elles honoreront leurs cartes de crédit mutuelles jusqu'au 29 septembre, 1979.

À dater du 1er octobre, 1979, ces cartes de crédit ne seront désormais plus interchangeables entre les deux compagnies. Toutefois, tout rajustement de compte qui s'avérerait nécessaire après le 29 septembre sera assuré par les deux compagnies jusqu'au 29 décembre, 1979.

Robert J. Knox Relations Publiques (416) 861-2511

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS Comptables agréés ALAIN BELZILE, C.A. ROBERT ST-JEAN, C.A. GILLES SPERANO, C.A. JACQUES BRANCHAUD, C.A. 2345 est, Bélanger Montréal 729-5226	LUCIEN DAHMÉ, C.A. Comptables agréés 276 ouest, rue St-Jacques Suite 110 845-4194
PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER Comptables Agréés Jean Provost, C.A. Jacques Larose, C.A. Henri Lavoie, C.A. Raymond Poirier, C.A. 6000 est, Métropolitain 254-7559	

samson, BELAIR & ASSOCIÉS
Comptables agréés

MONTREAL — QUÉBEC — RIMOUSKI — SHERBROOKE — TROIS RIVIÈRES
OTTAWA — SEPT-ÎLES — SAINT-HYACINTHE — COATICOOK — MATANE

Certificats Or et Argent

Nous annonçons la mise en vente de nos certificats de métaux précieux. Ces certificats représentent l'alternative la moins chère pour investir dans les marchés de l'or et de l'argent.

COMPAGNIE DE FIDUCIE GUARDIAN

Dept D
618 rue St-Jacques
Montréal, Canada H3C 1E3
(514) 842-8251
Télex: 05-25721

METRO
Victoria Square

Téléphonez à Wilfrid de Freitas ou Hedy Mokry à (514) 842-8251 pour obtenir plus de détails sur ce moyen original d'acquies de l'or ou de l'argent. Ou obtenez le code du jour en composant (514) 842-1788 (tous les jours, ouverte 24 heures par jour).

- * Pas de frais de fabrication ou de titrage.
- * Seulement 1/4 de 1 pour-cent de commission, à l'achat et à la vente.
- * Les certificats s'enregistrent au nom d'une personne ou d'une compagnie.
- * En tout temps, on peut vendre les certificats ou les rendre en échange de leur contrepartie en métal (frais de lingots exigés).
- * Des frais minimes de droit de garde assurent les certificats pour leur plein montant.

LES ÉLECTIONS DU 22 MAI

Comment votent les Québécois

2) Le vote conservateur tend à croître dans la région de Montréal

par Rodolphe Morissette

Depuis l'élection fédérale de 1968, le vote progressiste-conservateur au Québec tend à baisser d'une manière constante en province, tandis qu'il croît systématiquement dans dix comtés de la région métropolitaine, notamment dans ceux du West Island. Contrairement au vote libéral qui régresse constamment depuis 11 ans dans les 25 comtés de la région de Montréal pour progresser en revanche dans les milieux ruraux où dominait le vote créditiste, le vote conservateur n'est en progression constante depuis 1968 que dans quatre comtés en province, soit dans les deux circonscriptions qui ont déjà un député au Parlement: Missisquoi et Joliette, puis dans Bonaventure-Iles-de-la-Madeleine et dans Laprairie. Dans les deux premiers comtés, le vote conservateur a crû respectivement de 32,2% et de 29,7% entre 1968 et 1974, tandis qu'il affiche dans Bonaventure une hausse de 19,5% en 1972, puis de 29,6% en 1974. Quant à Laprairie, il a progressé globalement de 60% en 11 ans (voir tableau 1).

Sans croire de manière continue, le vote conservateur a néanmoins enregistré des gains nets en 11 ans dans 10 autres comtés en province. Les plus importants sont Lac-Saint-Jean (+366% depuis 1968), Terrebonne (+108%) et Témiscamingue (+135%). C'est la présence du candidat conservateur Roger Delorme et la disparition de M. Réal Caouette qui a fait progresser le vote conservateur aux élec-

tions partielles de 1977, alors qu'il était systématiquement à la baisse de 1968 à 1974, dans ces deux derniers comtés.

Dans sept autres comtés, les gains nets sont plus modestes: Beauce, Labelle, Montmorency, Richmond, Trois-Rivières, Villeneuve et Louis-Hébert (Québec) — tous comtés où, à l'exception de Labelle, le vote conservateur n'a jamais dépassé 20% depuis 11 ans (voir tableau 1).

La régression continue du vote conservateur est la règle dans 16 comtés en province (sur 49). Il fond, en 11 ans, de plus de 50% (globalement) dans plus de 10 d'entre eux: Abitibi, Champlain, Charlevoix, Kamouraska, Drummond, Gatineau, Rimouski, Matane, Lapointe et Roberval, tandis qu'en milieu plus urbanisés, comme Hull, Longueuil, Sherbrooke et Portneuf, la baisse est moins dramatique. La baisse est de 42,8% au total dans Manicouagan (Côte-Nord) et de quelques points dans Shefford. Ajoutons que dans 14 de ces 16 comtés, le vote conservateur est tombé graduellement à moins de 10% en 1974, sauf dans Charlevoix (12,7%) et dans Shefford (11,1%).

Mise à part la vague créditiste moyenne et momentanée de 1972, le vote conservateur dans la grande majorité de ces comtés s'effrite au profit des libéraux, sauf dans Roberval et Rimouski, où il continue de profiter aux créditistes. Enfin, dans les milieux urbains de Hull et Longueuil ou fortement syndicalisés comme à Sept-Îles (Manicouagan), une portion du vote conservateur a été rognée par le vote de pro-

testation néo-démocrate.

Dans 14 autres comtés en province, le vote conservateur a fluctué à la hausse ou à la baisse en 1972, mais le solde reste négatif à la veille de l'élection de cette année. Après sa dégringolade constante de 1968 à 1974 dans Langelier (Québec) et Lotbinière, les conservateurs y gagnent quelques points aux élections partielles de 1977. Mais à l'exception de Rivière-du-Loup et de Gaspé, où les conservateurs talonnent de plus près les libéraux, les pertes sont dues à la progression continue du vote libéral; c'est le fait de Frontenac, Berthier, Lévis, Richelieu et Saint-Maurice. Dans ces quatre derniers, comme dans Argenteuil, Beauharnois et Rivière-du-Loup, les conservateurs récupèrent en 1974 une partie du vote de protestation créditiste de 1972. Il en ira de même dans Saint-Hyacinthe en 1974, mais l'élection partielle de 1978, qui a remplacé M. Claude Wagner par un libéral, entraîne une chute du vote conservateur de 11 points de pourcentage par rapport à 1974 (de 37,8% à 26%).

Soulignons enfin que le vote conservateur en province se maintient, mais partout à des taux inférieurs à 15%, dans Bellechasse, Chambly, Compton, Pontiac et Québec-Est.

C'est dans la région métropolitaine que le vote conservateur effectue des gains qui, depuis 11 ans, sont parfois fort significatifs. C'est aussi dans la région de Montréal que les pertes sont, au cours de la même période, les moins importantes. Surtout quand on songe que le vote libéral y affiche une diminution lente et très généralisée.

A Montréal et dans l'île Jésus (25 comtés) en effet, le vote conservateur n'a régressé de manière continue depuis 1968 que dans quatre comtés: Gamelin (solde négatif de 35%), Mercier et Bourassa (-50%), Papineau (-14%). De perte nette, malgré les fluctuations depuis 11 ans, le vote conservateur n'a essuyé que dans Verdun: la progression y était constante de 1968 à 1974, mais l'irruption d'un fort

candidat néo-démocrate, M. Phil Edmonston, à l'élection partielle de 1977, y a divisé par quatre le vote conservateur.

Si ce vote en faveur du Parti conservateur se maintient depuis 11 ans dans Ahuntsic (autour de 10%), LaSalle, Outremont (6%), Saint-Jacques (13%), Saint-Michel (9%) et Sainte-Marie (23%), où il menace les libéraux, il affiche des gains ininterrompus dans 8 des 9 comtés, comme l'indique le Tableau 2. Cette progression pourrait même mettre en danger le candidat libéral dans Lachine-Lakeshore, où le vote conservateur a doublé en 11 ans en rognant constamment le vote libéral et où le candidat conservateur cette année, Me Peter Blaikie, qui s'oppose au député sortant Rod Blaker, est de taille.

La montée conservatrice est

contenue dans les comtés anglophones de l'Ouest de Montréal. Dans Mont-Royal, le comté de M. Pierre Elliott Trudeau, le vote conservateur a triplé en 11 ans; dans Notre-Dame-de-Grâce, il a plus que triplé; et comme dans Lachine, il a pratiquement doublé dans Westmount. Dans Saint-Henri, comme l'indique le Tableau 2, il s'est multiplié par quatre en 1972, pour ensuite plus que doubler en 1974 et atteindre 21,3% (contre 30,6% en faveur du libéral). Dans Duvernay, il est passé de 2,1% en 1968 à 12,5% quatre ans plus tard, puis à 13,2% en 1974.

Le comté de Hochelaga est maintenant disparu. Le vote conservateur y passait successivement de 14,2% à 15,3%, à 16,5%, puis à 22% respectivement aux élections de 1968, 1972, 1974 et aux partielles de 1975, année où les conservateurs ont enlevé le siège aux libéraux. Enfin, dans Laurier et Laval, le progrès est continu, mais de moindre importance (2 points de pourcentage seulement dans l'un et 1 point dans l'autre).

Enfin, le vote conservateur, malgré des fluctuations en 1972, a enregistré des gains d'ensemble depuis 1968 dans cinq comtés: il a triplé dans Dollard et pris quelques points dans Maisonneuve-

Rosemont, Vaudreuil, Saint-Denis et Lafontaine.

En somme, les comtés où le vote conservateur progresse depuis 1968 au point de pouvoir, du moins statistiquement, être menaçant, sont, dans la région métropolitaine, ceux de Lachine-Lakeshore et Laprairie. Et malgré la progression historique du vote libéral dans Sainte-Marie, la lutte y sera chaude cette année, comme au cours de la dernière décennie.

En province, on peut s'attendre à ce que les conservateurs gardent les circonscriptions de Missisquoi et de Joliette. Quant à Bonaventure, il faudrait être très optimiste

pour le penser, si l'on ne se fie qu'aux tendances de l'évolution du vote. Le comté de Labelle, dans les Laurentides, présente un cas spécial: les conservateurs en ont été frustrés par moins de 1,300 voix en 1974, notamment en raison de leur candidat, M. Marcel Masse, puis à cause d'un effet de brouillage unique, réussi par les deux (!) candidats créditistes officiels de 1974 (l'un à la solde des conservateurs et l'autre, des libéraux). Un candidat de prestige cette année et la concertation des créditistes pourraient faire la différence dans ce comté, où le vote libéral est constamment à la baisse.

Tableau 1 Progression du vote conservateur en province

	1968	1972	1974	1975-78
Laprairie	8,9%	11,5%	14,3%	
Bonaventure	13,3	15,9	20,6	
Missisquoi	28,9	32,4	38,2	
Joliette	29,6 (Ind.)	33,9	38,4	
Lac-Saint-Jean	3,9	21,9	18,2	
Témiscamingue	6,4	2,4	1,9	15,1%
Terrebonne	13,4	14,8	11,9	27,9
Labelle	24,3	21,4	26,8	

Tous pourcentages calculés par rapport aux électeurs inscrits.

Tableau 2 Progression du vote conservateur à Montréal

	1968	1972	1974	1975-78
Westmount	11,5%	19,8%	22,4%	20,5%
N.-d.-G.	5,5	15,0	18,0	
Lachine-Lakeshore	12,1	19,8	23,6	
Mont-Royal	3,7	7,6	9,7	
Saint-Henri	2,7	8,9	21,3	
Hochelaga	14,2	15,3	16,5	22,0
Duvernay	2,1	12,5	13,2	
Laurier	8,2	9,5	10,4	
Laval	9,0	9,2	10,1	
Dollard	4,0	12,7	12,6	
Maisonneuve	12,0	14,0	13,6	
Lafontaine	14,6	14,0	18,3	
Saint-Denis	9,9	9,9	13,3	
Vaudreuil	14,8	17,5	17,4	

Tous pourcentages calculés par rapport aux électeurs inscrits.

Un robot anti-nucléaire

BONN (AFP) — Le Centre de recherche sur le nucléaire, à Karlsruhe, dispose d'un robot télécommandé, spécialement mis au point pour intervenir en cas d'accident nucléaire.

Baptisé « MF 2 » par les ingénieurs du centre, il est capable de soulever des centaines de kilos, d'effectuer plusieurs opérations et surtout de donner des renseignements sur la nature d'un éventuel accident nucléaire.

Le robot n'a qu'un défaut: il est trop grand. Long de trois mètres et large de près de deux mètres, il est impossible de le faire approcher du cœur des installations nucléaires. On a ainsi renoncé à faire appel à ses services en octobre dernier lorsque le Land de

Bade-Wuerttemberg a simulé, pour la première fois en RFA, une alerte radioactive avec la participation de toutes les autorités compétentes et d'une partie de la population.

Le ministre de l'Intérieur de ce Land envisage par ailleurs la distribution de tablettes d'iode aux populations vivant dans un rayon de deux kilomètres autour des trois centrales nucléaires du Bade-Wuerttemberg.

Cette mesure préventive devrait intervenir dans les prochaines semaines. Les municipalités seront chargées de remettre les tablettes qui, par leur action sur la thyroïde, empêchent l'absorption d'iode radioactif, a expliqué le ministre M. Guntram Palm.

L'anglais: passe-partout universel

Le Collège Vanier offre des cours d'immersion partielle en français et en anglais qui vous aideront à vivre une langue seconde. Utilisant des techniques audio-visuelles les plus récentes, les programmes de Vanier se caractérisent par:

- l'accent mis sur la conversation
- des sessions nouvelles à tous les mois
- des programmes d'une durée variée
- deux formats d'horaire pour votre commodité

Fins de semaine alternées

Le vendredi soir de 18h à 22h ainsi que le samedi et dimanche de 9h à 17h.

OU

Deux soirs par semaine et un samedi sur deux

Soit les lundi/mercredi ou les mardi/jeudi de 18h à 21h et un samedi sur deux de 9h à 17h.

Les classes du mois d'avril débutent le 21

Des tests de classement seront donnés à l'inscription les 9, 10, 11 et 17 avril.

APPELEZ MAINTENANT POUR FIXER LA DATE DE VOTRE INSCRIPTION

du lun. au ven. **333-3920** 9h à 21h

Les cartes de crédit Charge et Master Charge sont acceptées.



Cégep Vanier

Centre d'éducation permanente
821 boul. Ste-Croix, St. Laurent



L'homme chausse le cuir Eaton le lui propose à prix spécial

Prix Eaton **36⁹⁹** la paire

Le cuir véritable: qualité, confort et élégance indiscutables! Eaton vous l'offre à un prix irrésistible! Choisissez l'un ou les 3 modèles suivants:

Actif, l'homme glisse son pied rapidement à l'intérieur de ce fourreau cousu main dont l'empeigne moccasin galonnée est agrémentée d'une petite courroie superposée. Doublé en cuir, semelle en cuir et talon en caoutchouc, naturellement. En brun ou noir. Pointures: 7 à 12. Largeur D.

Déterminé, il chausse un richelieu à laçage 4 oeillets. Empeigne moccasin et trépointe "Goodyear". Doublé en cuir, semelle en cuir et talon en caoutchouc. En noir ou brun. Pointures: 7 à 12. Largeur D. (Centre-ville seulement: 7 à 12, largeur D et 7 à 11 largeur EE).

Occupé, il marche d'un pas assuré dans ce fourreau à soufflet non-apparent et à trépointe "Goodyear". Doublé en cuir, semelle en cuir et talon en caoutchouc. En noir ou brun. Pointures: 7 à 12. Largeur D. (Centre-ville seulement 7 à 12 largeur D et 7 à 11 largeur EE.)

Achats en personne seulement.

Utilisez votre carte-comptable Eaton.
Eaton Centre-ville (2e étage) et à ou par Anjou, Pointe-Claire, Cavendish, Laval, St-Bruno, Ottawa, Sherbrooke et Ste-Foy (237).

Un comité bénévole offre son aide aux accidentés du travail

par Gilles Provost

ICI, on aide les travailleurs absolument gratuitement, qu'ils soient syndiqués ou pas. Si un ouvrier vient nous voir parce qu'il est mal pris à la suite d'un accident de travail ou d'une maladie industrielle, on l'aide à obtenir gain de cause. S'il le faut, on prend contact avec les services d'inspection, on le fait examiner par un médecin, on envoie son dossier à la Commission des accidents du travail et on fait même analyser les produits avec lesquels il travaille.

Calmement, posément, Jean Cyr explique son travail bénévole au sein du Comité d'aide aux travailleurs de l'Est de Montréal un organisme d'entraide qu'il a lui-même mis sur pied après avoir été victime d'un accident de travail et auquel le Centre local de services communautaires de Pointe-aux-Trembles fournit gratuitement des locaux.

« On est complètement indépendant des structures syndicales et de CLSC Octave-Roussin mais il y a évidemment une excellente collaboration entre nous, explique M. Cyr. Le CLSC est situé au cœur de la plus grande concentration d'industrie lourde de l'Est du Canada et nous profitons de son expertise médicale dans le domaine industriel et de ses relations avec les autres organismes gouvernementaux. En retour, nous lui permettons d'offrir à la population des services qui seraient inabornables autrement. »

« En plus d'aider le travail-

leur à frapper à la bonne porte et à s'y retrouver dans les dédales administratifs, on examine aussi ses assurances personnelles ou collectives pour s'assurer qu'il touche tous les bénéfices auxquels il a droit, poursuit Jean Cyr. En désespoir de cause, on présentera son cas au Bien-Être social et on s'assurera que son cas sera traité avec rapidité. »

L'histoire du Comité d'aide aux travailleurs de l'Est est encore bien courte puisque tout a commencé en septembre dernier, de façon assez informelle. « À ce moment là, on avait seulement cinq ou six dossiers, raconte Jean Cyr. Au bout d'un mois, on en avait quarante et on dépasse maintenant les 150. »

L'engagement social de M. Cyr est issu de sa propre expérience personnelle après qu'un accident de camion lui eut fait perdre son emploi chez Petrofina. « Mon état s'est aggravé progressivement et ce n'est que onze ans après la collision que j'ai été déclaré inapte à conduire un camion, raconte-t-il. La compagnie m'a fait travailler ailleurs pendant un mois et m'a ensuite congédié pour « surplus de personnel ». Il a fallu faire la preuve que mon accident était cause de la perte de mon emploi malgré le temps écoulé et mon changement d'affectation. »

« Je ne savais pas comment m'y prendre ni où m'adresser. Heureusement, j'ai obtenu l'aide de Michel Chartrand qui a pris mon dossier en main même si je n'étais pas syndi-



Président-fondateur du Comité d'aide aux travailleurs de l'Est de Montréal, Jean Cyr a lui-même perdu son emploi à la suite d'un accident du travail. Après s'être débattu dans les rouages complexes de l'administration, il estime que son expérience peut être utile aux autres travailleurs, syndiqués ou pas. (Photo Jacques Grenier)

qué à la CSN. C'est lui qui m'a permis de passer à travers et il fait ça pour bien du monde. »

Même si M. Cyr a finalement reçu une indemnité de la CAT et de son assurance collective, il a découvert qu'il n'est pas facile de se recycler lorsqu'on a 44 ans, surtout si on a toujours été chauffeur de

camion et si la moindre tension nerveuse peut provoquer une paralysie du cou, d'un bras et d'une jambe.

« Il n'y a pas d'employeur qui voudrait de moi maintenant, admet-t-il. Par contre je me suis dit que je n'étais pas obligé de rester à la maison à ne rien faire. Puisque je n'é-

tais pas dans le besoin, j'ai décidé de mettre mon expérience au service de tous les autres qui vivent des expériences semblables. Eux aussi ont besoin d'aide et il fallait vraiment faire quelque chose à Pointe-aux-Trembles. »

Parmi les 112 grandes compagnies de ce secteur indus-

riel, en effet, au moins 84 ne sont pas syndiquées et les travailleurs sont livrés à eux-mêmes. Même là où il y a un syndicat, on n'a pas toujours sur place l'expertise pour faire face aux cas compliqués, explique-t-il.

« Au début, certains syndicats étaient craintifs, reconnaît-il, parce qu'ils craignaient le maraudage syndical. Maintenant, on a fait nos preuves et tout le monde sait qu'on aide n'importe qui sans se soucier des structures. »

Jean Cyr reçoit bien quelques dons des syndicats, à l'occasion, mais il refuse toute contribution, même volontaire, des travailleurs auxquels le comité vient en aide. « Un travailleur, c'est un travailleur, explique-t-il. Il n'a pas à payer pour le service que le comité lui offre. D'ailleurs, il y aurait toujours des mauvaises langues pour dire qu'un tel a été mieux aidé qu'un autre parce qu'il a contribué davantage... »

Pour le moment, Jean Cyr vit avec ses indemnités d'accidenté du travail et il a l'aide tout aussi bénévole d'un ami, René Pinaud, et d'une secrétaire. « Elle aussi travaille sans salaire, précise-t-il, mais on espère un jour pouvoir la payer, si on reçoit des subventions. »

Quant à René Pinaud, ex-contremaître chez Ballast Metal (où il en a vu de toutes les couleurs) et travailleur de la construction, il voue une admiration sans borne à son ami: Jean est un gars qui a toujours aidé tout le monde, dit-il. Moi-même, j'ai failli mal tourner à un certain moment et c'est lui qui m'a remis dans le droit chemin. C'est lui qui m'a embarqué dans le comité. J'aurais jamais pensé que je travaillerais un jour dans un bureau! En tout cas, c'est emballant. J'ai l'impression d'être utile à bien du monde. »

Pour sa part, Jean Cyr semble surtout attentif aux problèmes sociaux de Pointe-aux-Trembles: « Les gens sont empoisonnés à journée longue par les fumées d'usines, dit-il.

Souvent un gars perd son travail à la suite d'un accident ou pour une autre raison et il se met à boire. Non seulement il dépend du Bien-être social mais son foyer éclate. Il se chicane avec sa femme et ses enfants et ça devient un cercle vicieux. Il n'est plus capable de remonter la pente... Des cas comme ça, j'en vois tous les jours. »

C'est aussi pourquoi il a mis sur pied en décembre un cercle d'alcooliques anonymes qui réunit environ 90 personnes à chaque semaine. Il prévoit aussi mettre bientôt quelque chose sur pied pour répondre aux besoins particuliers des jeunes.

Le comité d'aide aux travailleurs de l'est veut aussi commencer bientôt à rencontrer les patrons des entreprises où il semble y avoir des problèmes de santé. « Moi j'ai pas de pouvoirs mais je constate des problèmes, explique Jean Cyr. Alors, je veux rencontrer les patrons et leur demander de prendre leurs responsabilités. Souvent ils ne connaissent pas les dangers qui existent... »

Lui-même n'est cependant pas naïf au point de croire qu'il suffira d'informer pour obtenir des changements de la situation. « Il y a des cas, dit-il, où des compagnies utilisent à Montréal des produits interdits aux États-Unis. Il va falloir que cela cesse. »

Malgré la fougue qui l'habite Jean Cyr garde toujours une certaine réserve bien adaptée au chic un peu sobre de son bureau décoré de belles plantes vertes. Au mur, comme un diplôme de médecin, une attestation indique qu'il peut agir à titre de juge de paix. « Les dirigeants de compagnie qui viendront ici vont voir qu'on peut se parler d'égal à égal, entre gens civilisés », conclut-il.

L'intégration des handicapés au travail est assurée depuis le 1er avril

par Marie Laurier

MME Laurette Champigny-Robillard, présidente de l'Office des handicapés du Québec créé simultanément avec l'adoption de la loi 9 assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, n'occupe pas encore son bureau qui aura pignon sur rue, à Drummondville. Le gouvernement du Québec s'emploie présentement à étudier les soumissions avant de porter son choix sur un immeuble qui devrait loger une trentaine de personnes, cadres et employés que l'on s'occupe d'embaucher présentement. Le secrétaire général est choisi et le ministère des Affaires sociales devrait divulguer son nom ces jours-ci.

Pendant cette période de flottement, Mme Champigny-Robillard, en plus de pourvoir à raffermir les structures de cette législation, se fait itinérant pour en expliquer les dispositions. « Je ne refuse aucune invitation pour renseigner des groupes et des organismes qui s'intéressent à la loi, nous disait-elle ces jours derniers alors qu'elle parlait justement devant les auxiliaires de l'Institut de réadaptation de Montréal. »

Cette législation a besoin d'être comprise, expliquée clairement à ceux qui auront de près ou de loin à l'appliquer, d'une part, mais aussi à tous les citoyens québécois qui devront apprendre à vivre avec les handicapés qui ont désormais exactement les mêmes droits qu'eux, d'autre part. »

La loi 9 sanctionnée au mois de juin 1978 est mise en appli-

cation par étapes, selon un échéancier qui devrait être complété d'ici septembre.

Le premier avril, une des étapes les plus importantes de la loi a été franchie, celle qui touche à l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des handicapés physiques et mentaux. Déjà la Charte des droits et libertés de la personne pourvoit à la reconnaissance des droits des handicapés dans quelque milieu que ce soit, sans discrimination. Mais le législateur a dû adopter des mesures incitatives et coercitives pour favoriser l'entrée des travailleurs handicapés dans les entreprises.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que le ministère des Affaires sociales a lancé récemment une campagne d'information et de sensibilisation dans les médias de la presse écrite et électronique sous le thème: « Une vie normale pour tous, c'est possible ». Le message télévisé montre un homme qui, bien que souffrant de paralysie cérébrale, effectue un travail « normal » de bureau. Un autre rappelle la capacité qu'ont les personnes handicapées, en particulier les enfants, de développer leurs aptitudes au contact de l'ensemble de la population. Le scénario illustre donc un enfant déficient mentale s'intégrant aux jeux des enfants du voisinage.

La présidente de l'Office estime que tous ces efforts de « normalisation » parviendront dans un avenir plus ou moins lointain à changer la mentalité des citoyens qui trouveront tout naturel de côtoyer les handicapés à l'école, au jeu et au travail. Cette évolution est importante, dit-elle, si l'on considère que les populations occidentales sont formées de 5% de citoyens présentant des handicaps physiques et mentaux plus ou moins visibles.

En vertu de la nouvelle loi, les personnes handicapées aptes au travail ne seront plus nécessairement confinées dans des ateliers dits « protégés ». Cette appellation est d'ailleurs rayée du vocabulaire pour adopter celle, plus juste, de « centres de travail adapté » soumis à la loi du salaire minimum.

De plus, des mesures sont prévues pour encourager les entreprises de cinquante travailleurs et plus à présenter un plan de services à l'Office pour prévoir l'embauche d'un certain nombre de travailleurs handicapés.

À ce sujet, Mme Champigny-Robillard a pu constater au cours de rencontres privées que les « chefs d'entreprises » sont bien disposés à collaborer. D'ailleurs, tout un programme de soutien est prévu pour favoriser la formation en cours d'emploi et l'intégration professionnelle des handicapés.

La présidente qui connaît bien les rouages gouvernementaux pour avoir présidé pendant cinq ans le Conseil du statut de la femme a l'habitude des confrontations avec les groupes et les organismes. Des personnes lui ont reproché d'occuper un poste qui revenait dans leur esprit à un handicapé. Elle répond en souriant: « En effet, je n'ai pas de handicap visible mais je connais bien tous ceux que j'ai rencontrés sur ma route lorsque je devais défendre les dossiers de la condition féminine qui sont résumés dans le rapport intitulé « Pour les Québécoises: égalité et indépendance. »

Aussi avant d'accepter ce poste à l'Office des handicapés, Mme Laurette Champigny-Robillard a mûrement réfléchi pour conclure que toute sa vie professionnelle avait été parsemée de nouveaux défis à relever, de choses à commencer, de mentalités à modifier.

C'est donc avec ferveur et fermeté qu'elle envisage de mettre sa compétence au service des handicapés.



Mme Laurette Champigny-Robillard devrait occuper ses nouveaux bureaux à Drummondville au mois de juillet lorsque le gouvernement aura enfin fixé son choix sur l'immeuble qui logera l'Office des handicapés du Québec qu'elle préside.

Sudbury: après six mois, il n'y a plus de gagnants

S UDBURY, Ont. (PC) — Mme Guy Newell est une des rares personnes qui peuvent dire que la grève de six mois à Inco — qui a causé des difficultés financières et des ressentiments dans presque toute la ville — lui a été bénéfique du point de vue pécuniaire.

Mme Newell vend des billets de loterie dans un des grands centres commerciaux de Sudbury. « Pour quelques-uns, c'est leur dernier espoir, dit-elle. Ils peuvent toujours trouver un dollar... et espérer. »

Mais ailleurs dans la ville, la grève commence à provoquer le désespoir et la dépression. M. Elmer Sopha, avocat qui fut pendant longtemps député libéral au Parlement de l'Ontario, dit que cette grève de 11.700 employés de Métallurgistes unis d'Amérique, à l'usine Inco, a été catastrophique pour la ville.

« L'âme semble être partie de Sudbury, » a-t-il déclaré au cours d'une interview.

M. Sopha dit qu'Inco, comme compagnie, n'a jamais réussi à inspirer un sentiment de loyauté chez ses employés.

« Je voudrais seulement savoir quel sera notre avenir, ici à Sudbury, dit M. Sopha. Alors que nous étions dans un état d'effervescence, et que nous étions convaincus que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes, nous sommes maintenant dans un état d'incertitude sur ce que l'avenir nous réserve. »

« Nous ne savons pas ce que l'approvisionnement de nickel au Guatemala et en Indonésie signifiera, à long terme. »

« Parmi ceux qui sont optimistes, on a l'impression que Sudbury retrouvera son effervescence d'autrefois. »

Il dit que les gens de Sudbury sont finalement irrités d'une grève qui dure aussi longtemps, sans que rien ne laisse prévoir un règlement.

Un médiateur provincial a rencontré récemment à Toronto les représentants du syndicat et de la compagnie,

afin de trouver un moyen pour reprendre les négociations.

M. Sopha dit qu'il est heureux de voir que le maire de Sudbury, M. Jim Gordon, a finalement décidé de faire une déclaration au sujet de la grève.

M. Gordon a fait cette déclaration lors d'une réunion religieuse interconfessionnelle organisée à la mi-mars. Il a déclaré que la grève aurait pu être évitée, si Inco l'avait voulu.

« Ils étaient davantage intéressés à leurs tas de nickel qu'à leur capital humain, et c'est ce capital que nous sommes présentement en train de perdre, a dit le maire. L'augmentation du nombre d'assistés sociaux est une indication des difficultés financières que connaissent les familles de cette ville. »

Les économies personnelles sont presque épuisées. Plusieurs petites compagnies sont sur le point de faire faillite. La grève atteint la ville en plein coeur.

Et pourquoi, je vous le demande? Quelques dollars ici et là, pour donner une leçon aux employés. »

Ensuite, pour faire comprendre à son auditoire qu'il adressait vraiment une prière, M. Gordon a dit: « Ô Seigneur, nous vous prions de donner aux gens de cette ville la force morale de supporter la situation économique présente, et de leur accorder la grâce nécessaire pour convaincre le conseil d'administration d'Inco que les portes du ciel sont ouvertes à ceux qui respectent les droits et la dignité de leurs frères humains. »

M. Doug Frith, président de la région de Sudbury, a déclaré au cours d'une interview qu'il croit que l'industrie du nickel, à cause des conditions du marché, reprendra chez Inco d'ici un mois ou six semaines.

« Mais vous pouvez être certain que lorsqu'une grève dure de six à huit mois, il ne peut pas y avoir de gagnants, que vous fassiez partie du patro-

nat, du syndicat ou que vous soyez un simple citoyen de la ville. »

Il dit que ce qui l'a le plus impressionné pendant les six mois de la grève, c'est le moral et la discipline des ouvriers.

« Particulièrement depuis les deux derniers mois, la situation est psychologiquement déprimante, et c'est cette impression qui commence à gagner toute la ville. »

M. Frith ne croit pas que Sudbury redevenue jamais la « boom town » qu'elle a été, et cela ne le dérange pas. Il veut attirer plus d'industries dans la ville, et il a aidé l'été dernier à l'organisation de la conférence 2001, à Sudbury, afin de discuter des commerces et industries qu'on pourrait attirer dans la région.

Le gouvernement provincial est à construire un édifice de \$10 millions, et le gouvernement fédéral est disposé à installer un centre de données fiscales d'une valeur de \$30

millions, où seront éventuellement acheminés tous les rapports d'impôt du Canada. Ces édifices assureront des emplois à long terme, de même que des emplois dans la construction.

M. Michael Atkins, éditeur et directeur de Northern Life, un hebdomadaire de Sudbury, est un de ceux qui a conservé le moral, et qui croit que la ville connaîtra de nouveau des périodes de grande prospérité.

Il admet que certains commerces ont fait faillite et que d'autres sont sur le point de subir le même sort. Mais il croit également que les commerçants inventifs ont trouvé d'autres manières de faire de l'argent.

« Je suis prêt à prédire sans hésitation qu'il y aura un boom à Sudbury, vers la fin de 1980, et que les leçons que nous avons apprises, à cause de notre dépendance de l'industrie minière, vont nous aider à diversifier notre économie. »

Pour sa part, M. Warner Woodley, vice-président d'Inco et responsable de l'administration et des services d'ingénierie, dit qu'il n'est pas plus heureux de la grève de six mois aux mines Inco que ne le sont les grévistes. « Ecoutez, nous avons fait notre possible pour régler cette affaire, dit-il. Personne ne sort gagnant d'une grève. Il nie que la compagnie ait souhaité une grève de manière à pouvoir se débarrasser d'une énorme accumulation de nickel qu'elle avait il y a six mois mais qui diminue rapidement, au rythme de 20 millions de livres par mois. « Même si nous l'épuisons complètement, nous ne pouvons certainement pas régler à leurs conditions, dit M. Woodley. Ils en demandent trop. »

Ce genre de déclarations enrage le syndicat, qui affirme que tout ce qu'il veut, c'est un juste paiement pour le travail de ses membres.

M. Woodley dit que ce que

la compagnie pourrait faire de pire, maintenant, et même en tenant compte de l'amélioration du marché du nickel, serait de céder aux exigences de la section locale 6500 des Métallurgistes unis, dont les 11.700 membres se sont mis en grève le 15 septembre dernier. « Si nous cédon, nous ne serons plus compétitifs, et éventuellement nous serons obligés de fermer. »

Il dit que cela ne lui sert à rien de retourner à la table de négociation pour voir les négociations rompues encore une fois. « Quand nous avons commencé à discuter, nous étions à cela l'un de l'autre, dit-il en étendant les bras. Maintenant, nous sommes à cela (il rapproche une main d'environ un pouce). »

Il est possible que le mal causé aux relations de travail soit irréparable, dit-il. « Nous avions travaillé très fort pour améliorer les relations de travail... Maintenant, tout est à reprendre. »



Des carottes «biologiques» ou des carottes achetées au supermarché, c'est, croyez-vous, du pareil au même. Hasard ou différence réelle? Je peux affirmer que celles que j'ai mangées hier, à la conférence de presse du MAB, étaient plus savoureuses, plus juteuses. Différentes, elles n'étaient pas belles, mais bonnes. (Photo Jacques Grenier)

Biologique ou organique?

Produits naturels, écologiques, biologiques, organiques, autant de mots à la mode et qui suscitent dans l'esprit du consommateur beaucoup de confusion en même temps que de la méfiance. Comment s'y reconnaître dans ce langage devenu à la mode et galvaudé, disons-le. Tous ces mots sont-ils anonymes, y a-t-il moyen de s'assurer de la qualité de ce qu'on achète, est-ce une autre forme d'exploitation?

Autant de questions auxquelles ont tenté de répondre, hier, quelques membres du Mouvement pour l'agriculture biologique qui, à l'occasion du cinquième anniversaire de ce regroupement, ont voulu faire le point avec la presse et dresser un bilan de leurs activités.

Établisons tout d'abord les différences au niveau du langage. Un produit naturel, explique un des porte-parole du groupe, M. Clément Boulanger, est un produit non transformé alors qu'un produit biologique que certains appellent écologique et que d'autres qualifient d'organique est un produit cultivé selon des techniques définies dans lesquelles il y a absence de produits chimiques de synthèse.

Regroupés par régions, un peu partout à travers le Québec, les membres du Mouvement pour l'agriculture biologique, des producteurs et des jardiniers, ont donc respect de la vie organique du sol, respect qu'ils essaient d'appliquer à travers

diverses méthodes de culture dont certains, jusqu'à maintenant, gardent jalousement le secret.

Un pas important a été franchi, en 1978, par la formation de deux unités de production, sur une base coopérative ou syndicale, l'une dans l'Outaouais (Petite Nation), l'autre dans la Gaspésie (Bonaventure). Le

groupe de la Petite Nation, M. Jean-Jules Riopel, qui cultive l'asperge de façon biologique sur une vingtaine d'acres, à Ripon, souligne que les producteurs et jardiniers de sa région ont déjà commencé à étudier cette question: « Une des façons, dit-il, d'offrir une garantie au consommateur, serait de fournir, sur une étiquette,

Mouvement pour l'agriculture biologique (1816, rue Laurier est, Montréal H2H 1B2). Nous connaissons, la majorité des producteurs et jardiniers qui s'adonnent à ce genre de culture. Nous ferons de notre mieux pour les renseigner. C'est une bonne habitude que de se référer à un groupe: on se connaît les uns les autres. »

Le Mouvement est à faire un inventaire le plus exhaustif possible de ceux qui vendent leurs produits sur le marché dans le but, justement, de réduire l'exploitation du consommateur.

Quant aux prix, le Mouvement pour l'agriculture biologique reconnaît qu'il y a des exploités dans le domaine de l'alimentation naturelle. Par contre, les membres présents hier ont affirmé qu'ils vendaient leurs produits aux mêmes prix qu'au marché central. Rendus dans les boutiques spécialisées, alors qu'il y a un intermédiaire, l'évidentement ça devient une toute autre histoire, le producteur n'étant plus le maître.

Quant à la qualité du produit que certains consommateurs remettent en cause, « on a le scandale facile », s'est exclamé M. Raymond Bernier, de Saint-Antoine-Abbé: « On ne contrôle même pas la qualité des légumes qui sont cultivés chimiquement. On accepte un pesticide parce qu'il ne tue pas plus de 50% de rats dans une population donnée: ça ne me rassure pas beaucoup... »



LE PANIER À PROVISIONS

Renée Rowan

MAB Lac Saint-Jean a également formé des équipes de travail selon les diverses spécialisations de ses membres; de même, quelques coops d'alimentation naturelle ont regroupé leurs membres qui font de la production biologique. On retrouve également plusieurs jardiniers et producteurs dans la région de Montréal.

« L'objectif poursuivi par le MAB, note M. Boulanger, rejoint des préoccupations du public citoyen, également conscient du respect de la nature, qui réclame des produits alimentaires de qualité, surtout des produits frais, d'où la nécessité de définir la notion de « produit biologique », de déterminer les critères de garantie, tâche à laquelle le MAB veut se consacrer dans les plus brefs délais. »

Un des membres du

description des méthodes culturales. Mais cela ne peut se faire du jour au lendemain. Ça prend de l'argent et le temps de s'organiser. »

Une des meilleures façons pour le consommateur de se protéger et d'être assuré qu'il achète véritablement des produits biologiques est, évidemment, d'acheter directement du producteur: il s'établit ainsi des liens de confiance entre l'un et l'autre.

Pour un grand nombre de consommateurs, toutefois, cela est impossible puisque la majorité doivent s'approvisionner sur les marchés locaux ou dans des magasins dits d'aliments naturels. « Dans le doute, souligne M. Boulanger, les consommateurs sont invités à nous téléphoner (527-2447) ou à nous écrire au secrétariat du

L'ACELF se prononce pour une «vraie confédération»

par Paule des Rivières

Les droits des francophones hors Québec seraient mieux assis si une nouvelle constitution contenait des garanties linguistiques claires et si le Canada devenait une « vraie confédération » au sein de laquelle le principe des deux peuples fondateurs serait reconnu.

Telles sont les convictions de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) exprimées dans le mémoire qu'elle faisait parvenir le mois dernier aux chefs des gouvernements fédéral et provinciaux sous le titre: « La constitution canadienne et les droits des francophones ». L'ACELF, qui regroupe 250 organismes de langue française à travers le Canada et qui veille au grain de façon particulière en ce qui a trait aux droits des francophones en matière d'éducation, précise ici sa pensée constitutionnelle et prend parti en faveur d'une confédération qui soit « une union entre États souverains ».

« Il n'est pas question, dans une vraie confédération, que l'État fédéral, qui est la créature des provinces et n'existe que par elles, puisse empiéter arbitrairement sur les pouvoirs des provinces car il doit s'en tenir aux pouvoirs qui lui sont spécifiquement conférés », rappelle l'ACELF au terme d'une étude demandée en août par ses membres incluant un bilan des aspects juridiques et historiques de la question.

Les 17 recommandations de l'ACELF s'inscrivent dans une double démarche en ce sens qu'elles proposent des interventions aux deux niveaux de gouvernement à la fois, en accordant la priorité d'action aux provinces.

L'ACELF propose des changements au niveau de la constitution du pays mais propose également des droits à garantir au niveau des constitutions provinciales afin d'obtenir des résultats plus concrets à un niveau comme aux autres.

Dans cette optique, l'ACELF croit que les provinces auraient le loisir de renoncer à certains droits mais n'y seraient pas contraintes. Sa conception d'une vraie confédération implique que les pouvoirs « émanent des provinces qui les détiennent et les exercent » à l'exception de ceux antérieurement cédés au gouvernement fédéral.

L'ACELF favorise la reconnaissance constitutionnelle du français et de l'anglais comme langues officielles au Canada, c'est-à-dire qu'elle verrait d'un bon oeil que les provinces renoncent à une partie de leurs droits; dans le cas contraire, elle expose une solution de rechange consistant à suggérer aux provinces de proclamer le français langue officielle.

Une autre recommandation prévoit que lorsqu'une province choisit malgré tout l'anglais ou le français comme langue officielle, l'autre langue officielle du Canada devrait jouir des garanties inscrites dans la constitution quant à la langue d'enseignement, la langue des institutions législatives, celle des tribunaux et des communications avec les gouvernements.

L'Association énumère ensuite les garanties que la constitution canadienne pourrait comporter sur ces différents points et croit que la constitution devrait garantir le droit du père, de la mère ou du tuteur de déclarer le français langue d'enseignement de ses enfants ou de ceux dont il a charge, ceci dans des écoles publiques homogènes. Les droits des éco-

les confessionnelles devraient être reconnus.

Au niveau provincial — les recommandations sont divisées en deux selon qu'elles visent la constitution canadienne ou de futures constitutions provinciales — l'ACELF souhaite que le français soit reconnu comme langue d'enseignement par chaque province.

« Le français est déjà reconnu en certaines provinces comme langue d'enseignement. Il faut qu'il le soit dans chaque province afin de respecter l'esprit des Pères de la Confédération et d'assurer aux francophones le respect et l'épanouissement de leur culture », explique l'association qui s'appuie, sur les droits historiques.

Les provinces sont également invitées à reconnaître la mise en place, dans chaque ministère de l'Éducation, d'une structure spécifique pour l'enseignement du français et celle de conseils scolaires ho-

mogènes regroupant les francophones d'une même région.

La dernière recommandation est intitulée « Pour le Québec » et se lit comme suit: « À cause de son caractère spécifique et uniquement pour des raisons de survie, le Québec devrait obtenir un texte constitutionnel qui lui garantirait le contrôle de tous les secteurs à forte incidence culturelle: éducation, droit civil, radio-télécommunications, médias d'information. »

Ce mémoire de l'ACELF, que préside M. Alfred Monnin, a été entériné par l'ensemble de ses membres et se veut l'aboutissement des orientations qu'elle a défendues au cours des dernières années. Cette association, dont est issue la Fédération des francophones hors Québec, organisme plus politisé, reçoit des subventions du gouvernement de Québec et du Secrétariat d'État fédéral. Plus du tiers de ses membres sont du Québec.

Lutter contre l'inflation en boycottant des aliments

Tel qu'annoncé lors de son congrès qui avait lieu il y a une dizaine de jours, la Ligue des femmes du Québec poursuit le boycottage de certains aliments en vue de lutter contre l'inflation.

Sous le slogan « Femmes organisées luttons contre l'inflation » (FOLI), ce mouvement s'inspire de la campagne de boycottage lancée il y a déjà plusieurs semaines pour les femmes de Brampton, en Ontario. Ce moyen de pression, rappelle-t-on, consiste à effectuer, chaque semaine, un boycottage de certains produits dans le but, premièrement, de briser la psychologie traditionnelle des magasins d'alimentation à l'égard des consommateurs et, deuxièmement, d'annuler ou de modérer, à court terme, la progression constante du prix des aliments.

FOLI invite donc cette semaine les consommatrices du Québec à boycotter toute viande dont le prix dépasse \$1.75 la livre;

les céréales sucrées, les poissons en conserve, les raisins secs qui coûtent plus de \$1.25 la livre; le beurre, le thé, les bananes et le chou. Pourquoi ces aliments plutôt que d'autres? Parce que leur coût est exagérément élevé, nous dit-on. Mentionnons que les aliments à boycotter sont les mêmes que ceux retenus par le Women Against Rising Price (WARP), le groupe des femmes de Brampton.

FOLI se propose de distribuer, dès la semaine prochaine, des feuilles à la porte de certains supermarchés invitant la population à se joindre à ce boycottage. Les consommateurs intéressés à ce joindre à ce mouvement et à connaître la liste des produits à boycotter, liste qui changera de semaine en semaine selon le marché, sont invités à entrer en communication, chaque mardi, avec FOLI à 845-3796. Si la chose vous intéresse, conservez ce numéro de téléphone.

Trois livres de recettes

(par Renée Rowan) — Trois nouveaux livres à signaler. À signaler parce qu'ils sont intéressants, les deux premiers en particulier. Il s'agit de *La cuisine au Tofu* et *Les meilleures recettes de la Mère Michel*, qui viennent de publier les éditions de l'Aurore.

Le « Tofu » (prononcez to-fou) est un dérivé du soja qui allie, explique dans la préface Christian Allégre, l'excellence du goût à des qualités nutritives exceptionnelles qu'il tient de la graine de soja dont on l'extrait.

Sa fabrication est simple: on extrait des graines de soja un lait qu'on fait cailler pour obtenir un « fromage » à la saveur délicate et à la texture légère. Le tofu se mange frais, tiède ou glacé, braisé, frit, en beignes, à la vapeur ou mijoté. Il entre dans la fabrication de desserts et de sauces. On peut aussi le surgeler.

La cuisine au tofu, un art japonais, vous

permettra d'expérimenter avec cet aliment nouveau pour nous, mais qu'il est facile d'acheter. On le trouve en effet dans les boutiques des quartiers chinois ou japonais.

Lors de la publication de ses « Jardins », le Naturel et l'Apprivoisé, Michel Chevrier (mieux connu sous le nom de la Mère Michel) présentait des recettes appropriées. Ce sont les meilleures d'entre elles que l'on trouve réunies dans ce nouveau recueil. Ces recettes, par choix, sont végétariennes, ce qui en fait une cuisine économique. À noter: la présentation soignée et agréable de ces deux petits livres sans prétention.

Notre troisième à pour titre: *Cuisine pour gens pressés* (édition Libre expression). Comme son titre l'indique, il s'agit d'un recueil dans lequel Mireille Beaulieu a regroupé des recettes simples, vites faites, ce qui ne signifie pas qu'elles soient dépourvues d'intérêt.

Des débrayages à l'Aide juridique

Tout en participant au mouvement provincial de débrayages en y allant à leur tour, hier, d'une « journée d'étude », quelque 100 employés du Centre communautaire juridique de Montréal ont entériné, dans une proportion de 80%, une proposition de leur comité de négociation en faveur d'un mandat de grève générale.

Affiliés à la Fédération des employés du service public (CSN), ces syndiqués, des femmes pour la plupart, veulent ainsi protester contre la lenteur des négociations pour le renouvellement de leur convention collective, échue depuis le 31 mars 1978.

Le débrayage d'hier, sans priver la clientèle des services habituels, a néanmoins passablement perturbé les activités normales dans la quinzaine de bureaux de l'Aide juridique sur l'île de Montréal et à Laval, de même qu'au siège social, Place Dupuis, Lundi, c'est la Commission des services juridiques, au complexe Desjardins, qui était affectée.

Depuis une semaine en effet, les 400 membres de la FESP, répartis en huit syndicats, ont entrepris un mouvement de grèves rotatives. De plus, à la suite des syndicats montréalais, ils seront vraisemblablement appelés à prendre un vote secret de grève, laquelle sera possible à compter du 11 avril en vertu de la conciliation.

Hier, M. Claude Guimond, conciliateur du ministère du Travail, rencontra à nouveau les deux parties, mais aucun accord n'en serait résulté. Le syndicat exige que l'échelle des salaires, actuellement répartie sur 13 échelons annuels, soit ramenée à cinq comme c'est le cas dans la Fonction publique. Les négociateurs patronaux s'opposeraient formellement à cette demande.

Marcher, c'est bon marché.

Permis Ministère de l'Éducation. Permis, aide financière, Ministère des Affaires Sociales. Bourses gouvernement françaises, avantages: piscine, gymnase.

École Pasteur Inc.

Fondée en 1956 Garderie éducative Admission à 1 an 1/2

11303, ave Edger 5240 et 5320 rue Amos Montréal-Nord Téléphone: 322-6123

École française mixte

les bons achats

(À moins d'indication contraire, les prix mentionnés sont à la livre.)

A & P: dindes Butterball, cat. A, éviscérées, dans leur propre jus, de marque Swift, environ 6 à 14 lbs, \$1.19; boeuf de cat. A — rôt de croupe désossé ou rôt d'intérieur de ronde, sans noix, \$2.39; rôt de pointe de surlonge ou d'intérieur de ronde, \$2.59; bifteck de bout de surlonge ou d'intérieur de ronde, \$2.79; boeuf haché maigre, \$2.29; noix de ronde en rôt, \$2.99; jambon fumé découenné, sans jarret, entier (12 à 16 livres), Maple Leaf, \$1.28. Poisson: filets de gorgère surgelés, \$1.29. Fruits et légumes: laitue Iceberg de Flor., gros. 24, 48 cents; tomates de Flor., six par sept, 78 cents; concomres anglais de l'Ont., 78 cents; oranges Mineola des E.-U., 58 cents; carottes de Cal., deux paquets pour 99 cents; poires Anjou des E.-U., gros. 135, 58 cents.

AVA: fesse de porc frais, un bout ou l'autre, 45 cents; jambon dans l'épau, genre «diner», Proviso, \$1.99. Fruits et légumes: pommes de terre de table du Qué. ou du N.-B., sac de 50 livres, \$2.43; pampelmousses blancs de Flor., gros. 48, huit pour \$1.29; oignons jaunes du Qué., sac de cinq livres, 69 cents.

Cooprix: coupe budget de veau, \$1.27. Poisson: filets d'aiglefin frais, \$2.19; truites de mer, deux à cinq livres, \$1.47. Fruits et légumes: oranges Sunkist de Cal., gros. 113, 12 cents l'unité; chicorée et escarole de Flor., 38 cents le paquet; tomates du Mex., sept par sept, 58 cents.

Dominion: dindes surgelées, imprégnées d'huile, de 6 à 14 livres, \$1.19; jambon dans la fesse, prêt-à-manger, entier, avec l'os, de 15 à 18 livres, \$1.28; côtes levées de porc, surgelées, \$1.48; bacon découenné Maple Leaf, \$1.48. Poisson: saumon argenté, surgelé, de l'Alaska, en morceaux, \$2.68. Fruits et légumes: pommes McIntosh, sac de quatre livres, \$1.28; grosses bananes Dole, 25 cents; brocoli frais de

Cal., gros. 14, 88 cents chac.; laitue Boston de Cal., gros. 24, deux pour \$1.00; pommes de terre du N.-B., sac de 20 livres, \$1.28; poires Anjou, 58 cents.

Hypermarché: poulets frais, cat. A, trois à quatre livres, 79 cents; quarts de poulet frais, portion de la poitrine, sans noix, \$2.39; rôt de pointe de surlonge ou d'intérieur de ronde, \$2.59; bifteck de bout de surlonge ou d'intérieur de ronde, \$2.79; boeuf haché maigre, \$2.29; noix de ronde en rôt, \$2.99; jambon fumé découenné, sans jarret, entier (12 à 16 livres), Maple Leaf, \$1.28. Poisson: filets de gorgère surgelés, \$1.29. Fruits et légumes: laitue Iceberg de Flor., gros. 24, 48 cents; tomates de Flor., six par sept, 78 cents; concomres anglais de l'Ont., 78 cents; oranges Mineola des E.-U., 58 cents; carottes de Cal., deux paquets pour 99 cents; poires Anjou des E.-U., gros. 135, 58 cents.

IGA/Boniprix: coupes de boeuf de cat. A — bifteck de ronde désossé, tranche complète, ou rôt extérieur de croupe, \$1.98; rôt de pointe de surlonge, \$2.48; bifteck de surlonge \$2.58; bifteck ou rôt d'aloïau, \$2.98. Poisson: filets de gorgère congelés, \$1.39; filets de morue frais, \$2.29. Fruits et légumes: cantaloupes du Mex., gros. 45, 79 cents ch.; oranges Jaffa d'Israël, gros. 120, \$1.59 la douz.; raisins rouges Empereur du Chili, \$1.29; oignons jaunes du Qué., sac de cinq livres, 69 cents; radis des E.-U., cello d'une livre, 29 cents.

Métro: rosbif de palette, coupe régulière, boeuf cat. A, \$1.38; rosbif de palette, roulé, \$1.88; rosbif de côtes, avec os de dos, \$2.68; bifteck de palette, coupe régulière, \$1.48; rosbif de côtes croisées, \$1.68; bifteck de côtes, \$2.98; boeuf haché, mi-maigre, \$1.88. Fruits et légumes: raisins noirs «Barlinka», produit de l'Afrique du Sud, \$1.19; oranges de Flor., gros. 125, 12 pour 99 cents; champignons frais, variété «Café», chop. 79 cents; oignons jaunes, grosseur «moyen», sac de cinq livres, 69 cents; pommes vertes «Granny Smith», produit du Chili, gros. 138, 49 cents.

Provigo: boeuf de cat. A — rôt de palette, \$1.17; rôt de côtes croisées, \$1.67. Poisson: filets d'aiglefin frais, \$1.89. Fruits et légumes: cantaloupes du Texas à chair rose, gros. 45, 69 cents ch.; laitue Iceberg des E.-U., gros. 24, 43 cents; concomres anglais de l'Ont., gros. 12, 68 cents cha.

Provigain: épaule de porc Provigo, fumé, genre «picnic», 99 cents; cuisses de poulet frais, sans dos, 99 cents; foie de boeuf tranché, surgelé, 99 cents; épaules d'agneau de la N.-Z., surgelée, 99 cents. Poisson: filets de morue surgelés, 99 cents. Fruits et légumes: cantaloupes frais du Mex., gros. 45, 69 cents ch.; céleri frais de Flor., gros. 24, 49 cents ch.; pommes Granny Smith du Chili, gros. 125, 65 cents.

Richelleu: cuisses de poulet surgelées, bte d'environ cinq livres, 98 cents — poitrines, même quantité, \$1.18; rôt d'épaule de porc frais — partie du paleron, 88 cents — partie du soc, \$1.18; jambon mignon, prêt-à-servir, deux à trois livres, \$2.29. Fruits et légumes: raisins noirs «Barlinka», produit de l'Afrique du Sud, \$1.19; céleri vert «Pascal», produit de la Flor., gros. 24, 43 cents ch.; oranges Jaffa, produit de l'Israël, gros. 120, \$1.59 la douz.; choux verts nouveaux, produit de la Flor., 29 cents; pommes de terre, produit de l'I.-P.-E., sac de 10 livres, 87 cents.

Steinberg: dindes Butterball Swift de moins de 16 livres, cat. A, \$1.19; gigot d'agneau surgelé de N.-Z., entier ou demi, \$1.55; jambon désossé Sugar Plum de Swift, en quart, \$2.29; bacon en tranches Lazy Maple de Swift, \$1.45. Poisson: filets de morue congelé, \$1.29. Fruits et légumes: laitue Iceberg, gros. 24, de Cal., 49 cents; asperges de Cal., 99 cents; oranges de la Flor., gros. 80, \$1.68 la douz. ou 14 cents l'unité; aubergines du Mex., gros. 24, 49 cents; pommes de terre Russett du N.-B., 69 cents le sac de 10 livres; pommes jaunes «Délicieuse» des E.-U., 49 cents; cresson, 49 cents la botte.

Yocelyne Lortie
Peintre des pays du Québec
EXPOSE
Vernissage le mercredi 4 avril de 20h à 22h
ouvert au public jeudi 5 avril de 10h à 22h
Salon des Gouverneurs
4265 rue Papineau, Montréal
Centre Immaculée-Conception

UNIVERSITÉ CONCORDIA
COURS DE — FRANÇAIS
LANGUES — ANGLAIS
AVRIL 1979
ANGLAIS
JOUR
23 avril - 13 juillet
Lundi au jeudi
9h - 15h
Vendredi
12 semaines -
288 heures - \$800
23 avril - 12 juillet
Lundi, mercredi et jeudi
9h - 12h
12 semaines -
108 heures - \$300
FRANÇAIS
24 avril - 12 juillet
Mardi et jeudi
9h - 12h
12 semaines -
72 heures - \$200
24 avril - 12 juillet
Mardi et jeudi
18h - 21h
12 semaines -
72 heures - \$200
Pour renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le:
BUREAU DU REGISTRAIRE
CENTRE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
ÉCOLE DE LANGUES
1560 ouest, boulevard de Maisonneuve, salle 221
Montréal, Québec
ou appeler au 879-8436

Cliniques de planification familiale: un bilan encourageant

par Renée Rowan

Le réseau des cliniques de planification familiale mis en place par le gouvernement du Québec au cours de la dernière année est presque complet. Il ne reste en fait que deux seules régions — l'Outaouais et Laurentides-Lanaudière — où il n'existe pas encore de cliniques spécialisées offrant la gamme complète de tous les services médicaux et sociaux reliés à la planification des naissances, y compris l'avortement thérapeutique.

À l'heure actuelle, le bilan s'établit ainsi: 14 cliniques spécialisées sont déjà subventionnées par le gouvernement tandis que quatre autres le seront d'ici quelques semaines. Rappelons que l'objectif visé par le ministère des Affaires sociales est une vingtaine de cliniques de façon à ce que toutes les régions du Québec soient desservies.

« C'est un bilan satisfaisant, au-delà même de ce que nous avions pu espérer pour la première année », souligne au cours d'une entrevue le responsable de la politique en matière de planification des naissances au MAS, M. Jules-H. Gourgues.

Devant l'information galvaudée concernant ce programme des cliniques spécialisées établies à l'intérieur des centres hospitaliers, nous avons tenté, avec ce dernier, de faire le tour de la question. Notons tout de suite que contrairement à la rumeur qui circule depuis quelques jours à l'intérieur des groupes en faveur de l'avortement sur demande, ce programme des cliniques spécialisées offrant la gamme complète des services médicaux et sociaux, est un programme permanent. Il n'a, en aucun temps, été question d'un projet-pilote ou d'un programme d'essai.

S'il y a des ententes de conclure entre 18 centres hospitaliers et le MAS pour la mise en place de cliniques spécialisées, sur les 14 déjà subventionnées, il n'y en a que 10 d'officiallement ouvertes et dont les services sont presque organisés.

On peut déplorer la lenteur d'organisation de ces services, reconnaît M. Gourgues, mais il n'y a rien d'étonnant à cela. C'était même à prévoir.

À la suite de l'annonce, en décembre 1977, de la création d'un réseau de cliniques de planification familiale, M. Gourgues et quelques représentants du MAS entreprennent, en mars 1978, une tournée des hôpitaux désignés dans chaque région du Québec pour y donner l'information sur le programme et leur demander s'ils étaient désireux d'implanter chez eux une telle clinique.

« L'accueil a varié beaucoup d'une région à l'autre, note M. Gourgues. Le but de cette visite était d'abord d'expliquer la nature du programme, ses caractéristiques et de présenter les besoins du milieu. La formation des comités d'avortement thérapeutique dans les hôpitaux est elle-même spécifiée par la loi fédérale sur l'avortement et c'est le rôle d'un gouvernement de voir à ce que la population de tout son territoire puisse recevoir des services similaires et que ceux-ci s'appliquent de la même façon pour tout le monde. Mais en aucun temps nous n'avons exercé de pressions auprès de qui que ce soit. Pour avoir des chances de parvenir à ses objectifs, ce programme doit être volontaire. »

Il est important, une fois de plus, de rappeler qu'il s'agit de véritables centres de planification familiale offrant toute la gamme des services médicaux et sociaux reliés à cette

question. L'accent est donc mis sur des services d'information sur les méthodes de planification des naissances de consultations sur la sexualité et sur les problèmes reliés à l'infertilité. Le recours à l'avortement thérapeutique n'est qu'une mesure d'exception.

« Dans notre esprit, ça n'a jamais été un programme d'avortement uniquement, mais un ensemble de services. On ne peut toutefois nier une réalité qui existe. Les faits démontrent que lorsqu'une femme est décidée à se faire avorter, elle prend tous les moyens pour le faire. Est-ce qu'on va continuer à faire en sorte que les femmes aient à traverser la frontière pour obtenir ce service? »

Selon les dernières statistiques disponibles, 9,600 Canadiennes se sont fait avorter

aux États-Unis en 1976, presque deux fois plus que le nombre d'avortements thérapeutiques pratiqués dans tous les centres hospitaliers du Québec pendant la même période (6,610). Il est par ailleurs essentiel que la femme qui a recours à cette mesure puisse bénéficier d'une aide psychologique puisque, pratiqué dans de bonnes conditions, ce n'est pas l'avortement en soi qui est dangereux, mais les conséquences négatives qui se situent beaucoup plus du côté psycho-social. « La consultation permet aux femmes ambivalentes d'être certaines qu'elles désirent vraiment la stérilisation ou l'avortement qu'elles demandent », ajoute M. Gourgues.

Quant à l'avortement libre et gratuit réclamé par de nombreux groupements féminis-

tes, cela reste aux yeux du gouvernement une mesure exceptionnelle.

Dans toutes les régions où il y a eu une bataille pour ou contre l'avortement, il y a eu des réticences. Mais à partir du moment où le programme de planification familiale est perçu en termes de services, la situation est différente, note M. Gourgues.

Si le premier centre hospitalier approuvé dans la région de l'Outaouais a refusé de mettre sur pied une clinique spécialisée, par contre, à la suite de nouveaux contacts auprès de autres hôpitaux, il semble que cela pourrait débloquer. Quant à la région Laurentides-Lanaudière, on est encore en attente.

On ne peut, d'autre part, s'attendre à ce que tout fonctionne comme sur des roulet-

tes dans les six premiers mois. Il va y avoir une période d'organisation nécessaire. Outre les procédures administratives qui sont souvent très longues, particulièrement pour ce qui est de l'engagement de milieux qui ne sont pas habitués à une telle approche, précise notre interlocuteur. Il peut y avoir un certain tiraillement, mais à partir du moment où on accepte de s'enlever dans cette voie, ça va déjà beaucoup mieux. Dans ce sens, il est également très important qu'il ait des ententes entre les médecins et l'équipe multidisciplinaire pour que les choses fonctionnent de façon plus efficace. »

Des groupements en faveur de l'avortement libre et gratuit soutiennent que loin d'augmenter, le nombre des avortements diminue. « Il est

encore trop tôt pour affirmer quoi que ce soit, note M. Gourgues, puisque nous n'avons pour l'instant aucune statistique officielle pour 1978 ». Le nombre des avortements thérapeutiques faits au Québec en 1977 est de 7,726 comparativement à 5,647 en 1975 et 6,610 en 1976. Il est à noter que 88.5% des avortements en 1977 ont été pratiqués dans les centres hospitaliers anglophones. Quant à la stérilisation, il s'en est fait 31,686 en 1977 par rapport à 5,109 en 1971; il y a eu 6,527 vasectomies en 1971 et 9,991 en 1977.

M. Gourgues signale que le MAS est en train de développer les outils d'évaluation et la formule statistique qui va lui permettre de compiler les services rendus par les cliniques spécialisées. C'est long à venir, admet-il, mais cela fait

aussi partie des contraintes d'organisation.

Le ministère espère pouvoir organiser, d'ici six mois, une session de formation pour le personnel qui aura à travailler dans ces cliniques.

Autre reproche adressé par les femmes au MAS: il n'existe présentement aucune information sur le réseau des cliniques spécialisées: où sont-elles situées, quelle est la marche à suivre pour se prévaloir des services, etc.

À cela, M. Gourgues répond que le MAS devrait publier, d'ici un mois ou deux, un dépliant fournissant tous ces renseignements. « Nous devons attendre, dit-il, que les cliniques diffusent l'information dans leur propre région avant de le faire, mais ça ne devrait plus tarder maintenant. »

pour fins gourmets seulement

publicité robert campeau 844-3361

Au Quinquet
Permis complet
LA BONNE CUISINE DE "CHEZ-NOUS"
SALLE À MANGER:
Lun. au Ven. de 11 à 23hres
Sam. de 5 à 23hres - Fermé le dimanche
BAR OUVERT TOUTS LES JOURS
354 OUEST, BOUL. ST-JOSEPH entre Ave du Parc et Hochon 272-4211

À Magog, une bonne adresse
L'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog
Tous les sports de saison
Réservations: (819) 843-6521

GEORGE'S STEAK HOUSE la maison du bifteck
située au Café du Nord
Fruits de mer • Diners d'affaires
• Stationnement gratuit
en spécial tous les jours **\$8.95** LA CÔTE DE RÔTI DE BOEUF AU JUS
Service avec coupe à l'ignon gratinée, pommes de terre au four ou frites, salade verte et café
10,715 boul. Pie-IX (Montréal-Nord) 322-2020

EL GAUCHO
Spécialités argentines
Viandes grillées sur feu de bois
Diners d'affaires de 3.75 à 4.95
380 St-François-Xavier (Place Youville) Tél.: 842-0493

Un coin de soleil au cœur de Montréal...
El Morocco II
La Cuisine Orientale par excellence
Fermé vendredi soir
3450 Drummond, Montréal (au nord de Sherbrooke) 844-6888

Un coin charmant...
LA RUSTICA
1175 AVE. UNION 861-8078
du lun. au ven. 11:30 à 22:30 h. samedi de 17 h à 23:30 h.

Begin et Sadate «font bon marché» des Palestiniens

par Clément Trudel

Entre 1948 et 1973, 385 villages arabes ont été détruits par les autorités sionistes d'Israël, a déclaré le Palestinien Bichara Khader à une centaine d'étudiants de l'Université de Montréal, en commentant ces jours derniers le traité égypto-israélien « d'où le problème palestinien a été évincé » et dont on ne doit pas s'attendre qu'il ouvre la voie à une « paix globale ».

Le journaliste Ilan Halévi, Israélien de naissance, présentement rattaché à la rédaction parisienne de *Maintenant*, a fait observer que les statistiques annuelles, en Israël, prouvaient sans l'ombre d'un doute que l'État d'Israël ne connaît que des Juifs et des non-Juifs, même à l'égard des tomates, classées comme juives ou non juives.

Pour Halévi, qui se rattache aux groupes israéliens « anti-sionistes » et qui a publié aux éditions Le Sycomore (Paris) en 1978: *Sous Israël la Palestine*, la paix est impossible « dans la poursuite de l'intention initiale du projet sioniste ». Un changement radical s'impose, enchaîne-t-il, avec une infinité d'aménagements possibles, mais certainement pas sous la gouverne des sionistes qui ne souhaitent aucunement la réconciliation des Juifs-Israéliens et des Arabes-Israéliens dont les terres ont été « confisquées ».

M. Khader enseigne à l'Université de Louvain. Ilan Halévi publie un bulletin mensuel, *Nouvelles de l'intérieur*, dans le but de « décrypter la presse israélienne ».

Tous deux étaient les invités, depuis une semaine au Québec, du Mouvement québécois pour combattre le racisme.

Après son intervention devant les étudiants, M. Halévi a affirmé que les fonds recueillis par les organisations sionistes de par le monde sont moindres que l'aide en prove-

nance de gouvernements comme celui des États-Unis. Il note toutefois que les sommes contribuées par les sionistes américains sont considérées par Washington comme une « charité », non imposable; il s'agit plutôt, dit Halévi, « d'investissements » dans un pays qui se fonde sur le fait colonial et fonctionne selon des critères racistes.

Démocrates juifs et Palestiniens peuvent ensemble conjurer la menace sioniste, a dit en substance M. Khader, malgré l'impression que l'on cherche à donner dans les médias occidentaux sur l'impact des accords de Camp David et du traité signé par MM. Begin, Sadate et Carter. Les 18 mois qui séparent la visite de Sadate à Jérusalem — le président égyptien n'avait aucunement le mandat d'avaliser l'occupation israélienne de Jérusalem, glisse-t-il — nous amènent à conclure que tous ces accords ont été conclus suivant les visées israéliennes et furent rendus conformes à la *Pax Americana*. Pour Khader, il s'agit bien là d'une paix séparée entre l'Égypte et Israël, pas d'une paix globale et l'on doit se rendre à l'évidence: Gaza et la Cisjordanie ne seront pas évacués, mais dotés d'une « fausse autonomie civile ».

Ilan Halévi soutient que 400,000 ouvriers palestiniens, dans les territoires occupés, vivent dans des conditions de surexploitation indescriptible. Le journaliste a dit craindre que la Cisjordanie ne soit transformée sous peu en « ghettos quadrilatéraux », à la jonction desquels les Israéliens s'installeraient pour mieux dominer les Palestiniens. Halévi interprète aussi le projet annoncé il y a un mois par Arik Shalom, de percer trois nouvelles routes nord-sud et quatre nouvelles voies est-ouest, en Cisjordanie, pour y asseoir des points d'implantation militaire israélienne.

CHEZ PÉPÈRE
Maison 1810 avec foyer
Steaks et fruits de mer
Ambiance chaleureuse
• licence complète •
Diners d'aff.: 11 hres à 14h30 17h à minuit
3, av. des Terrasses (angle boul. Ste-Rose) 622-7440
Sortie 16, autoroute des Laurentides, 2km direction est

la sila
GASTRONOMIE ITALIENNE
2040, St-Denis, Montréal • réservations: 844-5083

El Parador
Restaurant Espagnol Bar
Diner d'affaires: \$3.00
1432 rue Stanley • 288-5955

Chez UBALDO
CUCINA ITALIANA
— Repas complets à prix raisonnables
— Menus d'hommes d'affaires
6562 St-Laurent, tél.: 274-1488

Au Vieux Montréal
Restaurant Français
Déjeuners d'hommes d'affaires de \$3.25 à \$6.50
Table d'hôte tous les soirs • groupes acceptés
361 est, rue St-Paul - 861-5337

Chef de cuisine Angelo et Maria Mirra. Médaille d'or du «Grand salon culinaire du Québec» 1971, 72, 73. Bar et restaurant, petits salons pour groupes de 15 à 20 personnes. Aire de stationnement.
Angelo il Cacciatore
Cuisine Recherchée
Le fameux OSTERIA DEL CACCIATORE a quitté le 1247 Dorchester. Sous un nouveau nom, une nouvelle adresse, il a fait peu neuve pour mieux vous servir!
1184 Crescent, Montréal, Qué. Réservations: (514) 861-8791

Beaucoup de gens connaissent le **COUSCOUS...**
Très peu en connaissent la vraie saveur...
la Medina
Spécialités marocaines authentiques
3464 rue St-Denis Tél.: 282-0359

CRESCENT
Le Vert Galant
RESTAURANT FRANÇAIS ****
La façon idéale d'interrompre sa journée pour un moment de répit ou encore, de bien débiter la soirée.
Diners d'affaires à compter de \$3.75
1425/23 Crescent - 844-4155
Stationnement gratuit - Ouvert le dimanche

LE JARDIN
CUISINE ITALIENNE RAFFINÉE
La découverte d'un met nouveau fait plus pour le bonheur du genre humain que la découverte d'une étoile.
A LA DEMANDE DE SON AIMABLE CLIENTÈLE
LE JARDIN PRÉSENTE
Les dimanche et lundi, 15 et 16 avril
GRAND BUFFET DE PÂQUES \$7.95
Gastronomie Italien Chaud et froid
Enfants moins de 12 ans — moitié prix
Pour accompagner votre diner Tony et sa guitare pour réservations: 842-0420

Vieux-Montréal • Ft-Lauderdale • St-Sauveur
gibby's
GRILLADES ET FRUITS DE MER
298 Place d'Youville, Montréal - tél.: 282-1837
St-Sauveur des Monts, P.Q. - tél.: 277-5275

Spécialités:
— brochettes
— grillades et fruits de mer
247 rue Principale St-Sauveur-des-Monts
tél.: 227-2924 **LE BOUFFE EN BROCHE**

LES SERRES
DU VIEUX MONTRÉAL
417, rue St-Pierre • 288-9788
Une véritable ambiance de serre où la nouvelle cuisine est à l'honneur!
musique "live" tous les soirs

NAPOLEON
Cuisine réputée depuis plus de 34 ans
NOTRE GRANDE SPÉCIALITÉ
LA FONDUE CHINOISE
Un festin exotique pour fin gourmet
Tout ceci avec musique d'ambiance dans un décor intime.
Stationnement gratuit, entrée rue Papineau.
1694 est, rue SAINTE-CATHERINE 523-2105
Façade rénoverée, décor nouveau, mais la même cuisine raffinée.

Brunch du dimanche
\$5.50 par personne
Venez vous amuser avec nos MIMES, CLOWNS, GUITARISTES, JONGLEURS et rencontrez notre fameux perroquet "Louis". De 11h.30 à 16h.30.
POUR PRENDRE UN VERRE D'EAU FROIDE ON LAISSE COULER DE CINQ À SIX FOIS LA QUANTITÉ NÉCESSAIRE...
POURQUOI NE PAS GARDER UN RÉCIPIENT D'EAU AU RÉFRIGÉRATEUR?
Les clubs 4H du Québec

La Ville réaménage ses services d'information

La Ville de Montréal créera au sein de son secrétariat administratif une division de l'information en remplacement de son Service des relations publiques.

Les tâches autrefois dévolues au Service des relations publiques se répartiront entre la nouvelle division et la Commission d'initiative et de développement économique de Montréal (CIDEM).

Cette commission, dont la création sera officiellement annoncée à l'occasion du dépôt du budget, la semaine prochaine, se composera de huit

chefs de service, d'un commissaire et de représentants des milieux d'affaires et financiers de la Ville de Montréal. Elle a pour but de promouvoir à l'intérieur comme à l'extérieur de la ville le développement industriel, résidentiel et commercial. Elle doit de plus s'intéresser au développement de certaines industries culturelles, notamment la cinématographie, et de l'industrie du tourisme et des congrès.

La nouvelle division de l'information aura pour tâche de répondre aux besoins quotidiens et pressants des divers services de la Ville.

Nouveau regard sur *Ce soir* et un souffleur de verre

par Jean Basile

Ce soir, édition du lundi 2 avril, Radio-Canada, à 18 h. Il faut, bien sûr, faire son petit devoir et, de temps en temps, se remettre à l'écoute de ce que l'on déplore... en espérant que cela ait changé pour le mieux. Je regarde donc *Ce soir*, à l'occasion; j'en sors désolé. Moins à cause de ceux qui l'animent et qui, parfois, ont de l'autorité et une bonne présence à la caméra, que par l'insensé de la conception et l'irresponsabilité de la matière.



Revenons sur le simple ridicule de ces cinq minutes de « manchettes » débitées à la

se créent en ce moment. En ce qui concerne le premier reportage, admettons que des efforts avaient été faits pour que cela soit vivant. On a donc des images, mais prises un peu n'importe où pour la couleur locale. Le commentaire, lui, déboulé à la hâte, est tout simplement en retard sur ce que les « manchettes », juste avant, nous apprennent au sujet d'une certaine bulle d'oxygène, réduite semble-t-il, pas réduite selon le reportage. Puis, suit une entrevue avec un certain savant, Wladimir Paskievici. Si les agences atomiques privées avaient voulu déléguer un propagandiste, on n'aurait pas

fait mieux. Il ne vaut pas la peine de répéter le beau collier de perles que ce savant-là nous a servi: l'incident de Pennsylvanie n'est qu'un détail, prévu. En clair, quand on veut faire une omelette atomique, il faut casser quelques oeufs avant de réussir. Quant à l'Iran, le scénario s'est répété à des nuances près. Cette fois-là, pas d'images du tout. Nous sommes à la radio, semble-t-il. Le professeur, un autre, Pierre Patry, y est allé de je ne sais quel brouillamini sur les chites, les sunnites, les sens divers de la République islamique selon que l'on soit au Pakistan ou ailleurs. Et cette assez ex-

traordinaire constation: Par rapport aux chrétiens, les Japonais sont 600 ans en avance et les musulmans 600 ans en retard!... Pour terminer sur une note plus légère et pour célébrer, si j'ose dire, la mort de Bruno Coquatrix, directeur de l'Olympia de Paris, on fit venir Guy Latraverse, notre Coquatrix à nous. Là encore, sans UNE image, une vague conversation polie tandis que l'interviewer attend anxieusement son « cue » des cinq secondes.

Iran était tout aussi faible. Il y a plus de matière dans un petit article du Monde. Mais *Télémag*, lui, avait ses reporters sur place.

L'Envers du décor, avec Jean Vallière, souffleur de verre, à Radio-Québec, lundi à 21 h.

La formule qui consiste, comme l'on sait, à faire monologuer, grâce au montage, un artiste de chez nous, est assez plate et autorise bien trop de mots. Ce fut encore le cas, lundi soir, et d'autant plus que le sujet était particulièrement visuel. Sans vouloir offenser Jean Vallière, c'est moins ce qu'il pense des artisans qui nous intéresse, que son art: souffler le verre. On se sentait frustré de ne pas voir davantage de pièces, lesquelles semblent, si l'on en juge par ce que l'on a vu, admirables, en forme de galaxies gelées.

La réalisation, avec de timides essais de ralenti et un générique tout simplement hideux sous ses apparences «pop», est sans guère d'invention. Mais d'évidence, l'émission ne doit pas coûter chère. C'est donc sa seule excuse. D'une façon générale, il faut souligner l'excellence d'un bon nombre des séries étrangères que présente Radio-Québec, dont celle du *Monde en guerre*, le lundi à 20 h. Je ne m'attarderai pas sur les horribles images des camps de concentration nazi que l'on présentait lundi. Nous les connaissons tous; je l'espère du moins. Mais chaque fois que je les vois, comme j'aimerais que chacun se sente révolté contre toutes les formes d'oppression.

ABOIN-ÉCHOS

C'est la semaine Charlie Chaplin au cinéma de l'Imprévu, place Jacques-Cartier où l'on pourra voir aujourd'hui à 19 h *Le Cirque*; demain *Le Dictateur*; vendredi *Monsieur Verdoux*; samedi *Les feux de la rampe* à 13 h et *Les lumières de ma ville* à 17 h et dimanche *Un roi à New York* à 13 h et *La revue de Charlot* à 17 h. L'entrée est libre, renseignements, 878-9397.

À la Place aux poètes aujourd'hui à compter de 21 h, Janou Saint-Denis lira du poète Gilbert Langevin l'oeuvre qui lui a valu le prix du Gouverneur-général: *Mon refuge est un volcan*. Suivra la participation des gens de la salle dans les écrits de Zéro Legel, etc. La Place aux poètes se tient désormais à la Galerie Motivation V, 1447, rue Bleury, près de Sainte-Catherine.

Mondo-Média Inc, nouvelle société du groupe Stanké vient d'acquiescer les droits d'exploitation des magazines *Montréal ce Mois-ci* et sa version anglaise, *Montréal Calendar Magazine*. Alain Stanké en est le président, secondé par M. Eric Ghédin, administrateur et M. Michel Leduc, administrateur. Pour le groupe Stanké, il s'agit de l'achat d'une franchise d'exploitation, Calendar Magazines

continuant d'assurer la cueillette de la publicité nationale aux taux avantageux découlant de la publicité combinée de toutes les publications Calendar au Canada. MM. Geoffrey Conway (CUC Ltée) et Richard Ballentyne (Calendar) se sont dit heureux de s'asseoir au groupe Stanké.

Du 7 au 14 avril se tiendra simultanément à Toronto, Londres et Los Angeles le Symposium mondial sur l'humanité auquel participeront ceux qui travaillent à l'édification du monde nouveau. Seront présents Buckminster Fuller, Marcel Marceau, Allan Ginsberg, Marshall McLuhan et beaucoup d'autres encore. Pour souligner l'événement, Richard Séguin, Raoul Duquay et Neil Chotem accompagneront de Guy Thoun, Daniel Hubert, Gilles Beaudoin et Pierre Hébert offriront un spectacle dont la recette sera versée à la Fondation de l'Humanité, au Casino, le mardi 3 avril.

Place Bonaventure et son Association des marchands invitent les amateurs d'art à venir admirer une exposition regroupant plus de 40 oeuvres du photographe Jean-François Panier. Cette exposition aura lieu dans le « Vladuc » côté est, du 1er au 14 avril, pendant les heures de commerce des magasins.

George Heriot: des aquarelles d'un grand intérêt historique et esthétique

par René Viau

George Heriot (1759-1839) était avant tout un paysagiste topographique doué d'une admirable intuition pour le détail naturel. On dénôtera dans ces oeuvres une surprenante adresse pour saisir l'essence d'un paysage. C'est avec brio qu'il réussit à stimuler, soutenir, développer une vision. Ses aquarelles sont des oeuvres d'art attrayantes. Elles ont une valeur inestimable en tant que document social; témoignant avec éloquence d'une vie et d'un paysage depuis longtemps disparu. Né en Écosse, il passa une jeunesse studieuse à Edimbourg. Après quatre ans passés aux Antilles, Heriot revient en Angleterre. Il y poursuit des études militaires, découvrant le dessin topographique. C'est là qu'il sera confronté au culte du Pittoresque, alors régnant. La nature y était traitée en termes d'art pour une meilleure appréciation d'un « décor » qui était le sujet de l'artiste. En 1792, He-



Aquarelle de George Heriot représentant le Cap Santé au Québec.

riot quitte l'Angleterre à destination du Canada. Il aura la charge de trésorier payeur à Québec au service de l'Intendance des armées de Sa Majesté. Après un bref retour en Angleterre, Heriot retourne à Québec en 1797. Il se met à réunir des notes en vue de deux ouvrages descriptifs traitant de l'histoire et de la géographie des Canada. C'est là qu'il entreprendra plusieurs séries d'aquarelles, illustrant la vie canadienne, ses cultures, ses animaux, ses insectes et ses... Indiens.

La nomination de Heriot au poste de ministre adjoint des Postes de l'Amérique du Nord Britannique en 1799, lui donne l'occasion de voyager à travers un vaste territoire. Il en notera, grâce à l'aquarelle, paysages et particularismes régionaux. Heriot allait séjourner au Canada jusqu'en 1816, date à laquelle il démissionne de son poste pour se retirer à Londres. Pendant sa retraite, il poursuit son oeuvre artistique à travers différents voyages en Europe. Des esquisses faites au Canada lui serviront à exécuter, aussi, des aquarelles de grande dimension. Très

souvent, ses aquarelles post-canadiennes sont plus décoratives. C'est du reste un reproche que l'on peut adresser à cette oeuvre, au demeurant riche et historiquement précieuse. Le militaire colonial qu'était Heriot s'est également laissé emporter par les grands courants artistiques et intellectuels de la mère patrie, tout en vantant les beautés de l'Empire. C'est là un autre niveau d'interprétation pour cette exposition, qui tant par l'aspect historique que par le charme qui se dégage de certaines de ces « vues », est à visiter. L'exposition qui rassemble 140 pièces, a été organisée par le Centre d'Art Agnes Etherington de Kingston. Elle est présentée au Musée McCord jusqu'au 18 avril.

Art à porter. Il n'y a pas que des châles dans cette exposition — ravissante et rafraîchissante — que nous présente le Centre des arts visuels jusqu'au 7 avril. Il y a ici, de quoi faire regretter aux lecteurs et aux lectrices du DEVOIR de n'avoir à leur disposition (moins les annonces en kyrielle) des pages couleurs où seraient reproduites les merveilleuses charnières créées par les artisans présents. Pour ces pièces d'art à porter des techniques multiples sont utilisées. À noter, le travail du couturier Alain Croteau sur des tissus de Pascale Galipeau et un tissage en « léno » d'Isabelle Leduc. La cape de Carole Sabiston tient presque de l'art mural. D'autres pièces, très amusantes, comme ce « pastiche » imitant en cuir, une poitrine bien garnie (Williams) sont à découvrir.

Champagne — À l'atelier de Kiopini se poursuit la série d'expositions *Alternance* avec les sculptures de Jean-Serge Champagne (2176, Mont-Royal est, jusqu'au 8 avril). Champagne s'y affirme par 6 pièces d'une grande densité. Les pièces au sol impliquent du spectateur une grande mémoire visuelle et un effort constant, l'obligeant à reconstruire mentalement la pièce exposée et, ainsi, le moule, participant au processus de création visuelle. Ces brillants assemblages sont faits avec des éléments semblables mais non identiques, coulés à un même moule. Inévitablement, le spectateur s'interrogera sur le fonctionnement de ces pièces, devant recourir à plusieurs lectures pour en saisir toute l'information.

Ailleurs, on y verra des pièces plus spectaculaires reposant, en partie, sur des principes de tension et d'équilibre, avec lesquels jongle Champagne tel un funambule, adroit et précis. Un cube de 1,500 livres, en béton, est soutenu par des contreforts l'empêchant de s'étaier. Une autre pièce linéaire, plus spéculative, nous tient en haleine. Avec ce rapprochement constant entre « ce que l'on sait et ce que l'on voit », les propositions de Champagne suggèrent une sensation de perpétuelle remise en question de l'acquis visuel par l'observation. Une attitude et une exposition qui vont loin.

CENTRE D'ESSAI CONVENTUM
Un film de Jean Chabot
ONF / 1979 / 90 min.
Un dossier important sur l'énergie nucléaire au Québec.
Prix d'entrée: \$1.00
Du lundi au vendredi à midi
Lunch sur place
1257 Sanguinet 284-9352

JAZZ
L'Ensemble Militia Battlefield
le 5 avril
de 17 h à 20 h
Harlequin — Hôtel Quatre Saisons
1050 ouest, rue Sherbrooke
Tél.: 284-1110

Une chronique en huit épisodes sur la vie des adolescents dans une école polyvalente. Une production de l'O.N.F., réalisée par Georges Dufaux.

À la télévision de Radio-Québec ce soir et demain à 21h30

LES ENFANTS DES NORMES



MONTREAL 17 câble 8
RADIO-QUÉBEC
c'est tout un monde à regarder

YVES MONTAND LAURENT MALET MIOU MIOU
avec JOSEPH LOSEY
Les Routes du Sud
écrit par JORGE SEMPRUN
musique de MICHEL LEGRAND
CHAMPLAIN 2
1.00 - 3.05 - 5.10 - 7.15 - 9.20

ALYSÉE 1 35 MILTON / 842-6053
LE FILM LE PLUS REUSSI ET LE PLUS DRÔLE DE TATI
UN FILM DE JACQUES TATI
Play Time
ALYSÉE 2 35 MILTON / 842-6053
"Couvrez voir ROBERT ROBERT" UN DES MEILLEURS LELOUCH.
UN FILM DE CLAUDE LELOUCH
ROBERT et ROBERT
CHARLES DENNER JACQUES VILLERET JEAN-CLAUDE BRIALY

EXTRAORDINAIRE, INTELLIGENT, PASSIONNANT !!
EQUUS
RICHARD BURTON
LA CHAMBRE VERTE
FRANÇOIS TRUFFAUT
Cinéma 7
3180 rue BELANGER

ROMY SCHNEIDER PLUS QUE PARFAITE
MEILLEURE ACTRICE 1978
DANS
une histoire simple
3^e sem.
Un film de CLAUDE SAUTET
LA 7^{ème} COMPAGNIE AU CLAIR DE LUNE
ST-DENIS 2 aussi boîte à film ST-JEAN
1590 RUE ST-DENIS 845-3222

l'aigle et la colombe
CINÉMA DU COMPLEXE
desjardins 1
LISEBETH HUMMEL VANIA VILERS
dans un film de CLAUDE BERNARD-AUBERT
18 ANS

LES RINGARDS
MIREILLE DARCY ET SES RINGARDS*
*Une manière de malade.
CINÉMA DU COMPLEXE
desjardins 2
18 ANS

jeunes couples prêts à tout
CINÉMA DU COMPLEXE
desjardins 3
EMMANUELLE EN AMÉRIQUE
18 ANS

ANNIE GIRARDOT
6^e sem.
un film de NICOLE DE BURON
desjardins 4
dans
VAS-Y MAMAN
POUR TOUS

Frank Furtado présente
JEAN-PIERRE MOREAU
du 6 au 10 avril à 8h30
restez... aujourd'hui... tout-moreau
admission \$2.99
LE CINÉMA PARALLÈLE
3652 St-Laurent, 543-4725
DEMANDEZ NOTRE PROGRAMME
19 h 30 & 22 h
INDIA SONG de Marguerite Duras

tnm
Faites le plein de tnm à bon prix

L'essence des belles sorties
Faites le plein de tnm en 1979-80. Le théâtre s'avère plus que jamais l'essence des belles sorties. Nous vous proposons six spectacles et comme d'habitude vous pouvez choisir entre trois formules d'abonnement.

La saison 1979-80 du TNM
octobre
DOM JUAN de Molière
novembre
L'HIPPOCANTHROPE de France Vézina
décembre-janvier
LES AIGUILLEURS de Brian Phelan
février
ANDORRA de Max Frisch
mars
VICTOR OU LES ENFANTS AU POUVOIR de Roger Vitrac
avril-mai
L'IMPROMPTU D'OUTREMONT de Michel Tremblay
Abonnez-vous dès maintenant et profitez de réductions allant jusqu'à 50% sur le prix régulier des billets.

Pour faire le plein de TNM composez 861-7488 ou présentez-vous au bureau d'abonnement au 84 ouest, rue Ste-Catherine.

Lignes 124 et 129 détournées

La Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal désire informer ses usagers de changements temporaires dans le parcours de deux de ses lignes d'autobus, soit la 124 Victoria et la 129 Côte-Sainte-Catherine.

Afin de permettre l'aménagement d'un pont au carrefour de la rue Victoria et du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en prévision de la station de métro Côte-Sainte-Catherine, les deux lignes seront détournées à compter de 9 h le lundi 2 avril.

Dès la fin des travaux du pont, dans environ quatre mois, la ligne 124 sera remplacée sur son parcours original tandis que la ligne 129 sera maintenue sur son détour jusqu'à la terminaison de la construction de la station, soit environ un an plus tard.

Avis légaux

Avis est donné que M. Philippe Dupont, St-Jean-Port-Joli, C.A., détenteur du permis Q-502-001, région no 3, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Jean-Louis Lemieux, Cap St-Jacques, Ch. Montigny, P.Q., région no 3, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

1ère parution: 2 avril 1979
2ème parution: 3 avril 1979
3ème parution: 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS
Avis est par la présente donné que JOHANN LAFAMME, étudiant domicilié et résidant au 1555 Lafontaine, App. 2, Ville Lemoyne, district de Montréal, s'adressera au Lieutenant Gouverneur de la Province de Québec pour faire une demande de changement de nom en celui de: JOHANN ROY.

Mes Chiquette, Bissonnette & Girard
90 Boulevard, Suite 200
Longueuil

AVIS
AVIS EST DONNÉ que Joseph Wilfrid Decan, cillibaite, majeur, sans emploi, domicilié au 1079 52ème Avenue à Pointe-Aux-Trembles, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice de la Province de Québec en vue d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Joseph Wilfrid Pierre Decan.

MONTREAL, ce 22 mars 1979
Margreaves, Bélanger & Associés
Procureurs du requérant.

AVIS
AVIS EST DONNÉ en vertu de l'article 2.59.1 du règlement 2 de la Commission des Transports du Québec (SRQ 1964 C. 275 tel qu'amendé), que la garantie cédée par l'acte de fidéjussion entre I.B.I. FOOD PRODUCTS LTD. ci-après appelé la "Compagnie", et la Compagnie Trust Royal, des associés de fidéjussion, passé le 21 avril 1978 devant Me David Whitney, notaire, et enregistré le 27 avril 1978 en la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2986451, est devenue exécutoire.

MONTREAL, le 28 mars 1979.
COMPAGNIE TRUST ROYAL
Fiduciaire

AVIS
Avis est par la présente donné, conformément à l'article 1571d du Code Civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie, de toutes les créances présentes et futures de la compagnie "LES TOITURES CLOUTIER & GAGNON LEE" entreprise dont l'activité principale consiste à recouvrir les toitures d'un revêtement étanche, ayant sa principale place d'affaires en la Ville de Montréal, en faveur de LA BANQUE CANADIENNE NATIONALE, en date du 20 mars 1979, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, le 22 mars 1979, sous le numéro 2986503.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE.
MONTREAL, le 28 mars 1979.

AVIS
Avis est donné que M. Réal Lamontagne, Dacorum, C.A. Montclair, P.Q., détenteur du permis no 5-0212173, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de LEO DUSSAULT TRANSPORTS L.T.E.E., Dacorum, C.A. Portneuf, région no 3, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

1ère parution: 2 avril 1979
2ème parution: 3 avril 1979
3ème parution: 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

LES PLACEMENTS C-R INC.
AVIS EST DONNÉ que Les Entreprises J.B. & A. DUBÉ INC. 1551 Verre, Cité Rivière du Loup, P.Q., région no 3, détenteur du permis Q-50290-001, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Tobie Pelletier, St-Jean de la Lande, C.A. Témiscouata, région no 3, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

1ère parution: 2 avril 1979
2ème parution: 3 avril 1979
3ème parution: 4 avril 1979

AVIS
Avis est donné que Jacques Tissier, 13, rue Marleau, Mercier, Cité Châteauguay, P.Q., détenteur du permis no M502279-001, région 6, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Claude Calhoun, 284, Guérin, St-Michel, Cité Napierville, P.Q., conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

1ère parution: le 3 avril 1979
2ème parution: le 4 avril 1979
3ème parution: le 5 avril 1979

AVIS
Avis est donné que Ronald Bellesse, 130, St-Maurice, St-Michel des Saints, Cité Berthier, P.Q., détenteur du permis no: M501351-001, région 6, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Jocelyn Bazin, 871, Larocque, St-Michel des Saints, P.Q., région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

1ère parution: le 2 avril 1979
2ème parution: le 3 avril 1979
3ème parution: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS D'ENREGISTREMENT
Avis est par la présente donné, conformément aux dispositions de l'article 1571d du Code Civil, de l'enregistrement au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal, le 28 mars 1979 sous le no 2959951 d'un contrat de transport de transfert d'actifs de la Compagnie à recevoir par lequel Huang Ten Prik à Porter Inc. a vendu, transféré, assigné toutes ses créances, comptes de livre et comptes à recevoir, présents et futurs à AETNA FINANCIAL SERVICES LIMITED - LES SERVICES FINANCIERS AETNA LIMITEE, corporation constituée en vertu de la Loi sur le Commerce, le 30 mars 1979.

AETNA FINANCIAL SERVICES LIMITED
LES SERVICES FINANCIERS AETNA LIMITEE
MONTREAL, le 30 mars 1979.

AVIS LEGAL
Avis est par la présente donné que Robert Brison et Inter-Cité Transport Limitée M-300001 (4-V) introduiront conjointement devant la Commission des Transports du Québec une requête pour permis spécial afin d'autoriser Transport Robert Brison à tirer les remorques vidées ou chargées de la requérante conjointe selon les clauses de son permis M-300001.

Tout intéressé peut y faire opposition à la présente requête en introduisant une opposition à la Commission des Transports du Québec dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution de la présente avis.

1ère parution: le 2 avril 1979
2ème parution: le 3 avril 1979
3ème parution: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Avis est par la présente donné que M. René Lamoignon, Dacorum, C.A. Montclair, P.Q., détenteur du permis no 5-0212173, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de LEO DUSSAULT TRANSPORTS L.T.E.E., Dacorum, C.A. Portneuf, région no 3, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

1ère parution: 2 avril 1979
2ème parution: 3 avril 1979
3ème parution: 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS LEGAL
Inter-Cité Transport Limitée
Première publication: le 2 avril 1979
Deuxième publication: le 3 avril 1979
Troisième publication: le 4 avril 1979

AVIS
Avis est par la présente donné que le contrat en date du 12 mars 1979, par lequel 986753 ONTARIO LTD. a transféré et cédé tous ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 28 mars 1979, sous le numéro 295715 - Banque de Montréal, le 28 mars 1979.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: LEON LOUIS BOURDEAU, Vendeur: 6234 rue Lacourrière, St-Léonard, P.Q.

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE DES CREANCIERS
AVIS EST PAR LA PRESENTE DONNEE QUE LEON LOUIS BOURDEAU, à fait cession de ses biens le 28 mars 1979 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 17ème jour d'avril 1979, à onze heures trente (11:30) de l'avant-midi, au bureau du séquestre officiel, 10 rue Notre-Dame, Montréal, Québec.

Le 29 mars 1979.
C.A. MICHAUD - SYNDIC
BUREAU DE: C.A. MICHAUD - SYNDIC
110 ouest, Place Crémazie, Suite 320, Montréal, Québec. Tél.: 382-6141

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
TRIBUNAL DE LA JEUNESSE
No: 500-43-000217/79
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC (Article 139 c.p.c.)

Considérant la demande formulée par requête en date du 14 mars 1979 la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au Greffe du Tribunal de la Jeunesse, au 410 est, rue Bellesse, Montréal, dans un délai de trente jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de MARIE THERESE ROLANDE ROXANE née le 26 décembre 1973 et pour y donner ou refuser son consentement.

A défaut par lui de le faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Lucille Bourdeau
Greffier-adjoint
d'AMOURS, VILLENEUVE & ZONATO
Procureurs des requérants

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE JOLLETTE

COUR SUPERIEURE
No: 500-05-00366-793
TWO MILE HOUSE, INC.
Demanderesse

BIG FISH INT. DISTRIBUTORS LTD.
Demanderesse
COUR SUPERIEURE
No: 705-12-001466-78
DAME LISE BOURDEAU, domiciliée et résidant au 398, Ste-Adèle, Joliette, district de Joliette.

GILLES MOREL, d'adresse inconnue, requéreur
PAR ORDRE DE LA COUR
AVIS EST DONNÉ à l'intimé qu'un jugement conditionnel de divorce a été rendu le 27 février 1979, à Joliette, district de Joliette, en son intention et qu'il est assigné à comparaître devant la Cour Supérieure, au Palais de Justice de Montréal, au numéro 1, rue Notre-Dame, Est, à Montréal.

MONTREAL, ce 29e jour de mars 1979.
RONALD CHASSE / P.A.
MES CHIOUETTE BISSONNETTE & GIRARD
Partie demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE JOLLETTE

COUR SUPERIEURE
No: 705-12-001466-78
DAME LISE BOURDEAU, domiciliée et résidant au 398, Ste-Adèle, Joliette, district de Joliette.

GILLES MOREL, d'adresse inconnue, requéreur
PAR ORDRE DE LA COUR
AVIS EST DONNÉ à l'intimé qu'un jugement conditionnel de divorce a été rendu le 27 février 1979, à Joliette, district de Joliette, en son intention et qu'il est assigné à comparaître devant la Cour Supérieure, au Palais de Justice de Montréal, au numéro 1, rue Notre-Dame, Est, à Montréal.

MONTREAL, ce 29e jour de mars 1979.
RONALD CHASSE / P.A.
MES CHIOUETTE BISSONNETTE & GIRARD
Partie demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES

Soumettre les sociétés à une évaluation du Parlement

par Michel Vastel

OTTAWA — La Commission Lambert recommande que tous les organismes de la Couronne soient soumis à une évaluation périodique du Parlement. « Au moins une fois tous les dix ans », le comité compétent de la Chambre des communes devrait ainsi procéder à une évaluation du rendement de ces organismes publics ou parapublics, et recommander leur maintien, une modification de leur rôle ou même une dissolution pure et simple.

La Commission royale d'enquête sur la gestion financière et l'imputabilité consacre une bonne part de ses travaux à ce qu'elle appelle « l'ensemble déroutant » que forment les quelque 400 organismes de la Couronne, organismes qui fonction-

nent plus ou moins indépendamment du contrôle ministériel.

Première constatation de la Commission Lambert: il y a là tout un fouillis dans lequel il faut vite mettre de l'ordre. La Commission procède donc en premier lieu à une classification logique de tous ces organismes qui élargent au budget de l'État, et devraient, selon elle, rendre des comptes au Parlement:

■ les ministères, placés sous la direction immédiate d'un ministre;

■ les organismes indépendants de décision et de consultation, comme l'Office national de l'énergie ou le Conseil économique du Canada. Ils sont indépendants dans leur rôle de réglementation, de décision, de consultation ou de subvention mais leurs règles de gestion interne sont établies par le gouvernement;

■ les sociétés de la Couronne proprement dites — comme Air Canada ou le Canadien national — qui, avec leurs 200.000 employés, constituent ce que la Commission Lambert appelle « une deuxième fonction publique »;

■ les entreprises « mixtes », comme la Corporation canadienne de développement ou Telesat-Canada, dont le gouvernement partage la propriété avec d'autres entreprises ou groupes privés.

De plus, ajoute le rapport Lambert, il faudrait tenir compte des nombreuses sociétés quasi publiques, comme Hockey Canada ou l'Institut Vanier de la Famille...

Pour ce qui est des sociétés de la Couronne, elles remettent, comme leur loi l'exige, un rapport annuel sur leurs activi-

tés au Parlement mais elles ne sont même pas tenues de donner autant de détails que n'importe quelle entreprise privée doit en fournir à ses actionnaires. A tout le moins, suggère la Commission Lambert, ces sociétés de la Couronne devraient-elles être soumises au même régime que leurs concurrentes du secteur privé.

La Commission Lambert a pris beaucoup de précautions pour préserver l'indépendance de ces sociétés tout en les soumettant à des contrôles plus stricts, de la part du gouvernement d'abord et du Parlement canadien ensuite.

La Commission reconnaît ainsi que le gouvernement a parfaitement le droit d'émettre des directives à l'intention de ces sociétés de la Couronne mais cela doit

être fait tout en préservant l'indépendance de la société dans sa gestion quotidienne. La Commission Lambert pense notamment qu'en écrivant lui-même la charte de la société — dans sa loi constitutive — et surtout en nommant tous les membres de son conseil d'administration, le gouvernement jouit de suffisamment de pouvoirs comme cela. De plus, la Commission rappelle que tous les budgets d'immobilisation sont approuvés par le Cabinet de même que les budgets d'exploitation lorsqu'ils nécessitent des affectations de crédits par le Parlement.

Par contre, une fois nommé, le conseil d'administration devrait recevoir l'entière responsabilité de la gestion de la société et « jouir d'une liberté d'action considérable ». C'est ainsi le conseil d'administration, et non plus le gouvernement,

qui procéderait à la nomination du chef de la direction. Le conseil approuverait lui-même le plan stratégique de l'entreprise qui ne serait plus transmis au ministre que « pour information ».

Le rapport Lambert fait état du « Livre bleu » du Conseil privé selon lequel les membres des conseils d'administration des sociétés de la Couronne se verraient imposer les mêmes fonctions et obligations qu'à leurs collègues des entreprises privées. Si le gouvernement est sérieux, estime la Commission Lambert, il devra leur accorder une pleine maîtrise sur les affaires de la société.

Dans une annexe à son rapport, la Commission signale que son rapport ne s'applique pas seulement aux Sociétés de la Couronne comme telles mais tout autant à leurs nombreuses filiales.

DISQUE

TOUS NOS DISQUES cassettes et 8 pistes

À PRIX RÉDUITS pour cette FOIRE



AFL-1-1501 Brault et Fréchette «Les petits cœurs»

Aux cent premières personnes qui se présenteront jeudi 5 avril à 9h30 a.m. 1 seul par client.

SUPER SPÉCIAL 199

QUANTITÉ LIMITÉE



Jean Ferrat



Catherine Lara



Adamo Voyage jusqu'à toi.

DISQUES POPULAIRES



Michel Fugain Je n'aurai pas le temps.



Umberto Tozzi



Gilles Valiquette Vol de nuit.



Gilles Dreu Alouette.



Jean Michel Schoenberg - Le premier pas



Fernand Gignac C'était l'bon temps.



The Beat of Henry Mancini



KRAFTWERK



Plume Cinéma Outremont



Ritchie Family Life is music



Carol Douglas Midnight love affair



SP-4735 Cat Stevens Back to earth



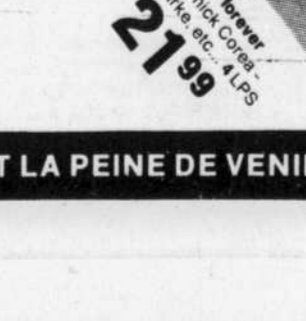
PT-27101 Breton-Cyr Racontent et chantent pour les enfants



PFC-90508 Adamo Charité ses plus grands succès



PFC-90517 Malicorne



SP-4746 Chris DeBurg Live at the Bluebird



HKL-1-0290 Carole Laure Albiris



SA-8513 Instant Funk

Spéc. 199 ch.

Spéc. 299 ch.

Archambault musique

Disques Classiques RCA



S. Richter Joue Chopin - Rachmaninoff etc...



Tchaikovsky Sérénade pour cordes.

299 ch.

Beethoven Symphony No. 3

Offenbach Can-Can - Fiedler Boston Pops



Stravinsky L'Oiseau de feu



Reiner Conducts Wagner.

Quantité limitée

Disques classiques Divertimento



Beethoven Symphonie No. 5



Albinoni Adagio - Bach - Toccata Mozart - Petite Musique.



Beethoven Sonates Clair de lune - Pathétique.



Vivaldi 4 saisons



Mozart Symphonies Haffner et Jupiter.



Tchaikovsky Concerto No 1.

(Quantité limitée)

ELVIS PRESLEY



"PICTURE DISC" (Edition limitée) "A LEGENDARY PERFORMER" Vol. 3

Deux photographies en 4 couleurs d'ELVIS PRESLEY - une sur chaque face.

SPÉCIAL 999

LE MAGASIN DE MUSIQUE LE PLUS COMPLET AU CANADA

Ed Archambault INC.

500-est. Ste-Catherine / Berri — 849-6201

ÇA VAUT LA PEINE DE VENIR AU MAGASIN POUR LES SPÉCIAUX DE CETTE FOIRE

La plupart de ces items sont disponibles en 8 pistes et cassettes.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES 286-1201

NOUS ACCEPTONS PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

NOUS ACCEPTONS PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES 286-1201

Voir autres annonces classées, en page 21

APPARTEMENTS À LOUER

4911, Côte-des-Neiges, coin Decelles, 4 1/2 grand lux...

McGREGOR, 1530 le Maricourt, beau site, près centre-ville...

CÔTE-DES-NEIGES, haut de duplex détaché, face parc...

ST-LAMBERT, appartements modernes, 1 1/2 - 3 1/2 - 4 1/2...

N.D.G., grands 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2 repeints, équipés eau chaude...

OUTREMONT, rue Bernard coin McEachran, idéal pour personnes âgées...

C.D.N., 3955 St-Kevin, nouveaux 2 1/2, 3 1/2 équipés, électricité, foyer, garage...

CENTRE-VILLE, "Le Quartier", luxueux 3 1/2, sous-loué meublé, mai à septembre...

APPARTEMENTS À PARTAGER

VILLE D'ANJOU, 2 filles cherchent une personne sérieuse...

APPARTEMENTS À VENDRE

CARRÉ ST-LOUIS, Appartement pour célibataire, rénovation complète...

APPARTEMENT de 5 1/2 pièces à vendre, près du Centre-Ville...

AIDES DOMESTIQUES

CHERCHE personne responsable qui désire partager notre vie familiale...

BRIDGE

Soyez bien attentifs aux enchères adverses

par Charles-A. Durand

Donneur: Ouest

Vulnérables: Nord-Sud

NORD

EST

Levées

Entame: le Roi de cœur par Ouest.

Le compte du nombre et le compte de la valeur des cartes adverses doivent se compléter pour donner la victoire au déclarant.

La donne ci-dessus le prouve.

Pour bien jouer il faut avoir le sens de l'ouïe bien développé, ainsi que le sens de la vue, et savoir en tirer le plus d'indices possibles.

Cette donne se jouera à 4 piques bien gages par Sud.

Beaucoup de déclarants ne réaliseront pas ce contrat qui s'obtient par une technique venant du bon raisonnement du déclarant et de sa grande attention portée à la passe de chaque carte.

L'entame normale du Roi de cœur est faite par Ouest suivie de l'As et du Valet.

A cette troisième carte, Nord coupe du 7 de pique. Est n'ayant pas fourni, le déclarant réalise ce Ouest possédait une belle séquence de 6 coeurs.

Sud soutire les atouts adverses et continue à réfléchir sur le sort de ses 2

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, meubles de cuisine, etc.)

LAVEUSE-ESSOREUSE "Simplicity", très bonne condition. Aussi bureau pour chambre d'enfant...

TABLE en teck massif, 5' x 3', avec rallonge et 6 chaises. Valeur: \$1,000.00.

ANTIQUITÉS

Achetez antiquités de toutes sortes (argent comptant) - bibelots - bronzes - tableaux - petits meubles - gravures par Louis Icart - bijoux - cuivres - lampes - tapis - etc.

A 1/2 HEURE de Montréal. Le Cousin Pons Antiquités, 101 Perras, St-Rémi-Napierville.

À VENDRE, maison pièces sur photos, 28' x 30', démolie, numérotée et photographiée.

2 MAISONS de pièces, 24' x 27', 22' x 25', numérotées et démontées.

MOBILIER/COUCHER 8 morceaux, poêle à "cannell", \$950, table/salle à manger et 6 chaises.

ATELIER D'ébénisterie industriel, planneur, "shaper", banc de scie, équipement de finition.

ST-EUSTACHE - Avis, si vous êtes intéressés de devenir propriétaire de votre propre restaurant récemment construit d'un style "Canadian village".

JAGUAR 1978 XJ12L, comme neuve, balance de garantie, brun intérieur tan.

JAGUAR V-12 XKE 1974, 35,000 milles, excellente condition.

MERCEDES 1971, 250, radio AM-FM, comme neuve, 4 pneus Michelin.

SIROCCO 1977, impeccable comme neuve.

AVIS

CAMELOTS DEMANDÉS. Garçons et filles de Granby, devenez camelot pour le journal Le Devoir.

PROFESSEUR D'EXPERIENCE prend élève en piano, durant toute l'année.

DISPONIBLE en tout temps, pour PETITS & GROS déménagements.

Consulter en petits déménagements, service rapide, qualité, courtoisie.

Conseiller en petits déménagements, service rapide, qualité, courtoisie.

A bas prix, appeler Pierre Déménagement, en tout temps, estimation gratuite.

DEMANDES D'EMPLOI

Femme célibataire, 50 ans, honnête et fiable, ayant résidé dans une même famille pendant 25 ans.

TRADUCTEUR pigiste agréé de la S.T.Q., tous genres de travaux.

RECEMMENT arrivée au Québec, femme de nationalité canadienne, 32 ans.

GLOBERT, quartier Snowdon, (Déclaré et Reine Marie). Bas duplex, 5 pièces.

LONGUEUIL, 5 1/2 haut de duplex avec foyer, chauffage, eau-chaude, piscine, stationnement.

OUTREMONT, Dunlop, haut duplex, 9 pièces, chauffé, eau-chaude, lave-vaisselle.

PLATEAU MONT ROYAL, 7 1/2 belles pièces, chauffé, ensoleillé.

4 1/2 MODERNE, spacieux, ensoleillé, semi sous-sol, élégant, cour, face parc.

ST-DENIS & JEAN TALON, bas 8 pièces, chauffé, système à eau-chaude.

MENUISERIE générale, plâtre, stucco, peinture intérieure-extérieure.

DECAPAGE et réparations domiciliaires, travaux généraux de finition.

BATEAUX À VENDRE

CS-22, 3 voiles, couche 4, dinette, toilette, remorque et autres.

BUREAUX À LOUER

Boulevard des Laurentides, Pont Vieux, en face de Raymond Sports.

AHUNTSIC, rue Lajeunesse, bureau avec logement chauffé.

CHALET À LOUER

STE-AGATHE, vacances-repos. Luxueux bavarois, meublés Thibault.

VAL DAVID, luxueux chalets neufs, bordure lac, plage sable, terrain de jeux.

EASTMAN, luxueux chalet à louer, au bord du lac, plage privée.

CHALET À VENDRE

UPTON: A 50 milles de Montréal, sur un domaine boisé.

COMMERCES À VENDRE

ATELIER D'ébénisterie industriel, planneur, "shaper", banc de scie.

LOGEMENTS À LOUER

VILLE SAINT-LAURENT, 4 1/2-5 1/2 à louer toutes taxes payées.

VILLE ST-LAURENT, 3 1/2, 4 1/2, studio à louer, piscine intérieure.

OUTREMONT, haut de duplex, grand 8 1/2, chauffé, équipé, tapis mur à mur.

AHUNTSIC, luxueux 5 1/2, haut de duplex, \$600. Incluant taxes, électricité.

GRAND studio, foyer, vue sur fleuve, arondissement historique de Laprairie.

CENTRE-VILLE, 1 1/2 à sous-louer 1er juillet.

NON CHAUFFÉ, bas, 5 pièces, cave, près de métro Jean Talon.

LASALLE, avenue des Rapides, luxueux 3 1/2 et 5 1/2, édifice neuf.

CÔTE-DES-NEIGES, près Université de Montréal, 7 1/2 chauffé.

OUTREMONT, chemin Côte Ste-Catherine, 5 1/2 moderne et 4 pièces fermées.

AHUNTSIC, bas de duplex, 5 1/2 + sous-sol fini, tapis dans 2 appartements.

C.D.N. haut de duplex, luxueux 6 1/2, 1 1/2 salle de bain, foyer, garage.

C.D.N., 7 1/2, haut duplex, ensoleillé, poêle, réfrigérateur, chauffé, eau-chaude.

GLOBERT, quartier Snowdon, (Déclaré et Reine Marie). Bas duplex, 5 pièces.

LONGUEUIL, 5 1/2 haut de duplex avec foyer, chauffage, eau-chaude.

OUTREMONT, Dunlop, haut duplex, 9 pièces, chauffé, eau-chaude.

PLATEAU MONT ROYAL, 7 1/2 belles pièces, chauffé, ensoleillé.

4 1/2 MODERNE, spacieux, ensoleillé, semi sous-sol, élégant, cour.

ST-DENIS & JEAN TALON, bas 8 pièces, chauffé, système à eau-chaude.

MENUISERIE générale, plâtre, stucco, peinture intérieure-extérieure.

DECAPAGE et réparations domiciliaires, travaux généraux de finition.

EQUIPEMENTS DE BUREAU

A bas prix, bureaux, chaises, classeurs, armoires, coffre-fort neuf et usagé.

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

PLACE Bonaventure, étage D, aménagés ou non, à sous-louer.

FERMES À VENDRE

VERGER pittoresque, maison de campagne, 7 1/2, grandes pièces.

FOURRURES

MANTEAU en lynx pour homme, "Timber Wolf", excellente qualité.

CHALET À VENDRE

UPTON: A 50 milles de Montréal, sur un domaine boisé.

COMMERCES À VENDRE

ATELIER D'ébénisterie industriel, planneur, "shaper", banc de scie.

LOGEMENTS À LOUER

VILLE SAINT-LAURENT, 4 1/2-5 1/2 à louer toutes taxes payées.

VILLE ST-LAURENT, 3 1/2, 4 1/2, studio à louer, piscine intérieure.

OUTREMONT, haut de duplex, grand 8 1/2, chauffé, équipé, tapis mur à mur.

AHUNTSIC, luxueux 5 1/2, haut de duplex, \$600. Incluant taxes, électricité.

GRAND studio, foyer, vue sur fleuve, arondissement historique de Laprairie.

CENTRE-VILLE, 1 1/2 à sous-louer 1er juillet.

NON CHAUFFÉ, bas, 5 pièces, cave, près de métro Jean Talon.

LASALLE, avenue des Rapides, luxueux 3 1/2 et 5 1/2, édifice neuf.

CÔTE-DES-NEIGES, près Université de Montréal, 7 1/2 chauffé.

OUTREMONT, chemin Côte Ste-Catherine, 5 1/2 moderne et 4 pièces fermées.

AHUNTSIC, bas de duplex, 5 1/2 + sous-sol fini, tapis dans 2 appartements.

C.D.N. haut de duplex, luxueux 6 1/2, 1 1/2 salle de bain, foyer, garage.

C.D.N., 7 1/2, haut duplex, ensoleillé, poêle, réfrigérateur, chauffé, eau-chaude.

GLOBERT, quartier Snowdon, (Déclaré et Reine Marie). Bas duplex, 5 pièces.

LONGUEUIL, 5 1/2 haut de duplex avec foyer, chauffage, eau-chaude.

OUTREMONT, Dunlop, haut duplex, 9 pièces, chauffé, eau-chaude.

PLATEAU MONT ROYAL, 7 1/2 belles pièces, chauffé, ensoleillé.

4 1/2 MODERNE, spacieux, ensoleillé, semi sous-sol, élégant, cour.

ST-DENIS & JEAN TALON, bas 8 pièces, chauffé, système à eau-chaude.

MENUISERIE générale, plâtre, stucco, peinture intérieure-extérieure.

DECAPAGE et réparations domiciliaires, travaux généraux de finition.

LOGEMENTS DEMANDÉS

AHUNTSIC, personne seule, professionnelle, cherche 4 1/2 ou 5 1/2 pour 1er juillet.

MAISONS À LOUER

POUR exécutifs ou professionnels, maison meublée.

MAISONS DEMANDÉES

ECHANGEONS, pour 1 an, grand logement Outremont et ferme sur St-Laurent.

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

GRANDE maison canadienne à St-Antoine sur Richelieu.

OCCASIONS D'AFFAIRES

PRETS, \$50,000, et plus pour expansion, avec ou sans garantie.

OFFRES D'EMPLOIS

Personne bilingue, avec 10 ans d'expérience au moins, pour petite entreprise du nord ouest de Montréal.

L'ASSOCIATION DES BANQUIERS CANADIENS

Recherche un(e) commis dactylo junior bilingue.

Secrétaire légitime bilingue avec expérience pour bureau d'avocats.

Secrétaire médicale. On demande une personne possédant 1 an d'expérience en secrétariat médical.

Secrétaire bilingue, temps partiel, 50 heures par mois.

Secrétaire médicale. On demande une personne possédant 1 an d'expérience en secrétariat médical.

Secrétaire médicale pour chirurgien plasticien.

SOCIÉTÉ-LOISIRS

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entretiens gratuits.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel \$1,200.00 à \$600,000.

SERVICES DIVERS

Si vous recherchez une personne compétente, pour dactylographier des travaux concernant vos cours.

BAS PRIX. Impôt (pour salariés), \$7.00 fédéral et provincial.

PERSONNES AGÉES, surveillance 24 hrs, médecin sur place.

SERVICE de traduction-rédaction. Journaliste et traducteur avec 10 ans d'expérience.

TERRAINS À VENDRE

BROSSARD: Terrain commercial 28,881 pi. ca., 106 pi. de façade sur le Boul. de Rome.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-BRUNO - Une Maison pour Toit - Beau secteur, taxes basses.

ST-BRUNO, STE-JULIE, SHERBROOKE: Nombreux terrains pour particuliers ou contracteurs.

ST-HILAIRE: En montagne - terrain extraordinaire 15,277 p.c.

STE-JULIE: Terrains bien situés minimum 70 X 100, intéressants pour particuliers ou contracteurs.

STE-JULIE: En montagne - terrain extraordinaire 15,277 p.c.

STE-JULIE: Terrains bien situés minimum 70 X 100, intéressants pour particuliers ou contracteurs.

STE-JULIE: En montagne - terrain extraordinaire 15,277 p.c.

STE-JULIE: Terrains bien situés minimum 70 X 100, intéressants pour particuliers ou contracteurs.

STE-JULIE: En montagne - terrain extraordinaire 15,277 p.c.

STE-JULIE: Terrains bien situés minimum 70 X 100, intéressants pour particuliers ou contracteurs.

STE-JULIE: En montagne - terrain extraordinaire 15,277 p.c.

STE-JULIE: Terrains bien situés minimum 70 X 100, intéressants pour particuliers ou contracteurs.

STE-JULIE: En montagne - terrain extraordinaire 15,277 p.c.

STE-JULIE: Terrains bien situés minimum 70 X 100, intéressants pour particuliers ou contracteurs.

STE-JULIE: En montagne - terrain extraordinaire 15,277 p.c.

STE-JULIE: Terrains bien situés minimum 70 X 100, intéressants pour particuliers ou contracteurs.

STE-JULIE: En montagne - terrain extraordinaire 15,277 p.c.

STE-JULIE: Terrains bien situés minimum 70 X 100, intéressants pour particuliers ou contracteurs.

STE-JULIE: En montagne - terrain extraordinaire 15,277 p.c.

STE-JULIE: Terrains bien situés minimum 70 X 100, intéressants pour particuliers ou contracteurs.

STE-JULIE: En montagne - terrain extraordinaire 15,277 p.c.

STE-JULIE: Terrains bien situés minimum 70 X 100, intéressants pour particuliers ou contracteurs.

STE-JULIE: En montagne - terrain extraordinaire 15,277 p.c.

STE-JULIE: Terrains bien situés minimum 70 X 100, intéressants pour particuliers ou contracteurs.

STE-JULIE: En montagne - terrain extraordinaire 15,277 p.c.

STE-JULIE: Terrains bien situés minimum 70 X 100, intéressants pour particuliers ou contracteurs.

STE-JULIE: En montagne - terrain extraordinaire 15,277 p.c.

STE-JULIE: Terrains bien situés minimum 70 X 100, intéressants pour particuliers ou contracteurs.

STE-JULIE: En montagne - terrain extraordinaire 15,277 p.c.

STE-JULIE: Terrains bien situés minimum 70 X 100, intéressants pour particuliers ou contracteurs.

STE-JULIE: En montagne - terrain extraordinaire 15,277 p.c.

STE-JULIE: Terrains bien situés minimum 70 X 100, intéressants pour particuliers ou contracteurs.

STE-JULIE: En montagne - terrain extraordinaire 15,277 p.c.

STE-JULIE: Terrains bien situés minimum 70 X 100, intéressants pour particuliers ou contracteurs.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

3764 Côte des Neiges

Ouvert aux visiteurs

Mercredi, le 4 avril 1979 11 heures a.m. à 2 heures p.m.

Élegant et spacieux cottage avec vue sur la ville.

Face à l'hôpital Général. M.L.S. Prix demandé: \$90,000.

FRANK A. NORMAN & Cie Ltée

WESTMOUNT DUPLEX

Un logement de 4 ou 7 pièces, parfaitement rénové par un architecte.

WESTMOUNT COTTAGE DÉTACHÉ EN PIERRE

Style Régence, plan hall central. Salle familiale au rez-de-chaussée.

Isabelle Lafrenière

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BROSSARD: Secteur "S" joli bungalow colonial avec garage au niveau.

ST-BRUNO, STE-JULIE, SHERBROOKE: Nombreux terrains pour particuliers ou contracteurs.

ST-HILAIRE: En montagne - terrain extraordinaire 15,277 p.c.

STE-JULIE: Terrains bien situés minimum 70 X 100, intéressants pour particuliers ou contracteurs.

STE-JULIE: En montagne - terrain extraordinaire 15,277 p.c.

STE-JULIE: Terrains bien situés minimum 70 X 100, intéressants pour particuliers ou contracteurs.

STE-JULIE: En montagne - terrain extraordinaire 15,277 p.c.

STE-JULIE: Terrains bien situés minimum 70 X 100, intéressants pour particuliers ou contracteurs.

STE-JULIE: En montagne - terrain extraordinaire 15,277 p.c.

STE-JULIE: Terrains bien situés minimum 70 X 100, intéressants pour particuliers ou contracteurs.

STE-JULIE: En montagne - terrain extraordinaire 15,277 p.c.

LES TRIBUNAUX

90 jours de prison à un ex-policier

Un ex-officier de liaison, à la Cour municipale de Montréal, M. Georges Cardinal, a été condamné à 90 jours de prison et d'une amende de \$2.000, après avoir reconnu sa culpabilité à des accusations de conspiration et de corruption.

En lui imposant cette sentence, le juge en chef Yves Mayrand, de la Cour des sessions, a noté que le rôle de Cardinal, dans ce qu'on avait désigné à l'époque comme « le scandale de la Cour municipale », était certes moins important que les deux greffiers, Gaston Pigeon et Lucien Dickey, également impliqués dans cette affaire, et qu'il n'y avait aucune raison qui pourrait justifier ce tribunal d'être plus sévère envers celui-ci que ne le fut la justice envers ses deux co-accusés, et qu'il faut éviter la disparité des sentences.

Pigeon et Dickey, qui avaient également admis leur culpabilité, l'autonne dernier, avaient aussi été condamnés aux mêmes peines que celles que vient de recevoir l'ex-officier de liaison.

Les crimes qu'on leur reprochait auraient été commis à l'été de 1976 et avaient trait à des causes de facultés affaiblies au volant. Les contrevenants acquittaient l'amende mais leurs permis de conduire ne leur étaient pas retirés, étant donné que leurs dossiers n'étaient pas archivés à Québec, une procédure que les deux greffiers omettaient de compléter, moyennant des pots-de-vin.

Il semble que Cardinal, pour sa part, avait été impliqué uniquement dans trois irrégularités, comportant chacune une somme de \$100.

Cardinal a été incarcéré sur-le-champ hier pour purger la journée de prison qui s'ajoute aux 90 autres jours d'emprisonnement, qu'il devra subir, à compter de samedi, pour 45 fins de semaine consécutives.

A défaut de payer son amende dans les 12 mois, l'accusé est passible de 12 mois de prison, consécutifs à toute autre sentence, et il a dû de plus signer une ordonnance de probation de deux ans, aux conditions usuelles de garder la paix et d'avoir une bonne conduite.

Georges Lemay veut sa libération sous caution

Un cousin de Georges Lemay, qui est incarcéré depuis le 26 janvier, en rapport avec une affaire de drogue, a déclaré hier, au juge James K. Hugessen, qu'il était prêt à mettre en gages les propriétés qu'il possède pour garantir la présence de l'accusé devant la Cour, advenant sa libération.

On sait que Lemay avait été appréhendé près d'un laboratoire clandestin pour fabriquer du P.C.E. une drogue contrôlée, dans le quartier de Rivière-des-Prairies.

Damien Coulobme, le cousin en question, devait cependant admettre à une question du procureur de la GRC, M. Jacques Letellier, que toutes ses propriétés sont hypothéquées et que l'équité la plus élevée pour l'une d'elles était de \$20.000 environ.

Me Frank D. Shoofey, qui défend le prévenu, a d'autre part fait valoir, à l'aide de documents qu'il a déposés, que Lemay, même s'il a dû purger en entier une peine antérieure, n'en a pas moins bénéficié, à plusieurs reprises, de courtes périodes de congé, et qu'il n'a jamais omis de se représenter fidèlement au pénitencier. Il avait été emprisonné pour le spectaculaire cambriolage, commis il y a quelques années, dans une succursale de la Banque de la Nouvelle-Écosse, à l'angle des rues Saint-Alexandre et Sainte-Catherine.

Lemay avait été longtemps recherché en rapport avec ce vol, pour être finalement appréhendé à Fort Lauderdale, en Floride, grâce à une expérience avec le satellite « Oiseau matinal ». Il avait plus tard échappé à la police de Miami pour finalement être appréhendé à nouveau à Las Vegas.

Hier, le juge Hugessen a crû bon de souligner qu'il avait représenté, à titre d'avocat, les intérêts de la Banque de la Nouvelle-Écosse, lors de ces événements, et il a offert de se récuser.

Mais les deux procureurs lui ont soumis qu'ils n'avaient pas objection à ce qu'il continue d'entendre la requête en cautionnement qu'on lui soumettait.

— Bernard Morlier

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

BESSE, Paul-Émile. — À Montréal, le 2 avril 1979 à l'âge de 81 ans, est décédé, M. Paul-Émile Besse, époux de Rita Meunier. Il laisse dans le deuil ses enfants: Mme Lucien Charbonneau (Jacqueline), Mme Adhmar Bergeron (Marguerite), Mme M. Lapierre (Yolande), Jacques et son épouse Dolores Lafranchise. Les funérailles auront lieu le 5 courant. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire Magnan Poirier Inc. No 6520 rue St-Denis, pour se rendre à l'église St-Edouard où le service sera célébré à 10:00 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERTHO, Émile Dr. — À Montréal, le 1er avril 1979 à l'âge de 56 ans, est décédé, le Dr. Émile Bertho époux de Antoinette Gaté. Oublié par son épouse il laisse dans le deuil sa fille Catherine. Selon les volontés du défunt, la dépouille mortelle n'a pas été exposée. La cérémonie religieuse a eu lieu le mardi 3 avril en la chapelle du saunier J.R. Deslauriers, 5650 Côte-des-Neiges et inhumé au cimetière de la Côte-des-Neiges.

BOUTIN, Germaine. — À sa résidence de Ste-Rose, le 3 avril 1979 à l'âge de 62 ans, est décédée, Germaine Coghlan Boutin épouse de Paul André Boutin. Elle laisse dans le deuil son époux et ses 6 enfants: Pierre-André et son épouse, Jocelyne, Lise, Lucie et son époux, Jules et son épouse ainsi que Julie. Une messe de requiem sera chantée le mardi 7 avril en l'église Ste-Rose à 11:00 heures. Direction J.M.D. Cyr.

FREDERICK, Rose Charette. — À Montréal, le 2 avril 1979 à l'âge de 79 ans, est décédée, Mme Rose Charette Frederick anciennement institutrice, épouse de feu Arthur Frédéric. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Fernand, Fernande, Jean-Marc, Jacqueline (Mme Gagnon), Marguerite ainsi que ses petits-enfants, Nicole (Mme Louis Besha), Michel (Nicole) et Sylvain. Les funérailles auront lieu le jeudi 5 avril. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire Magnan Poirier Inc. No 10526, rue St-Laurent, pour se rendre à l'église St-André-Apôtrophe où le service sera célébré à 10:00 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FREDERICK, Rose Charette. — À Montréal, le 2 avril 1979 à l'âge de 79 ans, est décédée, Mme Rose Charette Frederick anciennement institutrice, épouse de feu Arthur Frédéric. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Fernand, Fernande, Jean-Marc, Jacqueline (Mme Gagnon), Marguerite ainsi que ses petits-enfants, Nicole (Mme Louis Besha), Michel (Nicole) et Sylvain. Les funérailles auront lieu le jeudi 5 avril. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire Magnan Poirier Inc. No 10526, rue St-Laurent, pour se rendre à l'église St-André-Apôtrophe où le service sera célébré à 10:00 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NÉCROLOGIE

GÉRARD L. RIVARD

À Outremont, le 31 mars 1979 est décédé Gérard L. Rivard à l'âge de 57 ans. Outre son épouse Rachel Many il laisse dans le deuil ses quatre enfants: André (Mme Michael Vasselou), Jean, époux de Pierrette Gosselin, Pierre et Hélène. Il laisse également deux petits-enfants: Jean-François et Mathieu, deux sœurs: Claire (Mme Robert Stewart) Suzanne (Mme Pierre Leclerc), de nombreux beaux-frères et belles-sœurs ainsi que plusieurs neveux et nièces. Selon le désir du défunt la dépouille mortelle ne sera pas exposée. Une messe sera célébrée le samedi 7 avril 1979, à 10:00 a.m., en l'église St-Raphaël, 2001 rue Lajoie (angle De-Vimy) à Montréal. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Des dons à la Fondation des Malades du Cœur seraient appréciés.

La sécurité des autobus

QUÉBEC (PC) — Le ministre des Transports, M. Lucien Lessard, annoncera d'ici deux mois des mesures destinées à augmenter la sécurité du transport par autobus, a révélé le ministre hier.

Répondant en Chambre aux questions du député libéral de Charlevoix, M. Raymond Maillou, le ministre a expliqué certaines mesures n'impliquant pas de sommes considérables et pourraient être appliquées à même le présent budget de son ministère.

Il a cité l'inspection obligatoire des autobus à tous les trois mois et une autre sur laquelle se penche son ministère: l'obligation pour un conducteur d'autobus de détenir un permis spécifique à cet effet.

D'autres mesures engageantes des sommes plus importantes seront annoncées plus tard, par exemple: l'engagement d'une quarantaine de personnes comme inspecteurs et vérificateurs de véhicules, dont le nombre est présentement insuffisant.

Il est possible aussi que le gouvernement limite à leur propre type le transport effectué par les autobus. Par exemple, un autobus scolaire devrait se limiter au transport des écoliers. Le ministère étudie aussi le problème posé par les autobus qui ne possèdent pas un double système de freins.

Mais la principale cause de fond des accidents dans le transport en commun, il est important de la souligner, n'est pas due à des causes mécaniques, mais à l'erreur humaine, a dit M. Lessard.

TELEVISION

CBFT

- 8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 L'évangile en papier
10.00 Tam Tam
10.15 You Hou
10.30 Magazine express
10.35 "Présentialité" avec Nicole Hébert-Marchand
11.00 Les travaux de Clémence
11.30 Du simple au multiple
12.00 Misha la Boule
12.10 Les coqueluches
12.30 Le téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui
14.30 Le temps de vivre
15.00 Un groupe du Centre de jour du Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal
16.00 Bobino
16.30 Le grenier
17.00 L'heure de pointe
18.00 Le son
18.50 Nouvelles du sport

CFTM

- 7.50 Horaire
7.55 Les sports au 10
19.00 Sur la côte du Pacifique
19.30 La patte parie
20.00 Téléroman de Claude Jasmin
20.30 Téléroman de Victor-Lévy Beaulieu
20.50 Hors-série
21.30 Swing (révisé par Barry Davis)
22.00 Science-revue
22.30 Le téléjournal
23.10 Nouvelles du sport
23.20 Reflets d'un pays
24.20 Cinéma
25.00 "Le Sautier sur l'herbe" (Français 1959) Film réalisé par Jean Renoir, avec Catherine Rouvel, Paul Meurisse, Fernand Sardou, Ingrid Nordine et Jean-Pierre Granval
1.55 Téléjournal

CBMT

- 8.00 Les p'tits bonhommes
8.15 Fanfan Dédé
8.45 Les p'tits bonhommes
9.00 À la bonne heure
10.30 Bonjour madame
11.15 Saturnin, le petit canard
11.30 Les p'tits bonhommes
11.45 Les Satellites
12.00 Les p'tits bonhommes
12.15 Le 10 vous informe
12.30 À vous de jouer
13.00 Personnalité
13.30 Cinéma
14.00 "Le prisonnier du temple" (Britannique 1957) - Film de cape et d'épée réalisé par Desmond Hurst, avec Louis Jourdan, Belinda Lee, Keith Mitchell et Richard O'Sullivan
15.30 Service à la communauté
16.00 Le monde de Monsieur Tranquille
16.30 Les tantanis
17.00 Parle, parle, parle, jase
18.30 Le dix vous informe
19.00 Drôle de monde
19.30 La petite maison dans la prairie
20.30 Cinéma
21.00 "L'enlèvement" (Américain 1971) Drame policier réalisé par S. Royle, avec Howard Duff et Leslie Nielsen

RADIO-QUÉBEC

- 19.00 Le marché aux images
19.00 Films documentaires
19.00 Partout
19.00 Mon ami Pierrot
19.15 Les Orales
19.15 Les 100 tours de Centour
19.15 Passe-Partout
19.15 Le marché aux images
19.30 L'aube des hommes
19.30 Les Olympiens
19.30 "L'écriture"
19.30 Les enfants des normes
19.30 Manger contre du monde
19.30 Fermeture de questions à l'assemblée nationale
19.30 Guerre et paix
19.30 D'après le roman de Leon Tolstoï
21.30 Les enfants des normes
21.30 Les débats de l'assemblée nationale

CINÉMA

- ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (953-4246) - "China syndrome" 12 h 40, 14 h 50, 17 h 00, 19 h 20, 21 h 40
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313) - "Midnight express" 19 h 15, 21 h 20
AVENUE, 1124 Avenue Green Westmount (972-2271) - "Agatha Christie" 21 h 30
BEAVER, 5111 Avenue du Parc (944-1932) - "Space love" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30
BERRY, 1280 St-Denis (288-2115) - "L'invasion des profanateurs" 13 h 30, 17 h 55, 21 h 25
BLJOU, 5030 Papineau (528-9131) - "Les mâles en folie" 13 h 15, 16 h 10, 19 h 05, 21 h 45
BOULEVARD, 1130, 14 h 55, 17 h 50, 20 h 40
BONAVENTURE I, Place Bonaventure (861-2725) - "Fastbreak" 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00
BONAVENTURE II, "Hardcore" 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00
BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 boul. Taschereau (465-5900) - "L'express de minuit" 19 h 15, 21 h 15
BROSSARD II, 2185, espion de trop" 19 h 30
BROSSARD III, "The prince et le pauvre" 19 h 30
BROSSARD IV, "La grande cuisine" 21 h 30
BROSSARD V, "Le capitaine F.S. Smith" 19 h 30
BROSSARD VI, Sherbrooke (879-4349) - "Mouche" de Robert Bresson, 1966, 19 h 30
BROSSARD VII, "Le marquis de Sade" de Eric Rohmer, 1978, 20 h 45
BROSSARD VIII, 2185, espion de trop" 19 h 30
BROSSARD IX, "L'express de minuit" 17 h 00, 19 h 15, 21 h 30
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1851) - "La grande cuisine" 13 h 45, 17 h 00, 21 h 40
CHAMPLAIN II, "Le prince et le pauvre" 13 h 40, 19 h 35
CHAMPLAIN III, "Les routes du Sud" 13 h 00, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20
CHATEAU I, 4896, Ste-Denis (271-1101) - "Corps brûlants" 13 h 10, 16 h 00, 18 h 45, 21 h 35
CHATEAU II, "La rabatteuse" 14 h 40, 17 h 25, 20 h 15
CHATEAU III, "Proie de l'auto-stop" 14 h 55, 17 h 40, 20 h 25
CINEMA DE PARIS, 896 Ste-Catherine O. (861-2996) - "Halloween" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00
CINEMA 7e ART, 3180 est, Bélanger (722-0302) - "La chambre verte" 19 h 30
CINÉMA THÉÂTRE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-8734) - "La jeunesse de Maxime" de G. Koizis et L. Trauberg, URSS 1955, 19 h 30
CINÉMA THÉÂTRE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-8734) - "Les années 1960" de G. Koizis et L. Trauberg, URSS 1960, 19 h 30
CINÉMA THÉÂTRE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-8734) - "Les années 1970" de G. Koizis et L. Trauberg, URSS 1970, 19 h 30
LA CITE I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) - "Murder by decree" 19 h 05, 21 h 30
LA CITE II, 3575 Avenue du Parc (844-2829) - "Murder by decree" 19 h 05, 21 h 30
LA CITE III, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE IV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE V, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE VI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE VII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE VIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE IX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE X, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XIV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XVI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XVII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XVIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XIX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XXI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XXII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XXIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XXIV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XXV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XXVI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XXVII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XXVIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XXIX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XXX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XXXI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XXXII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XXXIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XXXIV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XXXV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XXXVI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XXXVII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XXXVIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XXXIX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XL, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XLI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XLII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XLIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XLIV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XLV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XLVI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XLVII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XLVIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE XLIX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE L, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LIV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LVI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LVII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LVIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LVIX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXIV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXVI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXVII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXVIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXIX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXIV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXVI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXVII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXVIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXIX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXIV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXVI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXVII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXVIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXIX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXIV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXVI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXVII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXVIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXIX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXIV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXVI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXVII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXVIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXIX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXIV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXVI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXVII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXVIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXIX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXIV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXVI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXVII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXVIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXIX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXIV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXVI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXVII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXVIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXIX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXIV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXVI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXVII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXVIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXIX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXIV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXVI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXVII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXVIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXIX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXIV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXVI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXVII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXVIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXIX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXIV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXVI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXVII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXVIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXIX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXIV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXVI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXVII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXVIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXIX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXIV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXVI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXVII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXVIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXIX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXX, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXI, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXIII, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXIV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXV, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE LXXXXXXXVI, "The great train robbery" 19 h

Carrières
et
Professions
Les postes
sont offerts également
aux hommes et aux femmes

SUPERVISEUR DE SERVICE ULTRA-SON

Picker Canada Ltée, une division d'une compagnie internationale de grande envergure impliquée en diagnostic médical offre une carrière de défi dans sa division ultra-son. Nous recherchons un individu bilingue ayant au moins cinq ans d'expérience en électronique digitale ainsi qu'une expérience en télévision. Nous offrons un bon salaire initial, fournissons une auto et possédons une bonne gamme de bénéfices marginaux.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae à l'attention du:
**Directeur du personnel
PICKER CANADA LTÉE**
705 rue Hodge
St-Laurent, Québec H4N 2S3



TERMINOLOGUES

Le service de Linguistique CN/Air Canada est à la recherche d'un terminologue ayant au moins deux ans d'expérience et d'un terminologue débutant.

Le terminologue ayant de l'expérience doit connaître à fond les techniques actuelles de recherche terminologique et posséder de bonnes connaissances en matière de documentation spécialisée. Le titulaire de ce poste sera appelé à établir des lexiques, à préparer des études terminologiques et à collaborer à l'enrichissement du centre de documentation. Il devra aussi participer à la formation de jeunes terminologues.

Le terminologue débutant doit avoir une formation universitaire en terminologie et montrer des aptitudes marquées pour la recherche documentaire. Le titulaire de ce poste sera appelé à établir des lexiques et à faire des recherches ponctuelles sous la direction de terminologues plus expérimentés.

Les candidats, hommes ou femmes, sont priés d'adresser leur curriculum vitae à:

Nycole Bélanger
Terminologue en chef
Service de Linguistique
CN/Air Canada
C.P. 8100
MONTREAL (Québec)
H3C 3N4




La société pour l'expansion des exportations
RECHERCHE
UN ANALYSTE FINANCIER

...pour son service de l'Analyse du crédit commercial, à la division de la Souscription et de l'Évaluation des risques, pour analyser la solvabilité des acheteurs internationaux, préparer des aide-mémoire et prendre des décisions quant aux risques en matière de crédit. Le titulaire du poste aura un diplôme universitaire, de préférence en commerce, et au moins deux ans d'expérience en analyse financière ou en analyse de crédit. Les candidats doivent être disposés à déménager à Ottawa et s'attendre, durant leur carrière, à être transférés à nos succursales régionales de Vancouver, Toronto ou Montréal. Ils devront avoir un grand esprit analytique et faire preuve d'excellentes aptitudes à communiquer.

Nous offrons un traitement concurrentiel, selon les titres et l'expérience.

La SEE est l'entreprise commerciale du gouvernement canadien qui aide les exportateurs canadiens à soutenir la concurrence internationale grâce à des prêts à l'appui des ventes à l'exportation, à l'assurance-cautionnement, à l'assurance-crédit à l'exportation, aux garanties d'investissement à l'étranger et à d'autres services financiers.

Les candidats qualifiés sont priés de répondre à l'adresse suivante:

Mlle Jeanne-Mance Murray
Service des Ressources Humaines
Société pour l'expansion des exportations
C.P. 655
Ottawa, Ontario, K1P 5T9

Voir autres Carrières et Professions
en pages 21, 23

**RÉSIDENCE JEAN-TALON
VILLA CHRISTOPHE-COLOMB**
1360, rue Jean-Talon est
Montréal, Qué.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

TYPE D'ÉTABLISSEMENT:
Centre d'accueil de 148 lits

RESPONSABILITÉ:
Sous la responsabilité du conseil d'administration, le directeur général est responsable de l'administration de l'établissement, de l'élaboration et de la direction des programmes et des activités, le tout en conformité avec les politiques et les directives émises par le conseil d'administration.

EXIGENCES:
Détenir un diplôme universitaire en sciences de l'administration ou dans une autre discipline appropriée. Toutefois, une expérience pertinente dans un domaine relié à la fonction peut compenser l'absence de diplôme universitaire.

RÉMUNÉRATION:
Selon les normes du Ministère des Affaires sociales.

INSCRIPTION:
Veillez faire parvenir votre demande d'emploi, accompagnée de votre curriculum vitae à l'adresse suivante:

**1360, Jean-Talon est
Montréal, Qué. H2E 1S2**
avant le 5 mai 1979.

STAGIAIRES EN DROIT

La Clinique Juridique Communautaire de Pointe-St-Charles et Petite-Bourgogne est à la recherche de deux stagiaires en droit.

Date d'entrée en fonction: 21 mai 1979
Date limite d'inscription: 16 avril 1979.

Téléphoner ou écrire à:

Nicole Bergeron
2465 St-Jacques
Montréal, H3J 1H8
Tél: 937-8943

DIRECTEUR DE SECTEUR
Presse et information

Nature du travail:
Sous l'autorité du directeur des relations publiques au sein d'une entreprise de service, le titulaire établira et maintiendra des relations avec surtout les représentants des média d'information de Montréal; il rédigera des articles et reportages, des causeries et des textes, tant généraux que techniques. Il identifiera les activités et les tribunes d'intérêts pour les membres de la haute direction de l'entreprise. En maintes occasions, il agira à titre de porte-parole de l'entreprise auprès des média.

Exigences:

- plusieurs années d'expérience pratique du journalisme dans un quotidien;
- Maîtrise de la langue française et connaissance de l'anglais;
- Connaissance des milieux journalistiques, tant français qu'anglais, de Montréal;
- Aptitudes avérées à la rédaction et à l'expression publique.

Poste à Montréal.
Traitement à discuter.

Faire parvenir le curriculum vitae à:
**1080, côte du Beaver Hall, bureau 1215
Montréal, Québec H2Z 1S8**

ÉCONOMISTES RÉGIONAUX
(francophones)

LE DÉFI

La Banque Mondiale est une institution internationale de premier plan qui se consacre au développement économique et fournit une aide financière et technique aux pays en développement; Elle offre à des économistes hautement qualifiés des responsabilités étendues en matière d'analyse de la politique économique des pays dans un cadre de travail unique. Le siège de la Banque est à Washington, D.C. (États-Unis), mais le personnel est appelé à effectuer des voyages fréquents à l'étranger. La Banque recherche en particulier des économistes francophones pour plusieurs pays.

LES RESPONSABILITÉS

Les économistes régionaux participent activement à des missions dans les pays membres et rédigent en anglais des études portant sur l'évolution et les perspectives économiques de ces pays, et particulièrement sur les problèmes macroéconomiques que pose la mobilisation des ressources en vue d'accélérer le développement. La Banque utilise ces études pour formuler son programme de prêt intéressant chaque pays. Les économistes régionaux jouent un rôle important par l'analyse et les recommandations de politique qu'ils présentent à la direction de la Banque.

LES CONDITIONS À REMPLIR


Les candidats devront avoir:

- Un diplôme d'études supérieures en économie (de préférence un doctorat) avec une spécialisation en macroéconomie.
- Une aptitude confirmée à fournir une analyse et des recommandations de politique générale sur le développement économique et des questions apparentées.
- Une expérience liée aux pays en développement.
- Une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Les traitements sont fonction des qualifications et de l'expérience.

Prière d'adresser un curriculum vitae détaillé en anglais en précisant la Référence No 79-1-30132(b) à l'adresse suivante:

THE WORLD BANK
Personnel Department
1818 H Street, N.W.
Washington, D.C. 20433
USA



Université de Moncton

L'Université sollicite des candidatures de
PROFESSEURS
en Education

La date d'entrée en fonction est le 1er juillet 1979. Les candidatures seront considérées au fur et à mesure de leur arrivée. Les candidats doivent normalement détenir le Ph.D. ou l'équivalent; Les candidats détenant une maîtrise avec expérience substantielle seront considérés. Ils doivent maîtriser la langue française, tant orale qu'écrite. Toute candidature doit comporter un curriculum vitae détaillé avec le nom de trois répondants et être transmise à:

Monsieur Yvan Albert, doyen
Faculté des sciences de l'éducation
Université de Moncton
Moncton, N.-B.
E1A 3E9

APPRENTISSAGE ET ENSEIGNEMENT
Supervision des stagiaires au niveau du 1er cycle. Le candidat choisi devra pouvoir se déplacer dans les différentes régions du Nouveau-Brunswick.

Le poste est d'une durée d'une année seulement.

APPRENTISSAGE ET ENSEIGNEMENT
Domaine concerné: Élaboration des activités éducatives (curriculum). Enseignement au niveau des 1er et 2e cycles, recherche.

Poste régulier, mais pouvant être réduit à une durée d'une année seulement si le candidat retenu ne possède pas le Ph.D. ou l'équivalent.

ÉDUCATION PHYSIQUE & LOISIRS (2 postes)
Enseignement au niveau du 1er cycle dans le programme du baccalauréat en loisirs.

Supervision des stagiaires et recherche.

Postes réguliers, mais qui pourraient être limités en durée si les candidats retenus ne possèdent pas le Ph.D. ou l'équivalent.

ÉDUCATION DES ARTS INDUSTRIELS
Enseignement au niveau 1er cycle et supervision des stagiaires en éducation professionnelle.

Poste d'une durée d'une année seulement.

ÉDUCATION SPÉCIALE
Enseignement de cours traitant de l'éducation des enfants ayant des problèmes socio-affectifs, de l'analyse du comportement en milieu scolaire et des méthodes d'enseignement en éducation spéciale.

Supervision des stagiaires en éducation spéciale.

L'intérêt et l'expérience en recherche appliquée ainsi que l'expérience en milieu scolaire serait à l'avantage des candidats.

Poste d'une durée d'une année seulement.

Université de Moncton

L'Université sollicite des candidatures de
PROFESSEURS

en Art dramatique
Géographie
Mathématiques
Musique
Physique

La date d'entrée en fonction est le 1er juillet 1979. Les candidatures seront considérées dès leur réception. Les candidats doivent maîtriser la langue française, tant orale qu'écrite. Toute candidature doit comporter un curriculum vitae détaillé avec le nom de trois répondants et être transmise au directeur du département concerné à l'adresse suivante:

Université de Moncton
Moncton, Nouveau-Brunswick
E1A 3E9

ART DRAMATIQUE (théorie)

Fonctions:
Enseigner au niveau 1er cycle et recherche.

Qualifications:
Diplôme de maîtrise en théorie de l'art dramatique. Une expérience en pratique théâtrale est souhaitable.

Communiquer avec le
Directeur
Département d'art dramatique
Faculté des arts

ART DRAMATIQUE (pratique théâtrale)

Fonctions:
Enseignement au niveau 1er cycle dans l'un des domaines suivants:
— Technique de scène ou interprétation théâtrale.
— Responsabilité et supervision des travaux pratiques et des productions, dans le domaine concerné.

Qualifications:
Formation professionnelle et expérience pertinente de la pratique théâtrale, avec intérêt pour l'enseignement.

Communiquer avec le
Directeur
Département d'art dramatique
Faculté des arts

GÉOGRAPHIE (2 postes)

Fonctions:
Poste A
Enseignement au niveau premier cycle en géographie humaine et économique, et recherche.

Poste B
Enseignement au niveau premier cycle en cartographie et géographie physique. Ce poste est d'une durée d'une année seulement.

Qualifications:
Poste A
Ph.D. ou l'Équivalent spécialisé en géographie humaine et économique, avec expérience dans l'enseignement et dans la recherche.

Poste B
Ph.D. ou l'équivalent en géographie avec intérêt dans les problèmes de population.

Communiquer avec le
Directeur
Département d'histoire-géographie
Faculté des arts

MATHÉMATIQUES (2 postes)

Fonctions:
Enseignement au niveau 1er cycle et recherche. L'un des postes est pour une durée d'une année seulement.

Qualifications:
Doctorat, de préférence en informatique ou mathématiques appliquées.

Communiquer avec le
Directeur
Département de physique-mathématiques
Faculté des sciences et de génie

MUSIQUE

Fonctions:
Enseignement de la guitare classique au niveau premier cycle et enseignement possible du solfège en première année d'université. Le poste est d'une durée d'une année seulement.

Qualifications:
Maîtrise et expérience universitaire ou professionnelle.

Communiquer avec le
Directeur
Département de musique
Faculté des arts

PHYSIQUE

Fonctions:
Enseignement au niveau premier cycle et possibilité d'enseignement au niveau deuxième cycle. Recherche. Le poste est d'une durée d'une année seulement.

Qualifications:
Doctorat en physique.

Communiquer avec le
Directeur
Département de physique-mathématiques
Faculté des sciences et de génie

PROFESSEURS AUX PROGRAMMES DE CONSTRUCTION CIVILE ET D'ÉLECTRICITÉ

Dans le cadre de ses programmes réguliers de premier cycle universitaire, l'École sollicite des candidatures de personnes ayant de l'expérience et une compétence technique dans les champs suivants de spécialisation.

Construction civile: Secteur du bâtiment commercial, industriel et domiciliaire ou construction lourde.

Electricité: télécommunications, contrôle, ordinateurs

FONCTIONS: Enseignement de cours et de laboratoires ou travaux pratiques. Encadrement de stagiaires dans des entreprises. Recherche appliquée.

EXIGENCES: Diplôme de premier cycle en sciences appliquées, génie ou technologie, dans une concentration reliée au programme. Une expérience de l'enseignement et un diplôme de 2e ou 3e cycle seraient un atout.

OBLIGATION D'AVOIR UNE EXPERIENCE INDUSTRIELLE PERTINENTE.

LIEU DE TRAVAIL: Montréal

TRAITEMENT: Selon l'échelle de traitement en vigueur à l'École de technologie supérieure (pouvant atteindre \$44,419).

Toute candidature sera traitée confidentiellement.

Le concours se termine le 10 avril 1979.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae au:

Directeur de la gestion académique
École de technologie supérieure
180 est, rue Sainte-Catherine
Montréal (Québec)
H2X 1K9



Université du Québec
École de technologie supérieure

1969-1979 Le réseau de l'Université du Québec: dix ans de réalisations

POSTE DE CADRE SUPÉRIEUR
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

L'École de technologie supérieure de l'Université du Québec travaillant en étroite collaboration avec le milieu industriel, est une institution qui offre des programmes universitaires de baccalauréat et de certificat en technologie conçus sur un modèle nord-américain, qui correspondent à des objectifs de formation de cadres techniques pour le secteur industriel ou technologique, est à la recherche d'un(e) secrétaire général(e), poste de cadre supérieur dans notre institution.

FONCTION PRINCIPALE:
Relevant du directeur général, il (elle) agit comme secrétaire du Conseil d'administration, du Comité exécutif, de la Commission des études, des comités de direction et de planification, est responsable du contentieux.

PROFIL DE QUALIFICATIONS:
Formation universitaire dans une discipline reliée à sa fonction et aux responsabilités qui lui sont confiées.

Connaissance des mécanismes de fonctionnement des organismes et des responsabilités qui en découlent.

Expérience reconnue sur le plan de la gestion et du fonctionnement d'un service d'archives.

Capable de travailler en équipe, il (elle) a le sens de la coordination.


Expérience pertinente d'au moins cinq (5) années.

TRAITEMENT:
Selon les qualifications et le programme de rémunération en vigueur à l'E.T.S.

LIEU DE TRAVAIL: Montréal

Adresser votre offre de service, accompagnée de votre curriculum vitae avant le 13 avril 1979 au:

Directeur général
École de technologie supérieure
180 est, rue Ste-Catherine
Montréal, Québec
H2X 1K9



Université du Québec
École de technologie supérieure

1969-1979 Le réseau de l'Université du Québec: dix ans de réalisations

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Université Laval

PROFESSEUR

BIOLOGIE ET BIOCHIMIE DES SOLS

- FONCTIONS:**
- Enseignement:** Cours au 1er, 2e et 3e cycles en biologie et biochimie sols, histosols et matière organique des sols.
 - Recherches:** Dans les domaines de la bio-dégradation, des propriétés et caractéristiques de la matière organique, de l'évolution des éléments N.P et Sd de la réaction de la microflore avec les produits tels que pesticides et herbicides.
 - Encadrement** d'étudiants gradués

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION:

au plus tard le 1er août 1979

EXIGENCES:

Ph.D. ou l'équivalent

CONDITIONS:

Selon les termes de la convention collective en vigueur

DATE LIMITE DE RÉCEPTION:

le 1er mars 1979

Faire parvenir un curriculum vitae à:

DR. M.P. CESCAS, directeur
Département des sols
Faculté des sciences de l'agriculture
et de l'alimentation
Pavillon Comtois
Université Laval Québec
G1K 7P4

Cité universitaire, Québec

NOUS CHERCHONS UN

PROFESSEUR DE PORTUGAIS

Avec expérience dans les méthodes audio-visuelles et l'éducation aux adultes.

Tél.: 931-0326

AVOCAT

Un important cabinet d'avocats de Montréal recherche un(e) avocat(e) bilingue d'une ou de deux années d'expérience en litige civil et général. Toute candidature sera traitée confidentiellement et le (la) candidat(e) devra envoyer son curriculum vitae à:

McMASTER MEIGHEN
129 rue St-Jacques
Montréal H2Y 1L8
a/s Comité de sélection

Voir autres Carrières et Professions en page 21, 22

STAGIAIRE BILINGUE

DEMANDÉ

- Étude légale
- Centre-ville
- Droit litigieux

Pour rendez-vous:

Jean-Jaques Fortin
861-3431



HYDRO-QUÉBEC

Bureau d'emploi
C.P. 6106
Montréal, Québec

TECHNICIENS EN CONTRÔLE DE QUALITÉ

(2 postes)

CONCOURS: 78-0511-12-J-1

Fonctions:

- Préparer suite à l'approbation des plans d'inspection et d'essais du fournisseur, des plans de surveillance permettant de suivre la fabrication de matériel électrique destiné aux postes et centrales et particulièrement du matériel de commande, de protection et d'automatisme ou du matériel de transformation.
- S'assurer du respect du plan d'inspection et d'essai.
- Informer les services requérants du suivi du plan d'inspection et d'essai.
- Procéder à l'acceptation du matériel selon les prescriptions contractuelles.

Exigences:

- Détenir un diplôme d'un C.E.G.E.P. en électrodynamique ou l'équivalent.
- Posséder une bonne expérience dans la fabrication du matériel électrique principalement du matériel de transformation, ou du matériel de commande, de protection et d'automatisme, ainsi que dans les méthodes d'essais et d'inspections de ce type de matériel.

Lieu de travail: Montréal.

SOCIOLOGUE ENVIRONNEMENT

CONCOURS: 79-0112-03-J-1

Fonctions:

- Évaluer les impacts sociaux de l'insertion dans un territoire de tout projet de l'entreprise.
- Participer à la préparation des programmes de communication et de consultation des publics concernés par les projets de l'entreprise.
- Analyser et évaluer les préoccupations des groupes affectés par un projet de l'entreprise et proposer les actions à entreprendre au niveau de l'Hydro-Québec pour concilier les besoins des citoyens avec ceux de l'entreprise.
- Déterminer les composantes de la planification socio-économique en vue de l'évaluation des impacts des projets de l'entreprise sur l'environnement.

Exigences:

- Être détenteur d'un diplôme de second cycle universitaire dans le domaine des sciences sociales, du comportement ou d'une discipline connexe.
- Posséder une expérience pratique dans le cadre d'interventions sociales ou de consultations et de leurs mécanismes.
- Être apte à travailler dans une équipe pluridisciplinaire.
- Avoir de la facilité à s'exprimer clairement en public.

Lieu de travail: Montréal.

ÉCONOMISTE - ENVIRONNEMENT

CONCOURS: 79-0113-03-J-1

Fonctions:

- Des méthodologies d'analyse et d'évaluation pertinentes et opérationnelles, des impacts des projets de l'entreprise sur l'environnement.
- Participer à l'évaluation des impacts économiques des projets de l'entreprise.
- Analyser, expliquer et interpréter le contexte économique de la protection de l'environnement à l'échelle provinciale, régionale et locale.
- Parfaire ou concevoir les méthodes d'analyse globale, de quantification, de systématisation de traitement et de pondération des coûts sociaux ou, plus généralement, des impacts sur l'environnement des projets de l'entreprise.
- Formuler et standardiser les méthodes d'analyse d'impact en vue d'utilisation de ces méthodes par les cadres de l'entreprise.

Exigences:

- Détenir un diplôme universitaire de second cycle dans le domaine des sciences économiques ou discipline connexe.
- Une vaste expérience serait souhaitable dans le domaine de la protection de l'environnement et des méthodes d'évaluation de choix alternatif.
- Être apte à travailler dans une équipe pluridisciplinaire.

Lieu de travail: Montréal.

AMÉNAGISTE RÉGIONAL ENVIRONNEMENT

CONCOURS: 79-0114-03-J-1

Fonctions:

- participer à l'élaboration des critères de choix du site de tout ouvrage de production, transport, transformation et distribution d'énergie électrique en fonction de la qualité de vie du public et de l'environnement.
- Entreprendre toute étude relative à l'analyse de l'utilisation du territoire au niveau de ses composantes

- physiques, naturelles et humaines et y participer.
- Décrire et expliquer un territoire en fonction de son organisation spatiale.
- Évaluer, proposer et recommander une organisation spatiale intégrée au territoire appelé à héberger un ouvrage de l'Hydro-Québec.
- Participer à la rédaction de rapports d'impact sur l'environnement.

Exigences:

- Être détenteur d'un diplôme universitaire de deuxième cycle dans le domaine de l'aménagement, l'urbanisme, la géographie ou une discipline connexe.
- Posséder une expérience méthodologique et administrative pertinente aux études d'environnement.
- Avoir déjà eu de l'expérience au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

Lieu de travail: Montréal.

TECHNICIEN - PROJETS DE LIGNES DE TRANSPORT

CONCOURS: 79-0123-03-J-1

Fonctions:

- Exécuter la conception et l'ingénierie des lignes aériennes de transport de façon qu'elles soient rationnelles et conformes aux politiques de la direction Projets et Lignes de Transport.
- Faire l'estimation détaillée des projets de lignes.
- Préparer, au besoin, divers dessins et esquisses.
- Calculer et déterminer pour la construction de lignes de transport, le type de structures, les dimensions, la résistance des matériaux employés, selon le genre de lignes de transport.
- Étudier et recommander les accessoires à utiliser sur les lignes.

Exigences:

- Détenir un diplôme de CEGEP en génie civil ou avoir des connaissances équivalentes.
- Posséder quelques années d'expérience dans la conception.
- Avoir de bonnes notions de la conception et de l'évaluation des Projets de Lignes de Transport.
- Une préférence sera accordée aux candidats possédant une expérience pertinente dans l'inspection des travaux de construction de lignes de transport.

Lieu de travail: Montréal.

ANALYSTES DE SYSTÈMES INFORMATIQUE

CONCOURS: 79-0140-03-J-1

Fonctions:

- Analyser les pannes et les anomalies dans les systèmes en exploitation et appliquer les corrections nécessaires.
- Optimiser les systèmes informatiques pour en obtenir le meilleur rendement possible.
- Convertir les systèmes en exploitation suite à des changements technologiques.
- Participer à l'acceptation des nouveaux systèmes ou des modifications en vérifiant le bon fonctionnement.
- Assurer la disponibilité des banques de données.

Exigences:

- Posséder une formation et une expérience pertinente et informatique correspondant aux critères suivants:
 - BACC + 2 ans d'expérience
 - D.E.C. + 3 ans d'expérience
 - — — + 6 ans d'expérience.
- Toute combinaison équivalente sera considérée.
- Une expérience pertinente se situe principalement dans les domaines suivants:
 - Entretien ou développement de systèmes d'entreprise.
 - IBM 370 (VS)
 - COBOL
 - JCL
 - JES
 - TSO.

- Une expérience dans les domaines suivants serait un atout: IBM, ASSEMBLER, FORTRAN et MARK IV.

Lieu de travail: Montréal.

INFORMATIQUE

CONCOURS: 79-0141-03-J-1

Fonctions:

- Suite à une réorganisation, la direction Informatique de l'Hydro-Québec est à la recherche de spécialistes pour oeuvrer dans le domaine du développement de système de gestion. Ces systèmes sont développés dans un environnement de banques de données et de télétraitement. Plusieurs postes sont actuellement ouverts. Les candidats devront selon le poste, réaliser une ou plusieurs des fonctions suivantes:
 - Elaborer les spécifications et concevoir les systèmes.
 - Concevoir des banques de données.
 - Réaliser la programmation.
 - Participer à l'implantation de ces systèmes.
 - Veiller à l'entretien adéquat des systèmes ainsi qu'à la qualité des mécanismes d'exploitation.
 - Évaluer des systèmes déjà existants.

- Exigences:**
 - Les candidats devront détenir une formation universitaire en Informatique.
 - Avoir l'esprit de groupe et pouvoir communiquer aisément avec les usagers.
 - Posséder une expérience pertinente.
 - Parler et lire le français correctement.

Lieu de travail: Montréal.

N.B.: Plusieurs postes seront comblés à court terme. Cependant, les dossiers des candidats non choisis à cette étape-ci seront conservés afin de pouvoir combler les postes futurs.

CONSEILLERS EN SYSTÈMES COMPTABLES

CONCOURS: 79-0142-03-J-1

La direction générale Contrôle et Comptabilité offre des postes intéressants à des comptables dynamiques sachant cerner rapidement les problèmes et les résoudre.

Les candidats choisis auront la possibilité de se familiariser avec la conception et l'implantation des systèmes comptables et administratifs en travaillant en collaboration avec les informaticiens. Ces postes sont offerts aux détenteurs d'un diplôme universitaire en sciences comptables ou administratives (concentration en Comptabilité publique ou en Contrôle) ou d'un titre professionnel de C.A., C.G.A. ou R.I.A.

L'Hydro-Québec offre d'excellentes possibilités de faire carrière, un salaire concurrentiel ainsi qu'un programme complet d'avantages sociaux. Ce poste s'adresse également aux hommes et aux femmes.

Lieu de travail: Montréal.

CHARGÉ DE SYSTÈME

CONCOURS: 79-0144-03-J-1

Fonctions:

- Coordonner le développement du programme d'assurance-qualité de la direction.
- Évaluer et recommander l'approbation des procédures élaborées par les différentes unités administratives de la direction dans le cadre du programme d'assurance-qualité.
- Coordonner la détermination des prescriptions en matière d'assurance-qualité imposées aux fournisseurs.
- Revoir les résultats des audits internes et recommander les mesures correctives qui s'imposent.
- Préparer un programme d'évaluation de l'efficacité et des aspects coûts/bénéfices du programme d'assurance-qualité.
- Administrer les budgets dévolus au développement et au maintien du programme d'assurance-qualité et à la gestion de la qualité dans la direction.
- Mettre au point et administrer un programme de formation continue du personnel de la direction en assurance-qualité.

Exigences:

- Détenir, de préférence, un diplôme de deuxième cycle en administration.
- Avoir une bonne expérience industrielle, préférablement reliée à l'élaboration de programmes de la qualité.
- Posséder certaines aptitudes à administrer des budgets.
- Avoir une connaissance suffisante de l'anglais afin de pouvoir travailler au niveau de tous les dossiers.

Lieu de travail: Montréal.

TECHNICIEN-AUDITEUR

CONCOURS: 79-0145-03-J-1

Fonctions:

- Évaluer les manuels d'assurance-qualité des fournisseurs, organiser et participer à l'audit des programmes décrits dans ces manuels.
- Tenir à jour les dossiers de la qualification des fournisseurs.
- Assister au besoin les fournisseurs dans l'élaboration de leur programme et manuel d'assurance-qualité.
- Assister le personnel de la division dans la préparation des procédures internes et l'exécution des audits aux chantiers et chez les consultants.

Exigences:

- Être diplômé d'un Institut de technologie, d'un CEGEP ou avoir une scolarité équivalente.
- Posséder une très bonne expérience industrielle (environ 10 ans), dont à peu près la moitié en contrôle de la qualité ou dans un domaine connexe.
- Être familier avec les techniques d'examen non-destructifs, d'inspection et d'audits.
- Avoir une connaissance adéquate des normes Z299 de l'ACNOR ou autres normes d'assurance-qualité, serait un atout.
- Posséder une bonne connaissance de l'anglais afin de pouvoir transiger avec tous les fournisseurs.

Lieu de travail: Montréal.



Le CONSEIL QUÉBÉCOIS DES ATELIERS DE RÉADAPTATION INC. organisme regroupant 55 ateliers protégés, dont le personnel varie entre 10 et 100 employés est présentement à la recherche d'un(e) candidat(e) pour combler aussitôt que possible un poste de:

CONSEILLER EN RELATIONS DU TRAVAIL

Fonction:

Établir les grandes lignes d'une première convention collective dans le secteur des ateliers protégés, la négocier avec différentes unités d'accréditation et servir de personne ressource pour son application. Participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre de projets en matière de relations du travail.

Qualifications requises:

Être détenteur d'un diplôme universitaire de premier cycle en relation industrielle ou dans une spécialité connexe. Un membership de l'Association des conseillers industriels palliera au manque d'un diplôme officiel.

Avoir deux ans d'expérience dans le domaine de la gestion du personnel ou des relations du travail; le candidat devra avoir un bon esprit analytique et des habiletés en relations humaines. Une connaissance du réseau des affaires sociales serait souhaitable.

Rémunération:

La rémunération suit les échelles salariales du Ministère des Affaires sociales.

Si ce poste vous intéresse, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae d'ici le 13 avril 1979 à:

C.O.A.R.
a/s Mme Lise P. Barrette, Directeur exécutif
Edifice Port de Mer
101, Place Charles Lemoyne
App. A-2305
Longueuil, Qué.
J4K 4Y9



FÉDÉRATION DE MONTRÉAL DES CAISSES DESJARDINS

DIRECTEUR GESTION DES PRODUITS

SOMMAIRE DE LA TACHE

Sous la responsabilité du directeur général adjoint, marketing, le titulaire a comme principale responsabilité de voir au développement et l'implantation de produits à caractère fiscal, tel régime enregistré d'épargne, collabore à la mise sur pied d'un programme de formation technique en marketing concernant ces produits, définit et instaure des systèmes administratifs pour voir au rapatriement des fonctions de fiduciaire.

EXIGENCES

Scolarité: M.B.A. Marketing, de préférence. Expérience: Trois (3) à quatre (4) années. N.B. Une plus grande expérience pourrait éventuellement pallier à l'absence de la scolarité requise.

SALAIRE

Selon les qualifications et l'expérience. Gamme complète d'avantages sociaux.

Ce poste est immédiatement disponible et est également offert aux femmes et aux hommes.

DIRECTEUR RECHERCHE ET PLANIFICATION

SOMMAIRE DE LA TACHE

Sous la responsabilité du directeur général adjoint, marketing, le titulaire a comme principale responsabilité de définir, d'entreprendre et d'exécuter tous les projets de recherche qui se rapportent aux fonctions marketing. Voit à la mise sur pied d'un système d'information en marketing. Conçoit et met en place un processus de planification qui permettra l'établissement d'objectifs et l'élaboration de stratégies et de programmes de marketing.

EXIGENCES

Scolarité: M.B.A. Marketing, de préférence. Expérience: Trois (3) à quatre (4) années. N.B. Une plus grande expérience pourrait éventuellement pallier à l'absence de la scolarité requise.

SALAIRE

Selon les qualifications et l'expérience. Gamme complète d'avantages sociaux. Ce poste est immédiatement disponible et est également offert aux femmes et aux hommes.

Toute personne intéressée est priée de faire parvenir son curriculum vitae détaillé au plus tard le 7 avril à la Direction des Ressources Humaines, à l'attention de:

Mme Claire Audet,
Fédération de Montréal des Caisses Desjardins,
1405 est, Henri-Bourassa,
Montréal, P.Q. H2C 1H1

N.B.: Les candidats (es) intéressés (es) sont priés (es) de nous faire parvenir leur curriculum vitae le plus complet possible en mentionnant leur NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE ainsi que le numéro du concours avant le 23 avril 1979.

SPORTS

Les Red Wings de Détroit au Forum, ce soir

Bowman se dit agacé par les rumeurs voulant qu'il quitte le Tricolore

par Michel Lajeunesse, de la Presse canadienne

À entendre Scotty Bowman crier sur la patinoire et à le voir enguirlander certains joueurs lors de l'exercice d'hier au Forum, on pouvait sentir que les séries éliminatoires approchent.

« Tout ce que je sais, c'est qu'il nous faut remporter la victoire demain soir, disait Bowman hier à l'issue de l'exercice de l'équipe. Après cela nous verrons. Je ne veux pas commencer à spéculer sur ce qui peut se passer. Nous devons gagner demain soir et nous devons remporter nos deux autres matches. Pour ce qui est des probabilités et des chances mathématiques, cela ne me concerne pas, ce n'est pas mon travail ».

« C'est là une bonne série pour nous, a dit Bowman. Je crois que le facteur le plus important dans cette série a été le retour de Larry Robinson en santé. Contre les Islanders, il n'était pas à l'aise. Il revenait au jeu et n'avait pas joué depuis trois semaines. Un Robinson en forme, un Guy Lafleur qui est sorti de sa mini-période de léthargie et une défensive qui s'affirme, voilà des signes encourageants ».

Il devra peut-être apporter des changements bien involontaires cependant pour le match de ce soir. Au début de l'exercice hier, Mark Napier a trébuché derrière le filet et a donné violemment tête première contre la clôture. Il ne portait pas de casque protecteur lors de l'incident. Il a quitté la patinoire et a rejoint ses coéquipiers quelques minutes plus tard. Mais après quelques tours de patinoire, il était encore visiblement très étourdi et a dû quitter la glace à nouveau.

« On ne sait pas encore ce qui va advenir de Napier, a dit Bowman. Il s'est rendu à l'hôpital où il doit subir des examens. Il a fait une très violente chute et il était très étourdi. Nous devons attendre les rapports du médecin dans son cas ».

Les Islanders à un point du Canadien

Les Islanders se sont ressaisis, hier soir à Uniondale, où un but par Billy Harris, avec moins de huit minutes à jouer, a procuré un gain de 3-2 aux Newyorkais contre les Flames.

Los Angeles avait pris l'avance 2-0 là également, suite aux buts par Charlie Simmer et Dave Taylor.



Deux joueurs des Islanders, Mike Kaszycki, à gauche, et Clark Gillies, bourdonnent autour du filet de Réjean Lemelin, des Flames, pendant que le défenseur Brad Marsh vient lui prêter main forte, en première période. Les Islanders l'ont emporté 3-2.

Les Expos battent les Astros, 7-5

DAYTONA — Les Expos ont clôturé de brillante façon leur onzième saison dans la Ligue des pamphlouses en remportant une victoire de 7-5 contre les Astros de Houston, hier après-midi au City Island Park de Daytona.

Il s'agissait de la 13e victoire contre 11 revers des Expos qui ont profité hier de l'excellence de Tony Perez, auteur de trois points produits en vertu d'un circuit, d'un triple et d'un simple. Au total, les Expos ont réussi 13 coups sûrs, André Dawson, Warren Cromartie, Ellis Valentine et Chris Speier en obtenant deux chacun.

Table of hockey games: Lundi, Los Angeles 4, Rangers 5; Hier, Washington 6, Los Angeles 2; Dimanche, Montréal à Detroit, Islanders NY à Rangers NY, etc.

Traversée de l'Atlantique en voilier

Birch veut réussir un record mondial

NEW YORK (AFP) — Une course poursuite sans précédent va s'engager dans les prochains jours sur l'Atlantique nord.

Le navigateur canadien Michael Birch, vainqueur de la « Course du rhum », s'attache à une nouvelle tentative de traversée de l'Atlantique à la barre de « Krier IV », un trimaran ultra moderne de 23 mètres.

Le « Spirit of America », un trimaran américain de 18,50 m, rebaptisé « Olympia », le voilier qui a participé à la récente course des « Trade winds » aux Bermudes devait arriver hier à New York.

ter français qui aura lieu aujourd'hui ou demain au plus tôt. Le « Spirit of America », barré par Al Constantine, avait échoué en 1978 dans une tentative contre le record établi en 1905 par un trois mats-golette, commandé par Charles Barr, un Irlandais nar-

LIGUE NATIONALE Section James Norris: MONTREAL 77, PITTSBURGH 78, LOS ANGELES 78, WASHINGTON (x) 78, DETROIT 77.

Association Mondiale Hier: Edmonton 5, Cincinnati 1; Birmingham 5, Québec 3. Ce soir: Edmonton à Québec, N. Angleterre à Winnipeg.

Ligue Nationale N. Stars 4, Hawks 3. Première période: Minnesota: Payne (21), MacAdam, B. Smith.

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC Quarts-de-finale (Séries de huit points): T-RIVIÈRES, SHAWINIGAN, SÉRIE A, SÉRIE B, SÉRIE C, SÉRIE D.

Association Mondiale Hier: Edmonton à Québec, N. Angleterre à Winnipeg. Les meneurs: Cloutier, Qué. 74 51 125; Ftorek, Cin. 37 74 111.

Association Mondiale Oilers 5, Stingers 1. Première période: Cincinnati: Ftorek (38), Thomas, St-Sauveur.

Doug Bird passe aux Phillies...

CLEARWATER, Floride (AP) — Les Phillies de Philadelphie pourraient avoir effectué, hier, ce qui deviendra le « vol de l'année » dans le domaine des transactions entre les équipes du baseball majeur, en faisant l'acquisition du vétéran lanceur Doug Bird, des Royals de Kansas City, qui reçoivent en retour les services de la recrue Todd Cruz, un arrêt-court qui n'a pas encore fait ses preuves dans les « grandes li-

gues ». Agé de 29 ans, Bird a connu une mauvaise campagne l'année dernière, présentant une fiche de six gains et six échecs, combinée à une moyenne de points mérités par partie de 5,29, mais son dossier en carrière, 49 victoires, 36 revers, moyenne de points mérités de 3,56, efface cette contre-performance.

Ligue Nationale Aujourd'hui: San Francisco, Blue (18-10) à Cincinnati, Seaver (16-14), 14 h 30.

CANADA DACTYLOGRAPHIE INC. 7035 av. du Parc, Mtl 270-1141. L'ÉTOILE DES PHOTOCOPIEURS « MITA ». ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA.